

281  
NON

SOURCES CHRÉTIENNES

N° 404

HONORAT DE MARSEILLE

LA VIE D'HILAIRE  
D'ARLES

*TEXTE LATIN DE SAMUEL CAVALLIN  
INTRODUCTION, TRADUCTION ET NOTES*

PAR

**Paul-André JACOB**

*Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National des Lettres*

LES ÉDITIONS DU CERF, 29 Bd de Latour-Maubourg, Paris 7<sup>e</sup>  
1995

*La publication de cet ouvrage a été préparée avec le concours  
de l'Institut des « Sources Chrétiennes »  
(U.R.A. 993 du Centre National de la Recherche Scientifique)*

A ma femme et à nos enfants  
François et Vincent  
A la mémoire de P. Bérard

© Les Éditions du Cerf, 1995  
ISBN : 2-204-05119-5  
ISSN : 0750-1978

## AVANT-PROPOS

Peu de personnes connaissent Hilaire d'Arles : on le confond parfois avec Hilaire de Poitiers. Il n'a pas eu la renommée d'Honorat ou de Césaire d'Arles. Aucune église, aucune chapelle ne lui a été consacrée. De toutes les œuvres qu'il aurait écrites, une seule nous est parvenue, la *Vita Honorati* ; les autres ont disparu.

Certains textes du V<sup>e</sup> siècle parlent de lui, mais ils ne lui sont pas toujours favorables. La *Vita Germani* dit qu'il était évêque d'Arles et ajoute que c'était un homme de grande valeur, un ouvrier infatigable pour l'enseignement divin. Mais Léon le Grand, dans ses Lettres, l'empereur Valentinien III, dans son rescrit, parlent des relations qu'ils ont eues avec Hilaire et les jugements qu'ils portent sur son attitude, son comportement, sont sévères. La *Vita Romani*, écrite au début du VI<sup>e</sup> siècle, présente Hilaire comme quelqu'un d'ambitieux, parle de son abus du pouvoir et de ses prétentions.

La *Vita Hilarii* nous fait découvrir un autre aspect de sa personnalité : c'est un homme exceptionnel, fondateur de monastères, bâtisseur d'églises. Elle le présente comme un écrivain de talent, un orateur hors pair. Ses contemporains l'ont admiré et certains vont même jusqu'à le comparer à saint Augustin. La *Vita* tient à souligner sa bonté, son humilité. Elle apparaît donc comme une œuvre capitale et son étude nous fera mieux connaître ce grand évêque que fut Hilaire d'Arles.

C'est P.-A. Février qui m'avait demandé d'entreprendre ce travail. J'ai tenu à aller jusqu'au bout, en souvenir de lui. Ce travail n'aurait jamais été terminé si je n'avais été aidé. Je remercie M. J.-M. Montana qui a bien voulu corriger ma traduction et M. J. Guyon qui l'a relue et m'a fait part de ses critiques. Mes remerciements vont aussi aux Pères des Sources Chrétiennes, et plus particulièrement au Père de Vregille qui a revu mon manuscrit. A tous, j'exprime ma plus profonde et respectueuse gratitude.

## INTRODUCTION

### CH. 1 – L'AUTEUR ET LE TEXTE

#### I. — L'auteur

La *Vita* n'est pas signée : nous essaierons cependant d'en découvrir l'auteur.

Les derniers mots de la *Vita* semblent bien indiquer que son auteur est un évêque : tel est, en effet, à cette époque, le sens le plus habituel du mot *sacerdos* qu'il emploie pour parler de lui-même. Dans le dernier paragraphe de la *Vita*, il supplie en effet Hilaire d'intercéder pour lui, pour qu'au jour du jugement, on estime qu'il a rempli dignement sa tâche de *sacerdos* : « Qu'en conséquence son suffrage me protège et fasse que, grâce à son appui, soient trouvés en moi, lors de l'examen redoutable, les mérites de l'épiscopat », *meritum sacerdotis*<sup>1</sup>.

Le codex *Arelatensis* et le codex *Gratianopolitanus* qui en dérive apportent, dans le titre, une précision<sup>2</sup> : l'auteur serait Reverentius, successeur d'Hilaire dans l'épiscopat : *domnus Reverentius, eius (i. e. Hilarii) successor in episcopatu*. Or le successeur immédiat d'Hilaire fut Ravennius : prêtre, il était présent au concile d'Orange de 441<sup>3</sup> ; c'est lui

1. *Vita*, 33, 10.

2. S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 35.

3. *Concilia Galliae, op. cit.* 148, p. 87, 1.

qu'Hilaire envoya à Rome pour calmer le mécontentement du pape Léon ; la *Vita* précise qu'il succéda à Hilaire<sup>1</sup>. D'autre part, nous possédons la lettre que le pape Léon écrivit à Ravennius, successeur d'Hilaire qui venait de mourir<sup>2</sup>. Mais Ravennius n'a pu écrire la *Vita*, puisque son épiscopat se termina en 452<sup>3</sup> et que la *Vita* fut très probablement rédigée, nous le dirons, autour des années 475-480. De toute façon, il ne faut pas donner trop d'importance à une précision figurant dans un titre ; elle n'est peut-être qu'un ajout. Notons toutefois une explication donnée par É. Griffe à l'expression : *domnus Reverentius, eius (i. e. Hilarii) successor in episcopatu*. Il pense qu'Honorat de Marseille – dont il va être question – a voulu se cacher sous le pseudonyme de Reverentius<sup>4</sup>. Peut-on voir dans la forme Reverentius une faute de copiste ? Mais quel serait le nom mal orthographié ? On pourrait penser à Ravennius ? Mais cela est impossible : il faut donc écarter cette hypothèse.

En revanche, Gennade, prêtre marseillais de la fin du V<sup>e</sup> siècle, écrit dans une des additions à son *Liber de viris illustribus* qu'Honorat, évêque de Marseille, composa pour l'édification des descendants, la vie des Pères et plus spécialement celle d'Hilaire, évêque d'Arles, son père spirituel : « Sanctorum Patrum vitas ad aedificationem posterorum coaptat ipse legendas, praecipue nutritoris sui Hilarii Arelatensis ecclesiae episcopi<sup>5</sup> ». J.-R. Palanque<sup>6</sup> et É.

1. *Vita*, 22, 24.

2. LÉON, *op. cit.*, *epist. XL Justa et rationabilis*, PL 54, 814-815 ; elle est datée du 22 août 449.

3. J.-R. PALANQUE, *Provence historique*, *op. cit.*, p. 132 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 251. La *Vita* présente Ravennius comme le « fils » d'Hilaire (*Vita*, 25, 26-27).

4. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 237 et 329.

5. GENNADE, *Liber de viris illustribus*, cap. C, p. 97.

6. J.-R. PALANQUE (sous la direction de), *Le Diocèse de Marseille*, Paris 1967, p. 30.

Griffe<sup>1</sup> admettent cette attestation : la *Vita* a pour auteur l'évêque Honorat de Marseille. Il n'y a pas de raison de refuser à Gennade – comme le fait S. Cavallin – la paternité de ce passage, très circonstancié<sup>2</sup>. Or Gennade est un contemporain d'Honorat de Marseille, de Fauste de Riez et d'Éone, évêque d'Arles de 494 à 500 et peut-être même jusqu'en 502<sup>3</sup>.

Honorat était évêque de Marseille en 490<sup>4</sup> ; il l'était encore au temps du pape Gélase (492-496) avec lequel il a correspondu<sup>5</sup>. Depuis quand l'était-il ? Son prédécesseur, Graecus, ordonné peu avant 475, était présent au concile où fut jugé Lucidus<sup>6</sup>, concile dont la date n'est pas assurée<sup>7</sup>, et c'est tout ce que l'on sait de lui. Rien n'interdit, en tout cas, de penser qu'Honorat ait pu être évêque de Marseille, dès les années 475-480, celles où fut rédigée la *Vita*.

### 1. Les sources

L'auteur de la *Vita* – il s'agit donc, pour nous, d'Honorat de Marseille – a été le témoin de certains événements qu'il rapporte. Au moment des obsèques d'Hilaire, après avoir

1. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 237 et 329.

2. S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 36.

3. L'épiscopat de Fauste de Riez commence en 462, pour se terminer en 485, peut-être même à la fin du V<sup>e</sup> siècle : J.-M. ROUX, *Provence historique*, *op. cit.*, p. 414. Pour Éone, voir J.-M. ROUX, *Provence historique*, *op. cit.*, p. 404.

4. J.-R. PALANQUE, *Le Diocèse de Marseille*, *id.*, p. 311 ; J.-M. ROUX, *Provence historique*, *op. cit.*, p. 412.

5. L. DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'Ancienne Gaule*, t. 1, *Provinces du Sud-Est*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1907, p. 274 et 275.

6. L. DUCHESNE, *id.*, p. 274.

7. Il s'agit du concile d'Arles : H. RONDET, *Gratia Christi*, Paris 1948, p. 153, pense qu'il aurait été tenu en 473 : S. CAVALLIN donne la date de 474, voire 475 : S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 37. É. GRIFFE pense que ce concile se serait tenu après 470 : *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 145 ; à la page 289, il ajoute qu'il aurait eu lieu vers 471 ; 470 est la date que propose Ch. MUNIER, *Concilia Galliae*, *op. cit.*, p. 159-160.

évoqué la douleur des Arlésiens, il écrit : « Je me souviens d'avoir entendu, durant la cérémonie des obsèques, des chants en langue hébraïque<sup>1</sup>. » Et il rappelle la stratégie du prêtre Basile : celui-ci déchira la couverture qui recouvrait le corps d'Hilaire et s'éloigna pour la distribuer<sup>2</sup>. Il nous apprend que, autour du corps d'Hilaire, on veilla la nuit qui suivit sa mort, dans la basilique dédiée au bienheureux Étienne, premier martyr<sup>3</sup>, que l'inhumation eut lieu dans la basilique Saint-Genès<sup>4</sup> qui se situe aux Alyscamps<sup>5</sup>.

Mieux que cela, l'auteur de la *Vita* fut un proche d'Hilaire et vécut dans son entourage immédiat. Dès le début du chapitre 2, il parle de son intention d'écrire la vie du bienheureux Hilaire, « son propre père, moine exceptionnel », *peculiaris patris, monachi singularis*<sup>6</sup>.

L'adjectif *peculiaris* traduit un bien personnel, particulier, spécial<sup>7</sup>. Peut-être était-il lui-même le secrétaire d'Hilaire dont parle la *Vita* et qu'a rencontré Edesius<sup>8</sup>. Il parle d'un livre en prose et en vers envoyé à Eucher par Hilaire<sup>9</sup>. Très

1. *Vita*, 29, 7-8.

2. *Vita*, 29, 17-20.

3. *Vita*, 28, 8-9.

4. *Vita*, 29, 11-12.

5. Cette basilique Saint-Étienne devait occuper l'emplacement de l'actuel Saint-Trophime : P.-A. FÉVRIER, « Arles », *op. cit.*, p. 80. La basilique Saint-Genès est un édifice suburbain ; elle est peut-être celle des Alyscamps, à laquelle les textes médiévaux donnent les titres de Saint-Genès et Saint-Honorat. Il semble que nombre d'évêques d'Arles ont trouvé sépulture dans la région de la basilique Saint-Genès : P.-A. FÉVRIER, « Arles », *op. cit.*, p. 83.

6. *Vita*, 2, 1-2.

7. *Peculiaris*, dans le latin chrétien, a, comme adjectif, le sens de « particulier », de « personnel ». VENANCE FORTUNAT dit de Grégoire qu'il est *peculiaris alumnus* de Julien de Brioude ; et cet adjectif traduit une intimité entre Grégoire et Julien : P. BROWN, *Le Culte des saints*, *op. cit.*, p. 111.

8. *Vita*, 15, 2-6.

9. *Vita*, 14, 35-36.

au courant de l'affaire de Chelidonius, il parle de Germain d'Auxerre, raconte le voyage qu'Hilaire fait à Rome lorsqu'il veut se justifier auprès du pape Léon ; il précise qu'avant de se rendre auprès du pontife, Hilaire se recueillit auprès des tombeaux des apôtres et des martyrs. Il fait allusion à la mission dont furent chargés Ravennius et deux évêques, Nectarius d'Avignon et Constantius d'Uzès<sup>1</sup>. Il cite deux passages<sup>2</sup> de la lettre qu'Auxiliaris, préfet de Rome, qui venait de recevoir la visite des deux évêques, envoya à Hilaire pour lui demander de faire preuve de plus de souplesse.

Ainsi, pour écrire la *Vita*, Honorat de Marseille qui fut un proche d'Hilaire, s'est servi de ses souvenirs. Mais il a aussi utilisé la *Vita Honorati*, panégyrique qu'Hilaire prononça au jour anniversaire de la mort d'Honorat d'Arles, de même que le *De laude eremi* d'Eucher dont il cite des passages, et que l'éloge en vers écrit par Edesius<sup>3</sup>.

## 2. La personnalité de l'auteur

Honorat de Marseille fut certainement moine avant d'être évêque : son monastère fut peut-être celui qu'Hilaire avait fondé au milieu de la cité peu après son élection épiscopale<sup>4</sup>. Ainsi, il précise qu'Hilaire ne prenait jamais de nourriture sans lecture et ajoute que c'est lui qui, le premier, fit entrer cet usage dans les cités de Gaule<sup>5</sup>. Lorsqu'il raconte l'accident survenu à Cyrille, il souligne que la cellu-

1. *Vita*, 22, 23-26. Il s'agit de Nectarius, évêque d'Avignon de 439 à 451 : J.-R. PALANQUE, *Provence historique*, *op. cit.*, p. 132. Constantius d'Uzès est présent au Concile de Vaison de 442 : *Concilia Galliae*, *op. cit.*, p. 94-104.

2. *Vita*, 14, 39-45 ; 22, 29-46.

3. *Vita*, 15, 9-15 ; 23, 7-11.

4. *Vita*, 7, 15-16 ; 10, 18-22 ; 15, 16-17.

5. *Vita*, 15, 16-17.

le d'Hilaire était voisine de celle de ce diacre<sup>1</sup>. Il fait aussi, très probablement, allusion à son régime de vie monastique, aux travaux manuels, à la lecture des saintes Écritures, aux veilles et aux jeûnes. Et il se souvient des sentences de son maître : « La nécessité s'impose de manger, jetons les semences ; il faut prévoir les rations de vin, cultivons les vignes<sup>2</sup>. »

C'est un lettré. Le style de son exorde est recherché, précieux. Dans le récit qu'il fait de la fuite d'Hilaire, il aime jouer avec les mots, à les répéter intentionnellement : par exemple le mot *agnoscere* dans cette phase : *Agnoscitur et agnoscitur in quo agnitus est, magnus extitit ; in quo agnovit, maior apparuit*<sup>3</sup> — « il est accepté et il accepte ; il se montra grand en ce qu'il fut accepté, il apparut plus grand en ce qu'il accepta. » Plus bas<sup>4</sup>, il insiste sur le mot *consecrare* : *Consecratur in sacerdotio, iam diu virtutum meritis consecratus ; amplectendum consecrationis ministerium, quod auxit merita consecrantum* — « il est consacré dans le sacerdoce, lui qui dès longtemps était consacré par les mérites de ses vertus ; l'on dut procéder au rite de la consécration, cela accrut les mérites des consécrateurs. » Quand il raconte le départ d'Hilaire pour Rome, il fait, des conditions météorologiques, une description réaliste : « Il ne prêta pas attention à l'âpreté de l'hiver, ni aux bruits stridents et fracassants des Alpes, il ne s'effraya pas des dards transparents de la croûte de glace qu'il fallait dégager à mesure, ni des aiguilles qui pendaient d'en haut, pareilles à des glaives pointés, redoutablement durcies en glace mortelle, comme semblables à une dextre brandie<sup>5</sup>. » Quand Honorat de Marseille parle de la douleur qui, après la mort d'Hilaire,

1. *Vita*, 20, 22-23.

2. *Vita*, 11, 8-10.

3. *Vita*, 10, 8-9.

4. *Vita*, 10, 13-16.

5. *Vita*, 21, 20-24.

emplit la cité tout entière, il écrit : *Ut astra ipsa percussa vicarium de caelo reddiderint insolitum et tonitruis comparandum fragore consono reboatum*, « une si grande clameur que les astres eux-mêmes répercutèrent du ciel, en écho, un mugissement inouï, comparable au tonnerre, le fracas répondant au fracas<sup>1</sup>. » Il veut, par le rapprochement des sons *r, o, u, m*, rendre le grondement sourd du tonnerre.

Honorat de Marseille avait certainement étudié les autres classiques et n'avait pas honte de sa culture profane<sup>2</sup>. Il apparaît même comme un témoin de la culture arlésienne et les habitudes rythmiques qu'il utilise sont caractéristiques de son temps<sup>3</sup>. Généralement les clausules qui précèdent les grands signes de ponctuation (point, deux points, point-virgule, point d'interrogation) sont bonnes, mais la rythmique est monotone. Le rythme de la *Vita* est un exemple de la forme intermédiaire entre le système des mètres de la langue classique, fondé sur la quantité de syllabes et le système rythmique fondé sur l'accent des mots. Dans une large mesure, les clausules sont correctes du point de vue métrique, mais pèchent parfois du point de vue de la quantité ; cela est dû certainement à l'affaiblissement du sens des quantités (ex. *molestus* est compté avec un *o* long, de même *dolor* qui dans la *Vita* devient *dolor*). Mais il est fort probable que cette façon de prosodier résulte d'une technique consciente, peut-être celle qu'a enseignée un métricien de la fin du III<sup>e</sup> siècle, M. Plotius Sacerdos.

1. *Vita*, 29, 13-15.

2. C'est le cas des moines de Lérins : P. COURCELLE, « Nouveaux aspects de la culture lérinienne », dans *Revue des études latines*, 46 (1968), p. 379-409 ; plus spécialement les p. 405-407.

3. S. CAVALLIN, « Les clausules des hagiographes arlésiens », dans *Eranos*, 46 (1948), p. 133-157 ; S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 12-13 et 44-45. S. CAVALLIN dans *Eranos*, p. 133-134, note que la *Vita Honorati*, la *Vita Hilarii* et la *Vita Caesarii* obéissent aux mêmes habitudes rythmiques.

Ce lettré est aussi un théologien. Il aborde avec prudence le problème de la grâce : disciple d'Hilaire, moine de Lérins, il accepte, sans condamner la doctrine de Jean Cassien, la pensée d'Augustin et de Prosper d'Aquitaine qui semble devenir l'enseignement officiel de l'Église. Son vocabulaire théologique est original et varié : pour Dieu ou le Christ, il utilise fréquemment *Auctor*, employé toujours absolument ; le Christ est présenté comme *Sponsor*, *Largitor*<sup>1</sup>. Ces termes sont rarement employés dans les *Vitae*.

Honorat est enfin un passionné. Certes, il se soumet aux règles du style hagiographique, mais en écrivant la *Vita*, il laisse percer une véritable émotion. « Ô disciple vraiment parfait du Christ », s'exclame-t-il après avoir raconté l'élection d'Hilaire<sup>2</sup> ; et il confesse que, si la promptitude de son esprit s'enflamme, l'efficacité de son discours est impuissante pour parler de sa bonté, de sa charité envers les faibles et les malades<sup>3</sup>. « Dans mon avidité, que vais-je dire ? Dans mon ignorance, que vais-je omettre, moi que vont taxer de négligence ceux qui en savent davantage<sup>4</sup> ? » lance Honorat de Marseille quand il évoque la chasteté et la bonté d'Hilaire. Nous avons l'impression qu'il veut sauver de l'oubli le maître qu'il a aimé. Leurs relations font penser à celles qu'ont eues le Christ et Jean, le disciple que Jésus aimait. Il veut le défendre, lui qu'on a injustement condamné. Ne rapporte-t-il pas cette phrase qu'il a entendue dans la foule, lors des obsèques d'Hilaire : « Voici le jour qui à jamais a coupé court aux griefs d'une injuste accusation<sup>5</sup>. »

1. Cette richesse du vocabulaire théologique répond certainement à une volonté, celle de rappeler les grandes vérités chrétiennes : Dieu, créateur et maître de tout est présenté comme *auctor*, *conditor*, *creator* ; le Christ est dit *spectator*, *auctor*, *iudex*, *largitor*, *sponsor* : le Christ est Témoin, Auteur, Juge, Dispensateur, Garant.

2. *Vita*, 10, 12.

3. *Vita*, 10, 23-25.

4. *Vita*, 11, 28-29.

5. *Vita*, 28, 10-11.

Ces mots traduisent son sentiment profond. La *Vita* est un plaidoyer sans lequel nous n'aurions connu Hilaire qu'à travers les textes officiels que sont les lettres du pape Léon et le rescrit de Valentinien III.

## II. — Le texte

### 1. Date de la rédaction de la *Vita*

Nous pensons qu'Honorat de Marseille a rédigé la *Vita* autour des années 475-480, c'est-à-dire une quarantaine d'années après la mort d'Hilaire<sup>1</sup>.

De fait, nous pouvons tout d'abord affirmer que la *Vita* est postérieure à la mort du pape Léon dont le pontificat se termine en 461. En effet, Honorat de Marseille, qui rapporte l'affaire de Chelidonnius, écrit : « Et puisque, même dans un récit, je n'ose pas discuter les jugements d'hommes aussi éminents, déjà appelés à la grâce céleste<sup>2</sup>... » Par ces « hommes aussi éminents », il faut entendre tous ceux qui ont pris part à ce conflit, Germain d'Auxerre, Hilaire d'Arles, Valentinien III et, bien entendu, le pape Léon<sup>3</sup>.

Plus précisément, la *Vita* a été rédigée après 465/470 et avant 494. Le biographe parle des obsèques d'Hilaire et de l'attitude de Basile qui se saisit de la couverture qui recouvrait le corps d'Hilaire, la déchira et la distribua au peuple en la divisant. Et l'auteur précise : « Sancti Basilii tum presbyteri, nunc pontificis summi invenit industria<sup>4</sup> », « Saint Basile, alors prêtre et maintenant pontife suprême, trouva

1. Cela ne nous surprend pas : CONSTANCE DE LYON a écrit la *Vita Germani* vers 480 ; Germain d'Auxerre est mort en juillet 448 : *Vita Germani*, *op. cit.*, p. 210-211.

2. *Vita*, 22, 11-13.

3. Valentinien est assassiné en 455 : E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, *op. cit.*, t. 1, p. 317-350.

4. *Vita*, 29, 17-18.

cette solution ingénieuse. » Le sens de cette phrase est clair : lors de l'enterrement d'Hilaire, Basile était prêtre ; lors de la rédaction de la *Vita*, il est évêque. Or Aix-en-Provence eut comme évêque un Basile dont l'épiscopat commença autour des années 465-470 et se poursuivit au moins jusqu'en 476 et peut-être même jusqu'en 494<sup>1</sup>. Ce Basile fut présent au concile d'Arles de 470<sup>2</sup>. Il est le destinataire d'une lettre écrite par Sidoine Apollinaire<sup>3</sup> au sujet de la persécution déchaînée par Euric, roi des Goths. Il y est dit que Basile fut de ceux qui négocièrent avec Euric, vers 474. Grégoire de Tours dans son *Historia Francorum*, fait allusion à cette lettre : « Il subsiste encore aujourd'hui sur ce sujet une lettre du susdit Sidoine à Basile, évêque, qui parle de tout cela<sup>4</sup>. »

Un autre passage de la *Vita* vient confirmer ce que nous venons d'avancer : Hilaire avait appris que Caprais, moine de Lérins, atteint d'une grave maladie, venait de mourir<sup>5</sup>. Il se rendit donc au monastère de Lérins pour assister aux obsèques. Étaient présents, en plus d'Hilaire, Théodore, évêque de Fréjus, Maxime de Riez et Fauste, prêtre et abbé. Et l'auteur ajoute qu'Hilaire devinant l'avenir, c'est-à-dire sachant que Fauste allait devenir évêque, l'obligea à se placer entre lui et les deux autres évêques<sup>6</sup>. Il faut donc

1. J. GUYON, « A propos d'une inscription du cloître Saint-Sauveur » dans *Revue archéologique de Narbonnaise*, 10 (1977), p. 199-216.

2. Plusieurs dates sont proposées pour ce Concile, cf. *supra*, p. 13, n. 7.

3. SIDOINE APOLLINAIRE, *Lettres*, éd. A. Loyen, t. 3, Paris 1970, épist. VII, 6, p. 43-46.

4. GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, MGH, *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. 1, 2<sup>e</sup> éd. par B. Krusch (1937-1951), Livre II, 25, p. 71 ; éd. fr. R. Latouche, t. 1, Paris 1975, Livre II, xxv, p. 114.

5. *Vita*, 12, 3-14.

6. Théodore est évêque de Fréjus de 439 à 452 : J.-R. PALANQUE, *Provence historique*, op. cit., p. 135 ; Maxime est évêque de Riez de 433 à 452, *Provence historique*, p. 139.

admettre que Fauste était évêque quand fut rédigée la *Vita* ; or Fauste fut évêque de Riez de 462 à 485 et peut-être même jusqu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons donc affirmer que la *Vita Hilarii* fut écrite entre 465-470 et la fin du V<sup>e</sup> siècle. Mais est-il possible d'être plus précis ?

Il semble que nous puissions tenir compte de deux autres repères chronologiques. Le débat théologique sur la grâce et le libre arbitre s'était apaisé après la mort d'Augustin. Il reprit vers 470-475 : à cette époque, en effet, Fauste de Riez obtenait, lors de la réunion des conciles d'Arles et de Lyon, la condamnation du prêtre Lucidus, accusé de prédestinarianisme. Honorat de Marseille insiste trop sur le rôle de la grâce dans la conversion de l'homme pour ne pas admettre qu'il a été le témoin de cette controverse, voire qu'il y a peut-être participé. Il est donc possible de conclure que le biographe d'Hilaire a rédigé la *Vita* à ce moment-là, c'est-à-dire autour des années 470-475.

Nous pouvons ajouter une autre indication. Peu de temps avant de mourir, Hilaire donna ses ultimes conseils dans une longue exhortation et annonça pour la ville d'Arles une grande calamité : « Si l'humaine illusion ne me trompe pas, une grande calamité est suspendue sur cette cité ; c'est un malheur non pas ordinaire, mais tout à fait grave qui menace. Préparez-vous assidûment à toutes éventualités contraires ou adverses ; gardez immuablement la foi en la Trinité<sup>1</sup>. » Ce passage fait certainement allusion à l'invasion de la Provence, d'Arles et de Marseille par Euric et ses Goths, entre 471 et 477<sup>2</sup>. Cette occupation apparut d'autant plus comme une catastrophe que les Goths étaient ariens. Et c'est, sans doute, pour cette raison qu'Hilaire insista pour

1. *Vita*, 26, 58-61.

2. J.-R. PALANQUE (sous la direction de), *Le Diocèse de Marseille*, Paris 1967, p. 8 ; P.-A. FÉVRIER, « Arles », op. cit., p. 79.

que ses fils spirituels gardent ferme la foi en la Trinité<sup>1</sup>. Toutes ces données chronologiques permettent d'affirmer, pensons-nous, que c'est entre les années 470-480, durant une période troublée ou aussitôt après, qu'Honorat de Marseille a écrit la *Vita*.

## 2. Plan de la « Vita »

On peut, assez commodément, voir le déroulement suivant dans le plaidoyer qu'est la vie d'Hilaire.

Exorde : Honorat de Marseille se dit indigne d'écrire la Vie d'Hilaire, tant ses mérites sont innombrables (1-2).

### Partie I. La jeunesse d'Hilaire :

1. Honorat exhorte Hilaire à changer de vie (3) ;
2. Hilaire hésite malgré les prières d'Honorat ; Hilaire sent que Dieu l'appelle, mais le monde le retient, avec tous ses attraits (4-6) ;
3. Hilaire converti abandonne tout, suit Honorat et se retire au paradis de Lérins (7-8).

### Partie II. Hilaire, évêque d'Arles :

1. Honorat, devenu évêque d'Arles, demande à Hilaire de le rejoindre, et, près de mourir, le désigne comme évêque. Se sentant indigne, Hilaire s'enfuit ; il est retrouvé et un miracle le force à accepter sa charge d'évêque (9-10, l.22) ;

1. Du fait que les ariens n'admettaient pas l'égalité du Père et du Fils, ils niaient le dogme de la Trinité, tel que l'enseignaient les chrétiens « orthodoxes ». Sur l'arianisme, *Nouvelle Histoire de l'Église*, op. cit., p. 290-309 ; É GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 1, p. 201-270. La *Vita* (20, 1-4) évoque la conversion de la mère d'Héliodore « enlacée par les liens de l'hérésie arienne ». Cette allusion à l'hérésie arienne prend toute sa force si l'on admet que la *Vita* a été écrite pendant ou peu après l'invasion des Goths.

2. Hilaire est un ascète, mais aussi un homme d'une grande charité, plein de respect pour les serviteurs de Dieu (10, l.23 - 12) ;
3. Conscient de ses devoirs, il se heurte au Préfet des Gaules (13) ;
4. Prédicateur de talent qui sait se mettre à la portée de ses fidèles, Hilaire est aussi un missionnaire infatigable (14-15) ;
5. Homme de Dieu, Hilaire pousse les fidèles à faire pénitence, et il chasse les démons (16-18) ;
6. Pasteur plein de zèle, Hilaire est un lecteur assidu de l'Écriture, et un homme de prière (18-19) ;
7. Par charité chrétienne, il n'hésite pas à faire le sacrifice de son pied pour obtenir la guérison de celui de Cyrillus (20) ;
8. Esprit entier, autoritaire, il se heurte au pape Léon, mais, homme d'une grande humilité, il se soumettra à l'évêque de Rome (21-22) ;
9. De retour à Arles après son voyage à Rome, il reprend sa charge, comme un débutant, pour être à la hauteur de sa mission d'évêque (23-24) ;
10. Avant de mourir, il reçoit la consolation d'une vision céleste et sait quel sera son successeur (25).

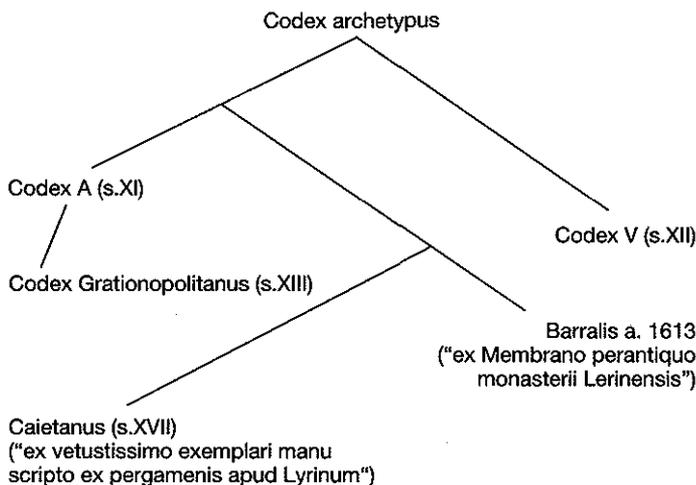
### Partie III : Les derniers moments d'Hilaire

1. Réconforté par cette vision, il donne à ses moines, ses derniers conseils (26) ;
2. Hilaire meurt après avoir demandé que l'on intercède pour lui (27) ;
3. Toute la ville d'Arles, profondément attristée, participe à ses obsèques (28-29) ;
4. Hilaire vivra dans ses successeurs, ses fils (30-32).

Conclusion : Honorat de Marseille demande à Hilaire qu'il le protège et qu'il fasse qu'il ne soit pas indigne de sa charge d'évêque.

3. *Le texte latin*<sup>1</sup>

Pour expliquer la tradition textuelle de la *Vita Hilarii*, S. Cavallin propose ce schéma :



Manuscrits :

D'un archétype conjectural dérivent deux témoins anciens :

– A, Paris, B. N., lat. 5295, XI<sup>e</sup> s. (*codex arelatensis*). Ce manuscrit, provenant de la chapelle des évêques d'Arles, groupe plusieurs textes hagiographiques arlésiens. La *Vita Hilarii* figure aux ff. 41-60.

– V, Rome, Bibliothèque Vaticane, Reg. lat. 645, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. (*codex vaticanus*). La *Vita Hilarii*, ff. 40-70, fait suite à la *Vita Honorati*.

1. S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 40-45.

De A dérive le texte donné par le ms. 1171 de la Bibl. Munic. de Grenoble, *Passiones vel Vitae Sanctorum*, Grande Chartreuse, XIII<sup>e</sup> s. : ff. 208 v- 218.

Il existe de plus une tradition qui se réclame de manuscrits léryniens perdus. Elle est représentée par :

– une copie de Constantin Gaetano, o.s.b., figurant dans le recueil, Rome, Bibl. Alessandrina, ms. 102, XVII<sup>e</sup> s., ff. 822 v- 828 ;

– l'édition de Vincent Barralis, qui est mentionnée ci-après.

4. *Éditions*

Vincent BARRALIS, *Chronologiae Sanctorum et aliorum Virorum illustrium ac Abbatum Sacrae Insulae Lerinensis*, Lyon 1613 : *Vita Hilarii*, p. 103-117.

Laurent SURIUS, *De probatis sanctorum vitis*, Cologne 1618, t. 5, p. 76-83.

Paschase QUESNEL, *S. Leonis Magni papae I opera*, Paris 1675, t. 1, p. 731-751 ; 2<sup>e</sup> éd., Lyon 1700, t. 1, p. 363-373.

*Acta Sanctorum, Mai II*, Anvers 1680, p. 26-35 ; Paris 1866, p. 26-35.

Jean SALINAS, *SS. Prosperi Aquitani et Honorati Massiliensis opera*, Rome 1732, p. 247-311.

Pierre et Jérôme BALLERINI, *S. Leonis Magni opera*, t. II, Venise 1756, p. 317-342.

La *Patrologia Latina* de Migne reprend l'édition de Ballerini : PL 50 (1846), 1219-1246.

Samuel CAVALLIN, *Vita Hilarii* dans *Vitae Sanctorum Honorati et Hilarii episcoporum arelatensium (Skrifter Utgivna av Vetenskaps-Societeten I Lund, 40)*, Lund 1952, p. 80-109. C'est cette édition que nous suivons en donnant son apparat critique simplifié.

Le présent apparat critique, simplifié, est donc tiré de celui de l'édition Cavallin. Il ne retient le plus souvent que les variantes significatives entre les manuscrits V et A.

L'édition Barralis (*Barr.*), témoin de la tradition lérinienne, n'est citée que lorsqu'elle vient appuyer *V* contre *A* ou *A* contre *V*, ou lorsque sa leçon a été préférée à *V A*. Les éditions des Bollandistes (*Boll.*), de Quesnel et de Salinas sont citées occasionnellement, lorsque leur leçon a été préférée.

## CH. 2 – LA VIE D'HILAIRE

### I. – Données historiques

Hilaire a dû naître dans les premiers mois de l'année 401. Nous savons par la *Vita* qu'il est mort âgé de 48 ans ; la *Vita* dit qu'il accomplissait alors « tout juste le cycle de sa quarante-huitième année<sup>1</sup> ». Deux documents nous permettent de dater sa mort. Gennade<sup>2</sup> nous dit qu'il mourut sous le règne de Valentinien et de Marcien : Valentinien régna de 425 à 455. Pour Marcien, Gennade commet certainement une erreur : Marcien ne fut proclamé empereur que le 25 août 450, donc un an après la mort d'Hilaire qui eut lieu le 5 mai 449<sup>3</sup>. De fait, nous possédons la lettre qu'écrivit le pape Léon aux évêques de Gaule pour se réjouir de l'élection de Ravennius, successeur d'Hilaire : cette lettre est datée du 22 août 449<sup>4</sup>. Ainsi, une quarantaine d'années s'est-elle écoulée entre le décès de l'évêque et la rédaction de la *Vita*.

Hilaire est d'une famille illustre, de Bourgogne ou de Lorraine probablement. D'après la *Vita Lupi*<sup>5</sup>, Loup était originaire de la ville de Toul et il aurait épousé la sœur d'Hilaire ; par ce mariage, il se serait trouvé en relation avec Honorat, un proche parent de sa femme<sup>6</sup>. Issu certainement

1. *Vita*, 24, 2-3.

2. GENNADE, *Liber de viris illustribus*, cap. LXX, éd. Richardson, *TU XIV*, 1, p. 85 ; pour Marcien, voir E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, *op. cit.*, t. 1, p. 311.

3. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 249.

4. LÉON, *op. cit.*, *epist. XL*, *Justa et rationabilis*, 814-815.

5. *Vita Lupi*, *op. cit.*, p. 295-296.

6. Honorat était un parent d'Hilaire : *Vita Lupi*, *op. cit.*, p. 296.

d'une famille chrétienne<sup>1</sup>, Hilaire dut être baptisé enfant : la *Vita* ne parle pas de son baptême. D'ordinaire, en effet, les auteurs des *Vitae* tiennent à souligner que leurs héros demandèrent eux-mêmes le baptême afin de mettre en valeur leurs mérites et de montrer que Dieu avait sur eux de grands desseins<sup>2</sup>. Hilaire avait une sœur et un frère à qui il laissa tous ses biens ; quant à l'argent en sa possession, il le distribua<sup>3</sup>. Il reçut, sans aucun doute, une éducation soignée, comme la recevait tout jeune aristocrate<sup>4</sup>.

Honorat avait fondé, vers 400, à Lérins, un monastère où il avait décidé de vivre, loin du monde<sup>5</sup>. Mais dans son désir de « régénérer » – *regenerare*<sup>6</sup> – son parent, Hilaire, Honorat quitta la communauté de Lérins, alla le trouver, le pressa de tout quitter et l'invita à venir vivre, avec lui, à Lérins. Hilaire hésita puis décida de rejoindre Honorat dans son monastère<sup>7</sup>.

En 426, Patrocle, évêque d'Arles, mourut assassiné sur l'ordre de Félix, maître de la milice<sup>8</sup>. Lui succéda Helladius.

1. Beaucoup d'évêques appartiennent aux aristocraties indigènes romaines christianisées parfois depuis plusieurs générations : H.-I. MARROU, *Nouvelle Histoire de l'Église*, op. cit., p. 341—343 ; J. LE GOFF, « Culture cléricale et traditions folkloriques dans la civilisation mérovingienne » dans *Annales* 1967, p. 782-783.

2. Martin (*Vita Martini*, op. cit., 2,3 ; 3,5), Honorat (*Vita Honorati*, op. cit. 5, 1-3) demandent le baptême. Aucune allusion aux baptêmes d'Antoine (ses parents étaient chrétiens : *Vita Antonii*, op. cit., I,1-5), de Paul et de bien d'autres.

3. *Vita*, 6, 12-14 ; la *Vita* ne parle pas de sa sœur.

4. *Vita Germani*, op. cit., 1, 1-9 ; *Vita Ambrosii*, op. cit., 5 ; P. RICHE, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, op. cit., p. 62-74.

5. *Vita Honorati*, op. cit., 15 ; *Vita Lupi*, op. cit., p. 296.

6. *Vita* 3, 2-5 ; *Vita Honorati*, op. cit., 23, 5-8 ; le mot *regenerare* apparaît dans une épître de Pierre : *II Pierre* 1, 3.

7. *Vita*, ch. 3-8.

8. PROSPER, *Chronique*, ann. 426 : Mommsen, *Chronica Minora*, I, p. 471 ; cf. Ch. PIETRI, *Roma Christiana*, op. cit., t. 2, p. 1027.

Dans une lettre qu'il écrivit à Augustin<sup>1</sup>, Prosper d'Aquitaine mentionne, parmi ceux que l'enseignement du grand docteur étonne, l'évêque d'Arles, Hilaire. Un manuscrit de cette lettre<sup>2</sup> porte le nom d'« Helladius » et non celui d'« Hilarius » (ou « Hillarius ») : il serait surprenant que le copiste ait changé un nom aussi courant qu'« Hilarius » (ou « Hillarius ») pour un nom aussi rare que celui d'Helladius : la *lectio difficilior* est préférable. J.-R. Palanque introduit Helladius dans sa liste des évêques d'Arles<sup>3</sup>. De plus, Jean Cassien mentionne à deux reprises un Helladius, d'abord comme simple moine, puis comme évêque<sup>4</sup>. Il y a donc tout lieu de croire qu'un Helladius fut évêque d'Arles, mais que son épiscopat fut très court, puisque à la fin de l'année 426, Honorat devint évêque d'Arles.

L'élection d'Honorat dut faire des mécontents car, comme le rapporte Hilaire dans la *Vita Honorati*, son premier souci fut de calmer les passions<sup>5</sup>. Devenu évêque, Honorat demanda à Hilaire de le rejoindre à Arles. Hilaire y resta quelques temps, puis repartit pour le monastère des Iles de Lérins<sup>6</sup>. Sentant sa mort approcher, Honorat le rappela, le désigna comme son successeur<sup>7</sup>. Hilaire s'enfuit ;

1. PROSPER D'AQUITAINE, *epist.* CCXXV, *Ignotus quidem*, PL 33, 1002-1007. Cette lettre traduit l'émoi que suscita en Gaule l'ouvrage d'Augustin, *De correptione et gratia*.

2. PROSPER D'AQUITAINE, *epist.* CCXXV, 1007. Cf. OWEN CHADWICK, « Euladius of Arles », dans *The Journal of Theological Studies*, XLVI (1945), p. 200-205. Cf. É. GRIFFE, *La Gaule Chrétienne*, op. cit., t. 2, p. 240.

3. J.-R. PALANQUE, *Provence historique*, op. cit., p. 132.

4. JEAN CASSIEN mentionne Helladius comme moine : *Conférences*, op. cit., t. 1, *Praefatio*, p. 74. Il le mentionne ensuite comme évêque : *Conférences*, op. cit., t. 3, *Praefatio*, p. 8. PICHERY pense qu'Honorat est devenu évêque en 426 : *Conférences*, op. cit., t. 3, p. 8, n. 2.

5. *Vita Honorati*, op. cit., 28, 1-11.

6. *Vita*, 8, 10-12.

7. *Vita*, 9, 3-11.

la foule d'Arles se lança à sa poursuite et décida de le ramener à Arles. Tout le monde s'arrêta au *Castellum Alamanicum* <sup>1</sup>.

C'est en 428 qu'Hilaire succéda à Honorat dont l'épiscopat fut court <sup>2</sup>, deux ans précise la *Vita Hilarii* <sup>3</sup>. L'élection d'Hilaire comme évêque dut provoquer elle aussi une certaine agitation <sup>4</sup> : le droit interdisait à un évêque de désigner son successeur et les conciles sont revenus à plusieurs reprises sur cette interdiction <sup>5</sup>. Ce qui pouvait surtout heurter, c'est qu'Hilaire était le disciple et le parent d'Honorat. Les canons dits des apôtres spécifiaient que l'évêque ne devait pas laisser son évêché à son père, son fils ou à un autre parent : l'épiscopat n'est pas un bien héréditaire <sup>6</sup>.

Cette agitation qui accompagna l'élection d'Hilaire nous est confirmée par des passages de la *Vita* et par une lettre du

1. *Vita*, 9, 12-35, *Castellum Alamanicum* serait peut-être aujourd'hui Aimargues dans le Var : É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 2, p. 245, n. 24 ; ceci est curieux puisque ce n'est pas la route de Lérins.

2. *Vita Honorati*, op. cit., 26, 1-2.

3. *Vita*, 9, 1-2.

4. Plusieurs élections d'évêques se font dans la joie : celle de Germain (*Vita Germani*, op. cit., 1-2), celle de Loup (*Vita Lupi*, op. cit., 3, p. 296) ; des élections plus agitées : celle d'Ambroise (*Vita Ambrosii*, op. cit., 6-8), celle de Martin (*Vita Martini*, op. cit., 9), une élection plus que douteuse celle de Patrocle (É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 2, p. 146 et 147).

5. Concile d'Antioche (341), c. 23 dans J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 364 ; J. GAUDEMET, *Les Élections dans l'Église latine*, op. cit., p. 17-18. On peut citer deux exceptions : Valérius, évêque d'Hippone désigne Augustin comme successeur, mais demande l'avis du primat de Carthage : *Vita Augustini*, op. cit., 39-40. Augustin souhaite qu'Heraclius lui succède mais l'exprime officiellement : AUGUSTIN, *epist.* CCXIII, 26 septembre 426, PL 33, 966-968.

6. Les Canons des Apôtres furent composés vers 400 : J. GAUDEMET, *Les Élections dans l'Église latine*, op. cit., p. 20, n. 7. Les papes rappellent que les élections épiscopales doivent se faire dans le calme et avec l'accord de tous : J. GAUDEMET, op. cit., p. 43-46.

pape Célestin I<sup>er</sup>. Le biographe d'Hilaire insiste sur la présence de soldats, de gardes. Hilaire, qui ne veut pas devenir évêque d'Arles, s'est enfui ; on part à sa recherche. L'auteur de la *Vita* écrit : « Mais cette puissance de la divinité... embrasa soudain l'esprit de l'illustre Cassius, qui était en ce temps-là à la tête des troupes <sup>1</sup>. » Cassius, résolu à ramener de force Hilaire qui se hâtait vers le désert, « désigne et dépêche un groupe de citoyens accompagnés d'une troupe non négligeable de soldats <sup>2</sup>. » Hilaire, rejoint, hésitait toujours à accepter la charge d'évêque. A ce moment se produit un miracle : une colombe se pose sur sa tête et l'auteur de la *Vita* d'ajouter : cette colombe « ne peut être chassée, ni effrayée, ni éloignée, par cette foule et cette garde si nombreuse de citoyens et de soldats <sup>3</sup> ». On peut être surpris non par la fuite d'Hilaire, mais par la présence de ces soldats, de ces gardes qui semblent bien constituer une police chargée du maintien de l'ordre. Les partisans d'Hilaire ont-ils été obligés de le protéger ?

Le 25 juillet 429, Célestin adressait aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise, c'est-à-dire aux provinces dépendant de l'évêque d'Arles, une lettre sévère <sup>4</sup> qui ne visait pas directement l'évêque d'Arles, mais évoquait une situation qui commençait à l'inquiéter : le pape après avoir souligné qu'il est heureux d'apprendre ce qui se fait de bien en Gaule, parle de mauvaises actions qui le blessent profondément. Il évoque le cas de ces prêtres du Seigneur qui « préfèrent se livrer à des pratiques superstitieuses, plutôt

1. *Vita*, 9, 13-15.

2. *Vita*, 9, 18-19.

3. *Vita*, 9, 40-42.

4. CÉLESTIN I<sup>er</sup>, op. cit., *epist.* IV, *Cuperemus quidem*, 430-436 ; J. GAUDEMET, *Les Élections dans l'Église latine*, op. cit., p. 44, propose comme date le 26 juillet 428 ; Ch. PIETRI, dans *Roma Christiana*, op. cit., p. 1030, préfère celle du 25 juillet 429 ; il a fait le commentaire, p. 1030-1033.

que d'être fidèles à la foi et à la pureté de l'esprit<sup>1</sup> ». Il critique certains moines et l'ostentation de leur rigueur. Le pape s'inquiète de l'influence de ces moines, depuis des années, sur de nombreux pontifes : « N'y a-t-il pas, dans les Églises des Gaules, une nouvelle façon de vivre qui a marqué, depuis des années, le comportement de tant d'évêques<sup>2</sup> ? » Et le pape ajoute : « Si nous commençons à nous intéresser à la nouveauté, nous foulerons aux pieds la tradition laissée par les Pères et nous laisserons la place à des superstitions inutiles<sup>3</sup>. » Le pape condamne par là les moines de Lérins qui refusaient la *poenitentia*, la réconciliation, aux mourants : quel acte d'impiété que de douter de la bonté de Dieu<sup>4</sup>. Il ne tolérait pas non plus l'attitude de l'évêque d'Arles qui laissait un certain Daniel, condamné pour une histoire de mœurs, s'élever dans la hiérarchie des honneurs, jusqu'à l'épiscopat<sup>5</sup>. Et il rappelait, visant probablement l'élection d'Hilaire, le droit qui devait présider à toute élection épiscopale : « Qu'aucun évêque ne soit imposé à ceux qui ne le veulent pas. Le consentement et le souhait du clergé, du peuple et de la curie locale sont requis. Qu'un clerc d'une autre église soit élu, si l'on ne peut trouver dans la cité où il faut ordonner un évêque un clerc digne de l'épiscopat (ce que nous ne pensons pas qu'il puisse advenir)<sup>6</sup>. »

1. Id., *epist.* IV, I, 1, 430 : « Dicimus enim quosdam Domini sacerdotes superstitioso potius cultui inservire quam mentis vel fidei puritati. »

2. Id., *ibid.*, 431 : « Unde hic habitus in Ecclesiis Gallicanis, ut tot annorum tantorumque pontificum in alterum habitum consuetudo vertatur ? »

3. Id., *ibid.*, 431 : « Nam si studere incipiamus novitati, traditum nobis a patribus ordinem calcabimus, ut locum supervacuis superstitionibus faciamus. »

4. Id., *ibid.* IV, II, 3, 432.

5. Id., *ibid.* IV, III, 5, 434.

6. CÉLESTIN I<sup>er</sup>, *epist.* IV, v, 7, 434 : traduction dans J. GAUDEMET, *Les Élections dans l'Église latine*, op. cit., p. 44.

Hilaire se révéla très vite comme un pasteur d'une activité exceptionnelle. Il présida plusieurs conciles regroupant les évêques du Midi, celui de Riez en 439, celui d'Orange en 441, celui de Vaison en 442<sup>1</sup>. Il multiplia les constructions d'églises, consacra des évêques « dignes du sacerdoce<sup>2</sup> » ; et, un peu après, l'auteur ajoute qu'Hilaire « installait des évêques qu'il avait formés<sup>3</sup> ». Hilaire édifia des monastères. L'auteur de la *Vita* insiste sur ce zèle de l'évêque d'Arles.

Celui-ci fonda, à Arles, une communauté religieuse, identique à celle qu'Augustin avait établie à Hippone dans la maison de l'évêque<sup>4</sup>. A la différence de Martin et d'Honorat, Hilaire installa sa communauté au milieu de la ville : « Il introduisit en pleine cité la ferveur des institutions érémitiques<sup>5</sup>. » Comme dans la communauté d'Hippone<sup>6</sup>, on lisait durant les repas. Cette lecture au cours des repas était pratiquée dans le monastère fondé par Jean Cassien<sup>7</sup> à Marseille ou peut-être dans celui de Lérins<sup>8</sup>.

1. *Concilia Galliae*, op. cit. : celui de Riez, p. 51-75 ; celui d'Orange, p. 76-93 ; celui de Vaison, p. 94-104.

2. *Vita*, 11, 18.

3. *Vita*, 11, 21.

4. Sur l'activité monastique d'Augustin, *Vita Augustini*, op. cit., 33-36 ; sur la communauté de Thagaste : 37 et 38 ; sur celle d'Hippone : 42 et 43 ; cf. F. VAN DER MEER, *Saint Augustin, pasteur d'âmes*, éd. fr., t. 1, Colmar-Paris 1959, p. 311-337.

5. *Vita*, 7, 15-16. La *Vita* ajoute (*Vita*, 15, 16-17) : « Jamais il ne prit de nourriture sans lecture ; c'est lui qui le premier fit entrer cet usage dans les cités. »

6. *Vita Augustini*, op. cit., 39 et 40 ; P. BROWN, *La Vie d'Augustin*, éd. fr. J.-H. MARROU, Paris 1971, p. 231-234.

7. Dans *Les Institutions cénobitiques* (op. cit., IV, 17), JEAN CASSIEN dit que les lectures pendant les repas viennent de la règle des Cappadociens et non de celles des Égyptiens. Chez les Égyptiens et les Tabennésiotés, les moines gardent le silence.

8. *Les Règles des saints Pères* ne font pas allusion à cette coutume dont parlent la *Vita* et *Les Institutions cénobitiques*.

Fidèle à l'idéal monastique, Hilaire demanda probablement à ceux qui voulaient vivre dans sa communauté de mener une vie de pauvreté et de chasteté parfaites ; quant à lui, il avait donné tous ses biens et n'avait jamais été marié<sup>1</sup>. On peut penser qu'il a imposé à sa communauté d'Arles l'office monastique, dont les heures canoniques, qu'accompagnaient lectures et psalmodies, furent fixées dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle : matines, laudes, tierce, sexte, none, vêpres et complies<sup>2</sup>. L'auteur de la *Vita* parle des psaumes chantés avec un rythme suave lors des services divins<sup>3</sup> ; il utilise alors le terme *modulatio*, que l'on retrouve au chapitre 27<sup>4</sup> : Hilaire sent que sa mort approche, et pourtant il ordonne que la communauté offre le sacrifice de louange du soir et prenne son repas habituel ; comme par le rythme, *modulatione*, des psaumes il se rend compte que l'on célèbre les offices habituels, il s'en réjouit. Faut-il voir dans le mot *modulatio* un terme technique qui évoque le chant liturgique<sup>5</sup> ? Il est probable que le sacrifice de louanges du soir dont parle l'auteur est le lucernaire<sup>6</sup>.

Le travail manuel, la lecture des saintes Écritures tenaient une grande place dans la vie des moines. Ceux-ci ont généralement un temps d'étude réservé à la *lectio divina*, après matines, c'est-à-dire de la première à la troisième heure. Ce

1. *Vita*, 22, 17.

2. J. BIARNE, « Le temps des moines », *op. cit.* La *Vita Eutropi*, *op. cit.*, mentionne les différentes heures canoniques (p. 57), mais ne parle pas des complies qu'évoque JEAN CASSIEN ; cf. J. BIARNE, *op. cit.*, p. 105.

3. *Vita*, 19, 1.

4. *Vita*, 27, 5.

5. J. de VALOIS, *Le Chant grégorien*, QSF, n° 1041, Paris 1974, p. 15 et 16.

6. *Vita*, 27, 2. L'expression utilisée est la suivante : *Sacrificium vespertinae laudationis* ; nous avons traduit « le sacrifice de la louange vespérale ». La *Vita* parle de cet office qui sera suivi du repas du soir, lequel précède complies : J. BIARNE, « Le temps des moines », *op. cit.*, p. 106. Ce repas, après les vêpres et avant les complies, n'est permis que le samedi et le dimanche.

temps d'étude est suivi, de la troisième à la neuvième heure, d'un temps de travail manuel ; celui-ci se fait en commun ; « les frères ne diront rien de profane, mais ils réciteront des textes sacrés ou se tairont<sup>1</sup> » ; le travail s'accomplit donc en silence, sans aucun murmure<sup>2</sup>. Hilaire imposa à sa communauté des règles monastiques inspirées, probablement, de celles de Lérins : la communauté, nous apprend l'auteur de la *Vita*, « devait s'épuiser à la peine, se fatiguer par de continus travaux manuels, s'appliquer à la lecture des saintes Écritures<sup>3</sup> ». L'évêque donnait lui-même l'exemple : gros travailleur, il était capable, en même temps, de dicter une lettre à son secrétaire, de lire un livre ouvert devant lui, et de tisser des filets<sup>4</sup>.

Dans le désir de sauver les captifs, Hilaire poussa la charité jusqu'à vendre les vases sacrés, n'utilisant plus que des patènes et des calices de verre<sup>5</sup>. Il ne se désintéressait pas de la vie quotidienne de ses paroissiens, et, aux « salines » où il s'est rendu, il construisit des machines<sup>6</sup>. Il alla, la semaine terminée, jusqu'à se lever la nuit, faire à pied trente milles, célébrer la messe et prêcher longuement, à jeun, selon la coutume du temps<sup>7</sup>. Prédicateur infatigable, il fut, d'après la *Vita*, un grand écrivain : de toutes les œuvres que lui prête son biographe, homélies, lettres, vers<sup>8</sup>, ne subsistent que la *Vita Honorati*, panégyrique prononcé pour l'anniversaire de la mort de son maître et prédécesseur, et une lettre à

1. *Les Règles des saints Pères*, *op. cit.*, t. 2, « Règle orientale », 5, p. 467.

2. *Les Règles des saints Pères*, *op. cit.*, t. 1, « Règle des Quatre Pères », 3, 11, p. 195.

3. *Vita*, 11, 1-5.

4. *Vita*, 15, 1-6.

5. *Vita*, 11, 29-33.

6. *Vita*, 15, 21-22.

7. *Vita*, 15, 23-27.

8. *Vita*, 14, 31-34. GENNADE, *Liber de viris illustribus*, *op. cit.*, LXX, p. 85.

Eucher<sup>1</sup>. Hilaire aurait rédigé une exposition du symbole de la foi, *Symboli expositio ambienda*, qui ne nous est pas parvenue<sup>2</sup>.

Hilaire voyagea beaucoup, visita de nombreuses cités de Gaule, rencontra à plusieurs reprises Germain d'Auxerre<sup>3</sup>, retourna aux Iles de Lérins<sup>4</sup>, se rendit à Rome pour défendre auprès du pape la décision du concile de Besançon qui obligeait Chelidonius à se démettre de sa charge d'évêque<sup>5</sup>. D'un caractère entier, conscient de sa charge et du rôle que devait jouer l'évêque d'Arles, Hilaire se heurta au préfet des Gaules et au pape. Il mourut en 449, à l'âge de 48 ans à peine, après un épiscopat de 20 ans.

## II. – La Vita Hilarii et le problème de la grâce

Pélagé, moine originaire de Grande-Bretagne<sup>6</sup>, s'était installé à Rome autour des années 410. Directeur de conscience, maître de vie spirituelle, il appelait l'homme à un renoncement poussé jusqu'à l'héroïsme. Il insistait sur la responsabilité de l'homme et considérait comme dangereux tout ce qui pouvait gêner l'exercice de la liberté humaine, le libre arbitre. Il en arrivait à minimiser le péché originel et

1. La lettre à Eucher : PL 50, 1271 et 1272. On lui attribue un sermon ou un récit sur un miracle de saint Genès, *De miraculo sancti Genesi*, 1273-1276, des vers pour la fête des martyrs Macchabées, 1276-1286 et un poème en l'honneur de saint Genès envoyé au pape Léon, cf. S. CAVALLIN, *Praefatio*, p. 13-16.

2. *Vita*, 14, 32-33. CÉSAIRE D'ARLES, *Sermons au peuple*, t. 1, *op. cit.*, p. 365, n. 1. Sur les écrits d'Hilaire, une mise au point d'A.-G. HAMMAN, dans *Initiation aux Pères de l'Église*, t. 4, « Les Pères latins », Paris 1986, p. 672-673.

3. *Vita*, 21, 2-3.

4. *Vita*, 12, 1-14.

5. *Vita*, 21-22.

6. *Nouvelle Histoire de l'Église*, *op. cit.*, p. 450-459 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 3, p. 359-373.

l'action de la grâce divine : l'homme pouvait, seul, sans l'aide de la grâce, atteindre la perfection, la sainteté. En 411, il avait fait un voyage rapide en Afrique et avait tenté de rencontrer Augustin. C'est au cours de cette même année 411, qu'il repartit pour la Palestine et qu'il laissa à Carthage un de ses disciples les plus convaincus, Caelestius. A partir de 415, Augustin se lança dans la réfutation de la doctrine pélagienne, doctrine qui se répandit dans tout le monde romain<sup>1</sup>. Dans sa lutte contre le pélagianisme, Augustin fut amené à durcir sa position sur le sujet, et une réaction à l'augustinisme se développa dans tout le sud-est de la Gaule, notamment aux Iles de Lérins.

A comparer la *Vita Honorati* et la *Vita Hilarii*, on peut noter une grande différence dans l'idée que se faisaient de la grâce, les auteurs. Dans un article de la revue *Augustinianum*<sup>2</sup>, J.-P. Weiss étudie le sens que donne au mot *gratia* la *Vita Honorati* ; il distingue trois sens fondamentaux : la faveur que les gens portent à Honorat ou à Dieu, le charme qu'Honorat exerce sur son entourage, la grâce que Dieu donne à son peuple ; il n'a jamais le sens d'aide divine, personnelle. Il note de plus que, dans la conversion d'Hilaire, Dieu a un rôle bien discret et que c'est Honorat qui a apporté le salut dans le Christ à son disciple. Il précise que le mot *libertas* n'a rien à voir ici avec le libre arbitre, *humanum arbitrium* ; la liberté est l'état de celui qui n'est pas sous la dépendance absolue de quelqu'un ; le libre arbitre est la faculté qu'a l'homme de choisir sa vie, son destin, de choisir entre le bien et le mal. J.-P. Weiss ajoute : « Que nous sommes loin des *Confessions* d'Augustin, où c'est Dieu qui

1. La doctrine pélagienne se répandit jusqu'en Grande-Bretagne où Germain d'Auxerre dut aller pour rétablir l'orthodoxie : *Vita Germani*, *op. cit.* 12-18 ; 25-27.

2. J.-P. WEISS, « Honorat héros antique et saint chrétien, étude du mot *gratia* dans la vie de saint Honorat d'Hilaire d'Arles », dans *Augustinianum*, XXIV, fascicules 1 et 2 (1984), p. 265-280.

opère la conversion<sup>1</sup> ! » « Cette doctrine de la grâce n'a aucun relent de pélagianisme<sup>2</sup> », peut malgré tout conclure J.-P. Weiss ; mais nous pouvons ajouter que ce n'est pas celle d'Augustin ni des milieux romains. Il en va différemment de la *Vita Hilarii*.

Aux chapitres 3, 4 et 6, le biographe d'Hilaire rapporte la conversion de son héros en s'inspirant du récit qu'en avait fait Hilaire lui-même dans la *Vita Honorati*<sup>3</sup>. Il insiste sur les hésitations d'Hilaire, sur le combat que se livrent, dans son cœur, les deux volontés, celles du bien et du mal, en citant textuellement deux passages de la *Vita Honorati* : « J'hésitais, dis-je ; alors que le Dieu bon m'invitait, le monde entier était là, avec ses voluptés<sup>4</sup>. » Un peu plus bas, il reprend une autre phrase de la *Vita Honorati* : « Combien de fois, dans mon esprit, le vouloir succéda au refus ! Mais que dire de plus ? Honorat absent, le Christ, en moi, remplit son rôle<sup>5</sup>. » Et le biographe d'Hilaire ajoute cette phrase qu'on ne lit pas dans la *Vita Honorati* : « Puisque la grâce divine précède le libre arbitre de l'homme et le change en mieux...<sup>6</sup> »

Le problème de l'action de la grâce sur la volonté de l'homme, sur son libre arbitre, est abordé une nouvelle fois dans la longue exhortation que prête son biographe à Hilaire qui va mourir : « Et grâce à l'aide du Seigneur, nous avons acquis, avec le bénéfice d'un gain salutaire, divers changements de vertu à rapporter à Dieu. Déjà nous appro-

1. J.-P. WEISS, *op. cit.*, p. 275.

2. J.-P. WEISS, *op. cit.*, p. 277.

3. *Vita Honorati*, *op. cit.* 23.

4. *Vita*, 6, 1-2 = *Vita Honorati*, *op. cit.* 23, 36-37. Dans la *Vita Honorati*, *haesitantiae* est absent ; *eminus* est remplacé dans la *Vita* par *totus*.

5. *Vita*, 6, 4-6 = *Vita Honorati* 23, 32-35.

6. *Vita*, 6, 8-9. Dans le latin chrétien, nous n'avons pas trouvé l'expression *humanum arbitrium*.

chons, sous la conduite de Dieu, du port du repos : nous nous sommes affrontés aux princes de ce monde avec lesquels, écrit l'Apôtre, la guerre est continuelle... guerre à laquelle n'échappera pas celui qui veut parvenir à la béatitude, la grâce céleste précédant, l'activité suivant<sup>1</sup>. » Un peu plus loin, toujours dans l'ultime exhortation, on peut lire : « Un composé de boue ne peut, sans la grâce de Dieu, l'emporter sur son antique puissance (du démon)<sup>2</sup>. » Le biographe d'Hilaire tient à souligner le rôle premier et déterminant de la grâce : c'est avec l'aide de Dieu (*iuvante Domino*) que nous avons acquis les vertus que l'on doit rapporter à Dieu (*virtutum mercimonia... Deo referenda percipimus*). Nous approchons du port, sous la conduite de Dieu, *Deo gubernante*. Dans le combat avec les puissances du mal, seule la grâce nous permet de triompher : la grâce précède, l'activité suit : (*gratia praecedente, industria subsequente*). L'homme ne peut rien contre le malin sans la grâce divine (*non potest sine gratia*).

Cette doctrine<sup>3</sup> que nous découvrons dans la *Vita* semble proche de la pensée théologique d'Augustin, de Prosper d'Aquitaine ou des milieux romains ; c'est celle qui paraît à cette époque s'imposer au monde chrétien. Comparons certains textes de la *Vita* à ceux que l'on peut trouver dans les œuvres de l'évêque d'Hippone, dans les écrits de son disciple, et dans les lettres pontificales. Les expressions de la

1. *Vita*, 26, 16-23. Le mot *industria*, au sens d'activité humaine, est utilisé par JEAN CASSIEN quand il traite du problème de la grâce et de la liberté de l'homme : *Conférences*, *op. cit.* III, XIII ; III, XV ; III, XVI ; XIII, III ; *Institutions cénobitiques*, *op. cit.* VI, 4, 10 ; XII, 11, 2. Dans les *Conférences*, comme dans les *Institutions cénobitiques*, on trouve des expressions comme *sine auxilio Dei* (*Conférences*, *op. cit.*, III, XV) ; *Sine adiutorio Dei* (*ibid.*, XIII, III ; *Institutions cénobitiques*, *op. cit.*, XII, 11, 24 ; 13, 10 ; 14, 7) ; *sine gratia* (*ibid.*, XII, 15, 5). Il semble que l'auteur de la *Vita* ne rejette pas la pensée de Jean Cassien.

2. *Vita*, 26, 46-47.

3. Cf. H. RONDET, *Gratia Christi*, Paris 1948, p. 131-154.

*Vita* : *humanum arbitrium divina gratia praecedens*<sup>1</sup>, *gratia praecedente et industria subsequente*<sup>2</sup>, rappellent celle de Prosper d'Aquitaine : *sed gratia, quae non debetur, praecedat ut fiant*<sup>3</sup>.

La formule *commutaret in melius*<sup>4</sup> se retrouve dans Augustin : *substantia itaque nostra mutatur in melius*<sup>5</sup> ; elle est voisine de celle qu'adoptera le concile d'Orange : *Ab eo quod operata et iniquitas mutatur fidelis sed in melius per gratiam Dei* — « L'état du fidèle, tel que l'avait produit l'iniquité, est changé, mais en mieux, par la grâce de Dieu<sup>6</sup>. »

Les termes *diversa iuvante Domino virtutum mercimonia... Deo referenda*<sup>7</sup> peuvent être rapprochés de la formule de la lettre de Célestin : *Quod omnia studia et omnia opera ac merita sanctorum ad Dei gloriam laudemque referenda sint* — « Parce que tout zèle, toute œuvre et tout mérite des saints sont à rapporter à la gloire et à la louange de Dieu<sup>8</sup>. » Cette formule, que l'on trouve dans l'*Indiculus*<sup>9</sup>, reprend celle du pape Zosime<sup>10</sup>. On lit dans la *Vita* :

1. *Vita*, 6, 8.

2. *Vita*, 26, 22.

3. PROSPER D' AQUITAINE, *Liber sententiarum*, PL 51, CCXIX, 472 ; cf. le deuxième concile d'Orange de 529 : *Les Canons des conciles mérovingiens*, op. cit., C. 18, p. 165. La formule *gratia praecedente* se retrouve dans la lettre de FAUSTE DE RIEZ à Lucidus : PL 53, VII, 681-683 ; H. RONDET, op. cit., p. 153 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 3, p. 371.

4. *Vita*, 6, 9.

5. AUGUSTIN, *De Trinitate*, Bibliothèque Augustinienne, DDB, 1955, L.V., c. XV, 17, 15, p. 462.

6. *Les Canons des conciles mérovingiens*, op. cit., Orange II (529), c. 15, p. 165.

7. *Vita*, 26, 16-17.

8. CÉLESTIN I<sup>er</sup>, op. cit., epist. XXI, *Apostolici verba*, VII, 533.

9. *Indiculus Caelestini*, PL 51, c. V, 207. Écrit romain (PL 51, 205-212) qui sera annexé plus tard à la correspondance de Célestin : H. RONDET, op. cit., p. 150.

10. Cette lettre du pape Zosime serait perdue ; l'*Indiculus* utilise cette formule *non exstat haec epistola* (cap. V, 207).

*Potentiamque eius non potest sine gratia superare*<sup>1</sup>. Cette phrase, on peut la comparer à celle de la lettre du pape Célestin : *Neminem etiam baptismatis gratia renovatum, idoneum esse ad superandas diaboli insidias et ad vincendas carnis concupiscentias, nisi per quotidianum adiutorium Dei perseverentiam bonae conversationis acceperit* — « Aucun homme rénové par la grâce du baptême n'est capable de triompher des embûches du diable, ni de vaincre la concupiscentie de la chair, s'il ne reçoit, grâce à l'aide quotidienne de Dieu, la persévérance dans la bonne conversion<sup>2</sup>. »

En regroupant toutes ces formules et expressions dispersées dans la *Vita*, nous nous trouvons en face d'un exposé théologique sur Dieu et sur la grâce : c'est Dieu qui invite, qui fait toujours le premier pas ; c'est la grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire, qui nous aide à triompher des pièges du Malin ; tout mérite doit être rapporté à Dieu. Un tel enseignement, nous ne le trouvons ni dans la *Vita Honorati* ni dans les *Vitae* que nous avons lues. Il est incontestable que le biographe d'Hilaire a eu, ce faisant, un dessein précis.

Il a certainement voulu défendre la mémoire d'Hilaire en soulignant que sa pensée théologique n'avait rien d'hétérodoxe et qu'elle était conforme à la doctrine « officielle ». Il le faisait avec d'autant plus d'insistance que certains de ses contemporains pouvaient reprocher à Hilaire ses prises de position concernant les évêques Chelidonius et Projectus et ses relations avec le pape Léon.

Il désirait aussi exposer la doctrine des pseudo-marseillais et des lériniens, laquelle apparaît plus comme un préaugustinisme que comme un semi-pélagianisme. D'ailleurs, le Pape Célestin I<sup>er</sup>, dans sa lettre aux évêques de Viennoise et Narbonnaise<sup>3</sup>, est d'une grande prudence et ne condamne

1. *Vita*, 26, 46-47.

2. CÉLESTIN I<sup>er</sup>, op. cit., epist. XXI, VI, 532.

3. ID, *ibid.*, XXI, 528-537.

que les novateurs qui mettent en cause la foi traditionnelle. Qui sont ces novateurs ?

Pourquoi, en définitive, cet exposé sur Dieu et sur la grâce dans la *Vita* ? Seul le contexte historique peut l'expliquer autour de 475-480, date probable de la rédaction de la *Vita*. Le débat théologique qui avait opposé les partisans d'Augustin et les moines de Lérins, s'était apaisé après la mort de l'évêque d'Hippone et du pape Célestin<sup>1</sup>. Il avait repris vers 470. Lucidus, un prêtre du diocèse de Riez, adoptait alors l'enseignement d'Augustin, mais poussait à l'extrême son enseignement sur la prédestination. Son évêque, Fauste de Riez, ancien moine de Lérins, tenta de le ramener dans le droit chemin. Devant son obstination, Fauste fut obligé de le faire condamner au concile d'Arles puis au Concile de Lyon<sup>2</sup>. Nous pouvons donc admettre que l'auteur de la *Vita*, tout en rappelant la doctrine traditionnelle, a voulu défendre l'enseignement d'Hilaire et des moines de Lérins, et s'opposer à la pensée d'un augustinien de trop stricte observance.

### III. — Hilaire et le préfet des Gaules

Au chapitre 13<sup>3</sup>, l'auteur de la *Vita* rapporte le comportement d'Hilaire vis-à-vis d'un préfet des Gaules. Celui-ci ne tenait nul compte des remontrances que l'évêque lui avait faites. Or un jour que l'évêque célébrait les saints Mystères

1. H. RONDET, *op. cit.*, p. 153.

2. Le concile de Lyon a été réuni peu de temps après le concile d'Arles : *Concilia Galliae, op. cit.* p. 159-161. É. GRIFFE dans *La Gaule chrétienne, op. cit.* t. 2, p. 145 et 289, donne pour le concile d'Arles la date de 470 ou 471 (cf. *supra*, p. 13, n. 7). Pour le concile de Lyon, voir É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne, op. cit.*, p. 289.

3. *Vita*, 13, 1-15.

dans la Basilique *Constantia*<sup>1</sup>, le préfet entra avec ses officiers. L'évêque s'arrêta de parler et lui demanda de sortir. Le préfet se fit prier, mais finit par s'en aller. Hilaire reprit alors son sermon.

Nous pouvons aisément comprendre le rôle que, en cette occasion, pensait pouvoir jouer Hilaire. Successeur de Patrocle, il se considérait comme le représentant du pape pour la Gaule<sup>2</sup>. De fait, depuis 395<sup>3</sup>, la Préfecture des Gaules avait quitté Trèves pour Arles, qui, de 408 à 411<sup>4</sup>, avait même été proclamée capitale de l'Empire par l'usurpateur Constantin III.

Nous ne connaissons pas le nom du préfet des Gaules qu'interpella Hilaire. Nous pouvons penser que le biographe d'Hilaire tait son nom parce que ce qui compte, ce n'est pas la personne, mais le pouvoir politique, « le pouvoir

1. On ne sait pas où la situer : L.-A. CONSTANS (*Arles antique*, Paris 1921, p. 352) estime qu'elle fut édifée sous Constance II qui séjourna à Arles en 353-354. J. HUBERT (« La topographie religieuse d'Arles au VI<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers archéologiques*, 2, 1947, p. 17) en rapporte la fondation à Constance III qui reprit Arles, en 411, à l'usurpateur Constantin III et qui fut l'ami de l'évêque Patrocle. F. BENOIT (« Le premier baptistère d'Arles et l'abbaye Saint-Césaire, nouvelles recherches sur la topographie paléochrétienne d'Arles du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers archéologiques*, 5, 1951, p. 31-59) pense que la construction de cette basilique est antérieure à 449, et même à 421, date de la mort de Constance. D'autre part, comme le souligne P.-A. FÉVRIER (« Arles », *op. cit.* p. 81), il n'y a pas de raison pour identifier cet édifice avec la Basilique Saint-Étienne où fut transporté le corps d'Hilaire, peu après sa mort.

2. Cf. *infra*, « Hilaire et le pape Léon », p. 46 s.

3. J.-R. PALANQUE, « La date du transfert de la Préfecture des Gaules de Trèves à Arles », dans *Revue des Études Anciennes*, 36 (1934), p. 359-365. A. CHASTAGNOL, « Le repli sur Arles des services administratifs gaulois en l'an 407 de notre ère », dans *Revue historique* 97 (1973), p. 23-40. J.-R. PALANQUE, « Du nouveau sur la date du transfert de la Préfecture des Gaules de Trèves à Arles ? », dans *Provence historique*, 23 (1973), p. 29-38.

4. J.-J. HATT, *Histoire de la Gaule romaine*, Paris 1959, p. 354-356.

sale » dont parle P. Brown, qui doit se soumettre au « pouvoir propre » de l'évêque<sup>1</sup>.

L'attitude d'Hilaire est conforme à l'idée que tout évêque se faisait alors de sa charge. Une mission épiscopale importante est de protéger le peuple contre la rigueur des lois, la lourdeur des impôts, les injustices de la vie. Mais l'évêque est avant tout un conciliateur : il doit songer à la paix plus qu'au jugement. Se met donc en place une institution, l'*audientia episcopalis*<sup>2</sup>, qui n'a qu'une forme imprécise et qui n'est pas encore un tribunal minutieusement organisé. L'*audientia episcopalis* doit d'abord tenter de concilier les parties en présence ; si elle n'y arrive pas, elle devra alors juger, en essayant de sauver la justice, mais aussi la pitié et la miséricorde.

En fait, l'attitude de l'évêque est double. Il apparaît comme le défenseur des pauvres, des captifs, comme le représentant de la douceur évangélique, et aussi comme le défenseur, non plus des biens matériels, mais des biens spirituels. Dès lors, il se dresse, face au pouvoir politique, avec fermeté. C'est Germain d'Auxerre qui se rend à Arles auprès d'Auxiliaris, préfet des Gaules, pour lui demander de supprimer l'impôt nouveau qu'il avait ordonné de lever<sup>3</sup>. C'est Césaire d'Arles qui demande au roi Wisigoth Alaric II que l'Église d'Arles soit exemptée à perpétuité du tribut<sup>4</sup>. Ainsi l'évêque heurte parfois l'autorité civile de front pour lui rappeler ses devoirs, ses engagements, signifiant par son attitude que le pouvoir temporel doit suivre les conseils du pouvoir spirituel. C'est ainsi qu'il faut comprendre le comportement de Martin qui refusait de partager la table de Maxime, un usurpateur et un meurtrier<sup>5</sup>.

1. P. BROWN, *Le Culte des saints*, op. cit., p. 134.

2. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 230-240.

3. *Vita Germani*, 19-24.

4. *Vita Caesarii*, éd. Morin, *S. Caesarii opera omnia*, II, 1937, I, 20, p. 304.

5. *Vita Martini*, op. cit., 20.

L'attitude d'Hilaire fait songer à celle d'Ambroise<sup>1</sup>. Nous ne savons pas ce qu'il reprochait au préfet des Gaules ; le biographe dit simplement que l'évêque l'avait exhorté à plusieurs reprises, en secret, afin qu'il s'abstînt de jugements injustes. Il précise que le préfet était entré « brusquement » dans la basilique. Dans un cas plus grandiose encore, Paulin nous expose la rigueur d'Ambroise. C'est dans la cathédrale de Milan, comme Hilaire dans la basilique d'Arles, qu'Ambroise dialogua avec l'empereur Théodose. Ambroise poursuit la célébration des saints mystères quand Théodose eut promis de revenir sur sa décision, et Hilaire attendit que le préfet fût sorti pour poursuivre son sermon<sup>2</sup>. Construit sur le même plan que le récit de la *Vita Ambrosii*, celui de la *Vita Hilarii* en diffère cependant : d'abord le biographe d'Ambroise s'étend plus longuement sur l'événement ; il évoque une lettre qu'Ambroise, retenu à ce moment à Milan, aurait envoyée à l'empereur pour lui demander de revenir sur sa décision ; il rapporte les paroles échangées à l'intérieur de l'église entre Théodose et Ambroise.

Il n'en demeure pas moins vrai que l'attitude des deux évêques s'explique par la conscience qu'ils ont de leur charge : détenteur du pouvoir épiscopal, ils sont, dans certains cas, les intermédiaires entre Dieu et le chef politique. Dieu parle par la bouche de l'évêque<sup>3</sup>. L'évêque est le prophète du nouveau peuple de Dieu : comme David a accepté les reproches du prophète Nathan<sup>4</sup>, de même Théodose et le préfet se sont soumis aux critiques des évêques.

1. *Vita Ambrosii*, op. cit., 22, 23.

2. *Vita*, 13, 3 s.

3. C'est publiquement qu'Ambroise ou Hilaire s'affirme le juge du pouvoir civil.

4. Il faut rapprocher les propos d'Ambroise (*Vita Ambrosii*, op. cit., 23) de ceux adressés par Nathan à David (II *Sam.* 12, 7-11).

## IV. – Hilaire et le pape Léon

Le conflit qui opposa Hilaire au pape Léon dans les années 444-445<sup>1</sup> a profondément marqué les esprits. Honorat de Marseille en fait le récit dans la *Vita* une trentaine d'années plus tard. La *Vita Romani*, rédigée très probablement aux alentours de l'année 520, y fait encore allusion. La Gaule des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ne connaissait pas une organisation métropolitaine semblable à celle de l'Orient, de l'Afrique avec Carthage, ni même à celle de l'Italie avec Rome et Milan<sup>2</sup>. La mise en place de la hiérarchie ecclésiastique allait, en Gaule, s'accompagner de heurts et de rivalités entre, par exemple, les évêques de Marseille et d'Aix, d'une part, les évêques de Vienne et d'Arles, d'autre part : à quel évêque revenait la dignité du *primatus* vis-à-vis de l'ensemble des diocèses ? Le concile de Turin<sup>3</sup> tenta de régler ces problèmes : pour régler le désaccord entre Vienne et Arles, il fut décidé que la cité qui pourra prouver qu'elle est métropole possédera la dignité du *primatus* de l'ensemble des provinces<sup>4</sup>.

L'affaire en resta là jusqu'au jour où Patrocle devint évêque d'Arles<sup>5</sup>. Celui-ci va profiter des prétentions de l'évêque de Marseille, Proculus, pour en appeler directement à l'évêque de Rome. « Zosime<sup>6</sup>, heureux d'intervenir

1. *Vita*, 21 et 22.

2. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 380-399 ; G. LANGGÄRTNER, *Die Gallienpolitik*, op. cit., p. 19 s.

3. *Concilia galliae*, op. cit., p. 52-60 ; *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 133-145 ; J. GUYON, « La christianisation », op. cit., p. 394-396. J. GAUDEMET et Ch. MUNIER acceptent la date de 398 contre A. CHASTAGNOL.

4. *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., Canon 2, p. 138-140.

5. Patrocle devient évêque d'Arles en 411 ou 412 : G. LANGGÄRTNER, op. cit., p. 24 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 2, p. 146 ; J. GUYON, « La christianisation », op. cit., p. 401-402.

6. Innocent meurt le 12 mars 417 et, dès le 18, Zosime devient pape. On peut supposer que Patrocle est à Rome à ce moment-là : G. LANGGÄRTNER, op. cit., p. 26.

dans les affaires gauloises, donna raison à Patrocle et lui accorda quelque chose comme un "vicariat papal"<sup>1</sup>. » Ses successeurs, Boniface<sup>2</sup> et Célestin vont peu à peu retirer à Patrocle ses prérogatives. Le conflit s'apaisa pendant les épiscopats d'Helladius et d'Honorat. Mais les relations entre Rome et Arles se tendirent, de nouveau, dès 429<sup>3</sup> et surtout à partir de 440, quand Léon devint pape.

Deux hommes, deux fortes personnalités vont alors se heurter. Léon, évêque de la capitale de l'Empire qui souhaitait gouverner l'Église comme l'Empereur dirigeait l'Empire. Léon, le mystique, qui pour défendre l'autorité de l'évêque de Rome, cite sans cesse les textes évangéliques. Dans son court sermon du 29 juin 443, prononcé pour la fête des apôtres<sup>4</sup>, il cite et commente les paroles du Christ qui affirme l'autorité de Pierre. Ce sermon inspirera un autre sermon, beaucoup plus long, daté du 29 septembre 444<sup>5</sup>. Léon profitera de la présence à Rome d'Hilaire et de Chelidonius<sup>6</sup>, pour rappeler à quel titre il pouvait interve-

1. ZOSIME, op. cit., epist. I, *Placuit apostolicae sedi*, 642-645. Elle est du 22 mars 417 ; elle est adressée aux évêques de Gaule et parle des privilèges de l'église d'Arles : G. LANGGÄRTNER, op. cit., p. 26-52. J. GAUDEMET (*L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 400) accepte l'expression « vicariat papal ». Il ajoute que l'Empire semble avoir reconnu la prééminence d'Arles (p. 401). Voir aussi Ch. PIETRI, *Roma christiana*, op. cit., p. 402.

2. ZOSIME meurt le 25 décembre 418 ; Boniface devient pape : G. LANGGÄRTNER, op. cit., p. 53-61 ; Ch. PIETRI, op. cit., t. 2, p. 1021-1028 ; J. GUYON, op. cit., p. 402.

3. Célestin devient pape en 422 ; le 25 juillet 429, il adresse aux évêques de la Gaule méridionale la lettre *Cuperemus quidem* (op. cit., epist. IV, 429-436) qui est une critique de la politique arlésienne. Elle ne nomme personne, mais vise probablement Hilaire d'Arles qui est évêque depuis 428.

4. A. CHAVASSE, *Sancti Leonis Magni romani pontifici tractatus septem et nonaginta*, CCL 138, Turnhout 1973, sermon LXXXIII, p. 519-522.

5. A. CHAVASSE, *id.*, sermon IV, p. 16-21.

6. Cf. *infra*, p. 53.

nir et prendre une décision : le sermon IV sur sa consécration épiscopale prenait les devants. Les deux longs chapitres de la lettre X<sup>1</sup>, consacrés au primat de Pierre et au primat romain<sup>2</sup> s'inspireront de ces deux sermons<sup>3</sup>. Identifiant le pape à Pierre, il créa l'expression fameuse *plenitudo potestatis*<sup>4</sup>, s'attribuant le *principatum*<sup>5</sup>.

Hilaire est très conscient de ses responsabilités : il est l'évêque d'Arles, ville prestigieuse, préfecture des Gaules<sup>6</sup>, mais aussi d'après certaines traditions, point de départ de l'évangélisation de la Gaule<sup>7</sup>. Mais Hilaire, c'est aussi le disciple d'Honorat formé à l'austérité, à l'ascèse monastique. Déjà Célestin, dans sa lettre *Cuperemus quidem*<sup>8</sup> blâmant l'ostentation de la rigueur chez ces moines qui, de Lérins, portaient à la conquête de l'épiscopat. Hilaire a quelque chose du prophète qui veut réveiller le peuple chrétien qui s'endort. Enflammé par un puissant zèle apostolique, Hilaire<sup>9</sup> outrepassa les limites qu'avaient imposées à l'évêque d'Arles les successeurs de Zosime<sup>10</sup>.

1. LÉON, *op. cit.*, *epist. X, Divinae cultum religionis*, 628-636 ; elle est de juillet 445.

2. *Id.*, *ibid.*, 629-630.

3. A. CHAVASSE, *id.* CLXXXII. CLXXXIII.

4. LÉON, *op. cit.*, *epist. XIV, Quanta fraternitati tuae*, I, 671 ; J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 418-420.

5. Dans la lettre X (629), LÉON utilise l'adverbe *principaliter* et insiste sur le *principatum* de Pierre.

6. *Cf. supra*, p. 43, n. 3.

7. *Cf. infra*, p. 60.

8. *Cf. supra*, p. 31.

9. Hilaire se comporte comme Proculus de Marseille : Concile de Turin, Canon I, dans *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 136-138 ; J. GUYON, « La christianisation », *op. cit.*, p. 395 et 401.

10. Il semble bien que Boniface I<sup>er</sup> et Célestin I<sup>er</sup> avaient toujours considéré l'évêque d'Arles comme métropolitain, mais seulement de la partie méridionale de la province politique de Viennoise (LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 53-61).

Hilaire ordonnait des évêques. Dans la lettre envoyée aux évêques de Gaule, le pape Léon écrit qu'Hilaire s'arroge le droit de faire des ordinations dans toutes les Églises des Gaules, *Ordinationis sibi omnium per Gallias Ecclesiarum vindicans*<sup>1</sup>, laissant entendre qu'il agissait en dehors de son ressort métropolitain. L'auteur de la *Vita*, plus circonspect, écrit seulement *digna sacerdotia consecrare*<sup>2</sup> : « il consacrait de dignes prêtres » ; il ajoute un peu plus loin : *institutione sua pontifices ordinare*<sup>3</sup>, c'est-à-dire qu'il installait des évêques qu'il avait formés. Les évêques coprovinciaux de l'évêque d'Arles déclarent, dans la lettre qu'ils adressent au pape Léon en avril 450<sup>4</sup> que beaucoup d'entre eux avaient été consacrés par l'évêque d'Arles<sup>5</sup>.

Hilaire voyagea beaucoup dans les cités de Gaule et rencontra souvent Germain d'Auxerre<sup>6</sup>. C'est probablement au cours de ses voyages qu'il donna des successeurs aux évêques Chelidonius et Projectus, et qu'il conféra la prêtrise à Romain, moine du Jura, non loin de la ville de Besançon<sup>7</sup>. Et il réunissait des conciles. En novembre 439, il convoquait à Riez<sup>8</sup> un concile où étaient présents douze évêques et un prêtre délégué du sud de la Viennoise, de la Narbonnaise, des Alpes-Maritimes. Le dernier canon établissait que le concile interprovincial devait se réunir deux fois l'an, si les circonstances le permettaient. En 441, il rassemblait un

1. LÉON, *op. cit.*, *epist. X*, II, 630.

2. *Vita*, 11, 18.

3. *Vita*, 11, 21.

4. *Epist. LXV, Memores quantum*, PL 54, 878-883. Cette lettre n'est pas signée ; on peut penser que les signataires sont ceux à qui le pape Léon répondra par la lettre du 6 mai 450, *Lectis dilectionis vestris litteris* (*op. cit.*, *epist. LXVI*, 883-886).

5. *Ab hujus... consecratos* (*epist. LXV*, II, 881).

6. *Vita*, 21, 1-3.

7. *Vita Romani*, dans *Vie des Pères du Jura*, *op. cit.* 18, 5.

8. *Concilia Galliae*, *op. cit.*, p. 61-75 ; G. LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 63-64.

concile à Orange<sup>1</sup>, lequel promulga trente canons disciplinaires intéressant clercs et fidèles. Le 13 novembre 442, réunion d'un concile à Vaison<sup>2</sup>, toujours sous la présidence d'Hilaire. En 443, se serait tenu à Arles, sous la présidence d'Hilaire, un nouveau concile<sup>3</sup>.

Léon était-il au courant de l'activité d'Hilaire et, s'il l'était, de quel œil la voyait-il ? En tout cas, il ne fut amené à réagir que lorsque deux évêques et leurs fidèles portèrent plainte.

Quatre documents nous font connaître ce que furent les relations entre Hilaire et Léon.

Premier document : la lettre *Divinae cultum*, écrite au début de l'année 445 par le pape Léon aux évêques des cités qui constituent la province de Viennoise<sup>4</sup>. Pas plus que le rescrit impérial qui lui fait suite, la lettre du pape ne fait allusion à Germain d'Auxerre qui, d'après la *Vita*<sup>5</sup>, agit alors de concert avec Hilaire pour condamner Chelidonius. Cette lettre évoque les deux affaires, celle de Chelidonius et celle de Projectus, rappelle les coutumes auxquelles doit se conformer toute élection épiscopale et porte à la connaissance des évêques les mesures prises par Léon contre Hilaire. Le ton de la lettre est dur : Hilaire s'est écarté de la

1. *Concilia Galliae, op. cit.*, p. 76-93 ; G. LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 64-65. Dix-sept évêques sont présents ; neuf avaient participé au concile de Riez. Sont présents Claudius de Vienne, Euchère de Lyon, Augustus de Léon.

2. *Concilia Galliae, op. cit.*, p. 94-104 ; G. LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 65-66. Vingt-trois évêques sont présents : parmi eux Claudius de Vienne, Constantius d'Uzès.

3. *Concilia Galliae, op. cit.*, p. 111-130 ; G. LANGGÄRTNER pense qu'il aurait été tenu en 443 (*op. cit.*, p. 66).

4. LÉON, *op. cit.*, *epist. X, Divinae cultum religionis* (628-636). Elle n'est pas datée, mais elle a dû être écrite quelques jours avant le rescrit de Valentinien.

5. *Vita*, 21, 1-5. La *Vita Germani, op. cit.*, ne parle pas de l'affaire Chelidonius : elle évoque le voyage de Germain à Arles où il rencontra Hilaire « homme de grande valeur par ses diverses vertus » (*op. cit.*, 23, 11-20).

voie tracée par les Anciens dans l'intention de troubler les statuts de l'Église et la concorde des évêques<sup>1</sup> ; par des paroles arrogantes, il porte atteinte au respect dû au bienheureux Pierre<sup>2</sup>. Léon n'a pas voulu heurter son esprit orgueilleux<sup>3</sup>. Le pape parle de la lettre que lui ont adressée les fidèles de Projectus : Hilaire, écrivent-ils, est parti avant qu'ils aient appris son arrivée ; et son départ ressemble à une fuite. « Il ne se sert, écrit le pape, ni de la charité ni du zèle du pasteur, mais de la force des voleurs et des bêtes sauvages<sup>4</sup>. » Pour stigmatiser le comportement d'Hilaire, Léon cite Jean : « Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais pénètre par une autre voie, celui-là est le voleur et le pillard<sup>5</sup>. »

Deuxième document : le rescrit de Valentinien III, daté du 8 juillet 445<sup>6</sup>. Léon, en transmettant le dossier à l'Empereur, fait appel au bras séculier. Il est donc probable que le conflit entre les deux prélats a débuté en 444 et que le concile qui condamna Chelidonius a été réuni à Besançon à l'automne 444<sup>7</sup>. Ce rescrit, qui cite à plusieurs reprises le

1. LÉON, *op. cit.*, *epist. X*, II, 630 : « Sed hunc tramitem semper inter majores nostros et bene tentum, et salubriter custoditum Hilarius Ecclesiarum statum et concordiam sacerdotum novis praesumptionibus turbaturus excessit. » — « De cette route que nos anciens ont toujours bien gardée et heureusement gardée, Hilaire s'est écarté, dans l'intention de troubler, par des prétentions nouvelles, le statut des Églises et la concorde des évêques » (trad. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne, op. cit.*, t. 2, p. 205-206).

2. LÉON, *op. cit.*, *epist. X*, II, 630 : « Ipsius quoque beatissimi Petri reverentiam verbis arrogantioribus minuendo. »

3. Id., *ibid.*, III, 630 : « Et hunc eius mentis tumorem medelis patentiae nostrae curare tentavimus. »

4. Id., *ibid.*, V, 633 : « Non est hoc (...) salubritatem impendere diligentiae pastoralis, sed vim inferre latronis et furis. »

5. *Jn* 10, 1.

6. *Epist. XI, Constitutio Valentiani III Augusti, PL* 54, 636-640.

7. *Concilia Galliae, op. cit.*, p. 105, P. GROSJEAN, « Notes d'hagiographie celtique », dans *Analecta Bollandiana*, Bruxelles LXXV (1957), p. 183-185 ; *Vita Germani, op. cit.*, p. 89.

nom d'Hilaire, porte officiellement la condamnation de l'évêque d'Arles à la connaissance du patrice Aetius, à qui il demande de faire respecter les décisions pontificales<sup>1</sup>. Ce rescrit fait apparaître la collaboration entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Valentinien juge sévèrement l'évêque d'Arles qui « a tenté avec une audace opiniâtre, de se livrer à des entreprises illicites<sup>2</sup> ». Pour imposer ses évêques, « il se procurait une troupe de gens armés, faisant le siège des murs comme pour une ville ennemie<sup>3</sup> ». Une telle attitude, un tel comportement sont « des attentats contre la majesté de l'Empire et contre le respect dû au siège apostolique<sup>4</sup> ». Et Valentinien parle des désordres qui se sont glissés dans les Églises transalpines.

Troisième document : un court passage de la *Vita Romani*<sup>5</sup>, qui juge sévèrement l'attitude d'Hilaire : il aurait revendiqué indûment pour lui-même un pouvoir monarchique sur les Gaules : *Indebitam sibi per Gallias vindicans monarchiam*<sup>6</sup>. Il est probable que l'auteur de la *Vita Romani* a eu entre les mains la lettre *Divinae cultum* de Léon : « Nous possédons, écrit-il, insérée parmi les canons avec le compte rendu du jugement, la décrétale adressée à cette occasion par ce vénérable pape aux évêques de Gaule<sup>7</sup>. » La *Vita Romani* nous apprend qu'Hilaire fut

1. *PL* 54, *epist.* XI, 638.

2. *PL* 54, *epist.* XI, 637.

3. *PL* 54, *epist.* XI, 637 : « manum sibi contrahebat armatam, et claustra murorum in hostilem morem vel obsidione cingebat » (trad. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne, op. cit.*, t. 2, p. 209).

4. *PL* 54, *epist.* XI, 637-638 : « His talibus et contra imperii majestatem, et contra reverentiam apostolicae sedis admissis » (trad. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne, op. cit.*, t. 2, p. 209).

5. *Vita Romani, op. cit.* 18-19 ; cette vie a été écrite au début du VI<sup>e</sup> siècle.

6. *Ibid.*, 18, 9, p. 260.

7. *Ibid.*, 19, 5-7, p. 260. L'auteur de la *Vita Romani* reprend 4 mots de la lettre *Divinae cultum* de Léon : « Sibi per Galliam vindicans », *PL* 54, 630.

blâmé pour un abus de pouvoir : *Ob usurpationem illicitam regulariter est increpatus*<sup>1</sup>. Elle ajoute que, fort de l'appui du patrice et du préfet, Hilaire déposa Chelidonius de son siège épiscopal<sup>2</sup>. Aurait-il donc fait, lui aussi, appel au bras séculier ?

Dernier document : la *Vita*<sup>3</sup>, écrite dans un esprit totalement différent. Loin d'accabler Hilaire, comme le font les documents précédents, elle veut louer ses mérites et défendre sa mémoire. Elle passe sous silence l'affaire de Projectus, probablement parce que la conduite d'Hilaire était indéfendable, et ne parle que des difficultés nées de l'élection de Chelidonius comme évêque<sup>4</sup>. L'auteur ne veut pas s'étendre plus longuement sur les relations entre Hilaire et Léon à une époque où beaucoup d'hommes éminents ont déjà été « appelés à la grâce d'en-haut<sup>5</sup> ». Il parle du zèle céleste qui poussa Hilaire, malgré les rigueurs de l'hiver, à se rendre à Rome pour justifier sa conduite<sup>6</sup>. Il présente le voyage d'Hilaire comme un pèlerinage : Hilaire entre à Rome à pied, se recueille près de la tombe des apôtres et des martyrs<sup>7</sup>, se présente rapidement à Léon, plein de déférence, de respect et d'humilité ; il est venu à Rome par obligation morale et non pour ouvrir un procès<sup>8</sup>.

Chelidonius était métropolitain de la cité de Besançon<sup>9</sup>. Pourquoi fut-il déposé par Hilaire ? D'après la *Vita*, Chelidonius avait été nommé évêque malgré deux empêchements : il avait épousé une veuve avant d'être évêque et

1. *Ibid.*, 19, 3-4, p. 260 : « il fut blâmé officiellement pour abus de pouvoir. »

2. *Ibid.* 18, 7-8, p. 260.

3. *Vita*, 21 et 22.

4. *Vita*, 21.

5. *Vita*, 22, 11-12.

6. *Vita*, 21, 18-29.

7. *Vita*, 22, 1-2.

8. *Vita*, 22, 8.

9. *Vita Romani, op. cit.*, 18, 10-11, p. 260.

avait prononcé des peines de mort alors qu'il avait exercé une fonction publique<sup>1</sup>. Toujours d'après la *Vita*, Germain et Hilaire, ébranlés par le caractère inhabituel de cette affaire, prirent toutes les précautions nécessaires avant de porter un jugement : on convoque des témoins ; des évêques très estimés arrivent ; on discute avec beaucoup de prudence et de sagesse ; les témoins présents confirment l'accusation<sup>2</sup>. Germain et Hilaire décidèrent que Chelidonius devait se retirer<sup>3</sup>. Cette décision fut prise par le concile qu'ils avaient réuni à Besançon<sup>4</sup>.

La *Vita* souligne qu'Hilaire et Germain ont agi conformément à la discipline ecclésiastique et aux canons<sup>6</sup> qui, pour se modeler sur l'exigence paulinienne<sup>6</sup>, obligeaient le clerc à être *unius uxoris vir*. Ce que reprochaient Germain et Hilaire à Chelidonius, ce n'était pas son mariage, mais son mariage avec une femme qui avait été déjà mariée, une veuve<sup>7</sup>. Cette législation n'était que le prolongement d'une querelle qui s'était fait jour aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles, sur le remariage, et pas seulement sur celui des clercs.

Le second reproche que font Germain et Hilaire, toujours d'après la *Vita*, à Chelidonius est qu'il avait prononcé des peines capitales alors qu'il avait exercé une fonction publique. En effet, l'Église écartait tous ceux dont l'activité antérieure laissait quelque doute à ce sujet<sup>8</sup>.

1. *Vita*, 21, 7-10.

2. *Vita*, 21, 12-14.

3. *Vita*, 21, 14-16.

4. Cf. *supra*, p. 51.

5. *Vita*, 21, 8-9.

6. *I Tim.* 3, 2 ; *Tite* 1, 6. Cette législation excluait tous ceux qui avaient été mariés deux fois, ceux qui avaient épousé une femme qui n'était pas vierge, ceux dont la femme se serait rendue coupable d'adultère : J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 140 et 335.

7. *Vita*, 21, 7-8.

8. J. GAUDEMET (*L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 142) développe la législation romaine sur ce sujet.

La *Vita* nous apprend que Chelidonius, condamné, gagna Rome, car il prétendait avoir été condamné avec une injustice rigueur<sup>1</sup>. Hilaire, mis au courant de cette démarche, prit à son tour le chemin de Rome<sup>2</sup>. Trop sûr de son bon droit, il semble qu'il se soit présenté seul devant le pape<sup>3</sup>. Plein de respect et de déférence<sup>4</sup>, Hilaire s'élève auprès du pape contre un abus qui semble s'instaurer dans l'Église de Rome, accepter aux cérémonies sacrées un évêque condamné par ses pairs en Gaule<sup>5</sup> ; et il demande, humblement insiste la *Vita*, pour que Chelidonius soit démis de ses fonctions<sup>6</sup>. Puis est évoqué le retour d'Hilaire à Arles : découragé parce qu'il n'a pu convaincre ses adversaires, il quitta Rome malgré les froidures hivernales et la présence de gardes : « *custobidus appositis*<sup>7</sup> ». Aurait-on voulu l'empêcher de retourner à Arles ?

De son entrevue avec Hilaire, Léon fait un récit totalement différent<sup>8</sup>. Hilaire a le droit de faire part de ses remontrances, mais ses paroles avoisinent l'insolence ; il prononce, dit le pape, des paroles qu'un laïc ne voudrait pas prononcer, qu'un évêque n'oserait entendre<sup>9</sup>. Ce que reproche Léon à Hilaire, ce n'est pas d'avoir voulu faire respecter la législation sur le célibat<sup>10</sup>, mais d'avoir déposé Chelidonius sans preuve<sup>11</sup>. Donc Chelidonius est acquitté

1. *Vita*, 21, 17-18.

2. *Vita*, 21, 18-29.

3. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, III, 631 ; *Vita*, 21, 23 s.

4. *Vita*, 22, 2-3.

5. Rome avait agi de même avec Brice de Tours : Ch. PIETRI, *Roma Christiana*, *op. cit.*, t. 2, p. 1033.

6. *Vita*, 22, 6-7.

7. *Vita*, 22, 18-19.

8. LÉON, *op. cit.*, *epist.*, X, I et II, 628-630.

9. ID., *ibid.* III, 630 : « Ad ea se occulta cordis ipsius transtulerunt, quae nullus laïcorum dicere, nullus sacerdotum posset audire. »

10. ID., *ibid.*, III, 631.

11. ID., *ibid.*

parce qu'il a été injustement évincé de sa charge ; il est réintégré dans cette charge qu'on n'aurait dû jamais lui retirer<sup>1</sup>. Le départ d'Hilaire pour Arles devient, dans la lettre de Léon, une fuite : Hilaire, qui n'a rien pu obtenir, s'échappe en s'enfuyant ; par cette attitude, il se place en dehors de la communauté apostolique à laquelle il ne mérite pas d'appartenir<sup>2</sup>. Hilaire se serait-il soustrait à une condamnation ?

Après avoir réglé l'affaire Chelidonius, Léon se trouve confronté à une autre affaire, celle de l'évêque Projectus. De cette affaire, l'auteur de la *Vita* ne dit rien, car Hilaire n'avait aucune raison de déposer Projectus. Et le mécontentement du pape Léon ressort de la longueur du récit qu'il fait de cet incident<sup>3</sup>. Il fait allusion aux lettres que lui adressèrent l'évêque Projectus et ses fidèles. Les lettres de l'évêque, dit le pape, sont pleines de douleur, celles des fidèles sont pleines de haine<sup>4</sup>. Il a ainsi appris que Projectus, malade, a été démis de ses fonctions et remplacé par un successeur nommé par Hilaire<sup>5</sup>. Nous ne connaissons pas le siège épiscopal de Projectus, ni sa province<sup>6</sup>.

1. ID., *ibid.* : « Redditus itaque Ecclesiae suae et huic quam amittere non debuit, dignitati coepiscopus noster Chelidonius. »

2. ID., *ibid.*, VII, 635 : « turpi fuga se credidit substrahendum, exsors apostolicae communionis, cujus participes esse non meruit. »

3. ID., *ibid.*, IV et V, 631-633.

4. ID., *ibid.*, IV, 631-632.

5. ID., *ibid.*, IV, 632 : « Quo Projecto episcopo suo aegrotare liberum non fuisset, eiusque sacerdotium in alium praeter suam notitiam esse translatum, et tamquam in uacuum possessionem ab Hilario peruasore haeredem uiuentis inductum. »

6. ID., *ibid.*, IV, 632 : « Quid sibi Hilarius quaerit in aliena provincia. » G. LANGGÄRTNER (*Die Gallienpolitik*, *op. cit.*, p. 73) pense que le siège épiscopal de Projectus était situé dans la province des Alpes-Maritimes et que le métropolitain Ingenuus d'Embrun avait cédé ses droits de métropolitain à Hilaire. J. GAUDEMET (*L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 402) estime que Projectus était évêque de Poitiers.

C'est un fait qu'Hilaire a déposé Projectus sans respecter la tradition : seule la mort rendait un siège vacant ; seule une faute grave pouvait entraîner la déposition d'un évêque, et celle-ci devait émaner d'une assemblée d'évêques<sup>1</sup>. Or, Hilaire intervint seul, et Léon le lui reproche. Le pape a, là encore, des paroles sévères à son égard : Hilaire se dépêche non pas de consacrer un évêque, mais de tuer celui qui était malade<sup>2</sup>, malade dans son corps, mais surtout dans son cœur écrasé par le désespoir de voir quelqu'un prendre sa place<sup>3</sup>. Il consacre le successeur de Projectus en toute hâte et son départ, souligne Léon en commentant un verset de Jean, ressemble à la fuite d'un brigand ou d'un voleur entré dans l'enclos des brebis non par la porte, mais en l'escaladant<sup>4</sup>. Le successeur de Projectus, insiste Léon, est un inconnu qu'Hilaire trompe d'ailleurs par une mauvaise ordination<sup>5</sup>. Cet évêque a-t-il été imposé par la force ? En tout cas, Léon insiste sur la paix et la tranquillité qui doivent présider à toute élection épiscopale ; il rappelle que cette élection doit se faire avec l'accord de tous et surtout du métropolitain de la province<sup>6</sup>.

Léon trouva dans le comportement d'Hilaire l'occasion d'intervenir dans les affaires de Gaule et, ainsi, d'affirmer la primauté de l'évêque de Rome, comme ses prédécesseurs, Boniface et Célestin, s'étaient appuyés sur des élections, semble-t-il irrégulières, pour diminuer les pouvoirs concé-

1. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 364-366.

2. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, V, 633 : « Non ergo Hilarius tam studit episcopum consecrare quam eum potius qui aegrotabat occidere. »

3. ID., *ibid.* IV, 632 : « Quae spes illi de vita relinquitur cui de sacerdotio suo desperatio, dum illi alter substituitur, irrogatur ? »

4. ID., *ibid.*, V, 633.

5. ID., *ibid.* IV, 633 : « et ipsum quem superposuit male ordinando decipere. »

6. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, V, et VI. Cf. PL 54, *epist.* XI, 637.

dés à Patrocle par Zosime<sup>1</sup>. Léon va donc signifier à Hilaire qu'il ne sera plus que l'évêque d'Arles.

Hilaire ne doit plus convoquer de synodes interprovinciaux : « Que chaque province se satisfasse de ses propres conciles et qu'Hilaire n'ose pas imposer d'autres réunions synodales et troubler par son intervention, les jugements des évêques du Seigneur<sup>2</sup>. » Il perd sur l'ensemble de la province de Viennoise le pouvoir qu'il avait usurpé<sup>3</sup>. Il ne peut plus participer à une ordination épiscopale<sup>4</sup>. Il n'est plus que l'évêque d'Arles. Si Léon prend cette décision, c'est *pro sedis apostolicae pietate* « à cause de la bienveillance du siège apostolique<sup>5</sup> ». Léon se montre clément et magnanime. Il ajoute que les statuts antiques doivent être respectés<sup>6</sup>. Le pape fait-il allusion ici au concile de Nicée qui laisse entendre que la fonction de métropolitain appartient à l'évêque de la ville principale de la province<sup>7</sup> ? Le concile de Turin attribue, quant à lui, cette fonction à la cité qui prouvera qu'elle est métropole<sup>8</sup>. Mais Léon reconnaît la nécessité d'un intermédiaire entre lui et les évêques de Gaule : il accorde cet honneur à l'évêque le plus ancien, Léonce<sup>9</sup>. Il

1. Boniface et les élections de Maximus et de l'évêque de Lodève; Célestin et l'affaire d'un certain Daniel : G. LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 53-61.

2. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, VII, 634 : « Suis unaquaqueque, provincia contenta conciliis, nec ultra Hilarius audeat conventus indicere synodales, et sacerdotum Domini judicium, se interserendo turbare. » Léon pense-t-il aux différents conciles réunis par Hilaire ?

3. ID., *ibid.*, VII, 634 : « Sed etiam Viennensis provinciae, quam male usurpaverat potestate privatum. »

4. ID., *ibid.*, VII, 635 : « Non ergo intersit ulli ordinationi. »

5. ID., *ibid.*, VII, 635.

6. ID., *ibid.*, IV, 632 : « Dignum est enim, fratres, antiquitatis statuta reparari. »

7. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 380-382.

8. Cf. *supra*, p. 46, n. 3.

9. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, IX, 636 : « Et quoniam honoranda est semper antiquitas fratrem et coepiscopum nostrum Leontium probabilem

évitait ainsi de confier cette dignité à l'évêque d'une seule cité, pour éviter l'établissement d'un pouvoir primatial fort.

Nous pouvons penser que Léon n'aurait pas agi si Hilaire s'était contenté de son rôle de métropolitain pour le sud de la Viennoise. Mais Hilaire avait étendu son pouvoir de surveillance au-delà de la Viennoise ; il convoquait des conciles, consacrait des évêques dans toutes les cités de la Gaule, multipliait des voyages dans les lointaines provinces<sup>1</sup>, déposait des évêques et leur donnait des successeurs. Et le pape Léon, pour donner une dernière justification à son intervention, précise que Hilaire a usurpé les droits que Zosime avait accordés, pour un temps, *temporaliter*, à Patrocle, droits que personne, avant Patrocle, n'avait eus et qu'une sentence avait supprimés par la suite<sup>2</sup>. Ces droits dont parle le pape englobent, peut-être, le droit qu'avait reçu Patrocle de délivrer des *litterae formatae*<sup>3</sup> ?

Mais une question se pose : quel a été le pouvoir qu'Hilaire a usurpé et que le pape Léon a voulu reprendre ? Nous avons une réponse à cette question dans la lettre *Memores quantum* qu'ont adressée à Léon, en avril 450, les

sacerdotem, hac, si vobis placet, dignitate volumus decorari » « Et comme il faut toujours honorer l'ancienneté, nous voulons, si cela vous convient, que Léonce, ce prêtre digne de louanges, notre frère et notre co-évêque, soit honoré de cette dignité. » Cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 402. G. LANGGÄRTNER, *op. cit.*, p. 76-77 ; on impose le siège épiscopal de Léonce : É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 2, p. 160, n. 46.

1. LÉON, *op. cit.*, *epist.* X, V, 633 : « et per longinquas provincias tanta immaturitate discurrens. »

2. ID. *ibid.*, IV, 632 : « Quid sibi Hilarius quaerit in aliena provincia et id quod nullus decessorum ipsius ante Patroclum habuit, quid usurpat ? cum et ipsum, quod Patroclo a sede apostolica temporaliter videbatur esse concessum, postmodum sit sententia meliore sublatum ? »

3. Patrocle avait reçu le droit de délivrer ces lettres : tous les clercs, tous les évêques se rendant à Rome devaient être porteurs de ces lettres de recommandation s'ils voulaient être reçus par le pape.

évêques coprovinciaux de l'évêque d'Arles<sup>1</sup>. Cette lettre est une réaction : l'évêque de Vienne s'était plaint d'un nouvel empiètement d'Arles qui venait de nommer l'évêque de Vaison. Les évêques cosignataires demandent non l'établissement d'institutions nouvelles, mais le rétablissement et le maintien d'anciennes institutions : il est normal que le siège apostolique rende à l'Église d'Arles les privilèges qu'Hilaire a souffert d'avoir perdu<sup>2</sup>.

Ces privilèges viennent, au dire des évêques, de la situation particulière de l'Église d'Arles. Trophime fut le premier évêque envoyé par l'apôtre Pierre ; c'est de cette ville que s'est diffusée, à travers toutes les régions des Gaules, la religion chrétienne<sup>3</sup>. Et les évêques établissent un parallélisme entre Pierre et Trophime, Rome et Arles. De même que Rome, grâce à Pierre, prince des apôtres, a sur toutes les Églises du monde le *principatus*, de même Arles qui a eu parmi toutes les Gaules le mérite d'avoir comme évêque Trophime, envoyé par les apôtres, peut y revendiquer le pouvoir d'ordonner. Tenir de tels propos, c'est affirmer la

1. Sitôt après la mort d'Hilaire, les évêques de la province d'Arles annoncent au pape le décès d'Hilaire et l'élection de Ravennius, son successeur : cette lettre ne nous est pas parvenue. LÉON répond par la lettre *Justa et rationabilis* (op. cit., epist. XL, 814-815) du 22 août 449. Mais entre cette lettre et celle des évêques, le pape Léon écrit à Ravennius deux lettres : la première *Provectionem dilectionis tuae* (op. cit., epist. XLI, 815-816) : il demande à Ravennius, qu'il connaissait déjà (c'est lui qu'Hilaire avait envoyé à Rome pour calmer la colère du pape : *Vita*, 22, 20), de faire preuve d'humilité ; la seconde *Circumspectum te volumus* du 26 août 449 (op. cit., epist. XLII, 816-818) : Léon met en garde Ravennius contre les actions d'un certain Petronianus.

2. *PL* 54, epist. LXV, *Memores quantum* (I, 880) : « quippe cum non... apostolicæ sedis auctoritatibus reformata. »

3. *PL* 54, epist. LXV, II, 881. C'est le pape Zosime qui le premier parle de la légende de saint Trophime : *PL* 20, epist. I, *Placuit apostolica sedi* (642-645), du 22 mars 411 ; op. cit., epist. V, *Multa contra veterem* (665-666) ; op. cit., epist. VI, *Mirati admodum sumus* (666-668) du 26 septembre 417.

prééminence de l'église d'Arles sur toutes les Gaules. C'est bien ce qu'insinuera plus tard Césaire d'Arles lorsqu'il écrira : « Dans les Gaules aussi, la Cité d'Arles a eu comme fondateur le disciple des apôtres, Trophime, celle de Narbonne, saint Paul, celle de Toulouse saint Saturnin, celle de Vaison saint Daphné. C'est en effet par ces quatre disciples des apôtres que, dans toute la Gaule, les Églises ont été ainsi instituées<sup>1</sup>. » Césaire, on le voit, prend soin de nommer Trophime en premier, affirmant ainsi la primauté d'Arles.

Les évêques donnent aussi un fondement politique aux privilèges de l'évêque d'Arles. Ils rappellent le glorieux passé de la ville. Sous Constantin, elle a perdu son nom d'Arles pour celui de *Constantina*<sup>2</sup> ; Valentinien et Honorius l'appelèrent « Mère de toutes les Gaules<sup>3</sup> » ; elle reçut la sublime préfecture<sup>4</sup>. Et les évêques ajoutent : « L'Église d'Arles a eu le *primatus* dans le sacerdoce à cause de son ancienneté, de même elle a eu, dans le siècle, par la grâce des événements, le *principatus*<sup>5</sup>. » Cette situation privilégiée découle de la volonté de Dieu<sup>6</sup>.

Les évêques des Gaules rapprochent *primatus* et *principatus*. Il faut se garder de donner à ces deux mots un sens trop précis, d'autant qu'ils sont utilisés à une époque où la hiérarchie de l'Église se mettait en place. *Primatus* signifie

1. *De mysterio sanctae Trinitatis*, éd. Morin, S. *Caesari opera omnia*, II, 1942, p. 179.

2. *PL* 54, epist. LXV, III, 882. C'est sans doute en 328 qu'Arles reçoit en plus de son nom traditionnel la dénomination *Constantina* : J.-L. CHARLET, « L'atelier monétaire d'Arles sous l'Empire romain », dans *Annales du groupe numismatique de Provence*, II, Aix-en-Provence 1987, p. 13-27.

3. *PL* 54, epist. LXV, III, 882.

4. *Ibid.* Arles devient préfecture des Gaules en 395.

5. *Ibid.* « Ut semper sicut Ecclesia Arelatensis intra Gallias primum in sacerdotio antiquitatis merito, ita etiam civitas ipsa principatum in saeculo opportunitatis gratia possederit. »

6. *Ibid.*

premier rang, « prééminence », voire « droit d'aînesse ». C'est ce mot que Paul applique au Christ dans son Épître aux Colossiens : « Pour que lui-même (le Christ) se trouve avoir en tout le *primatus* <sup>1</sup>. » Le Christ a la primauté, le *primatus*, car il est le premier dans l'ordre de la création naturelle et dans l'ordre de la recréation surnaturelle qui est la Rédemption. Ce mot n'évoque aucun pouvoir, aucune autorité <sup>2</sup>. C'est ce terme qu'emploie le concile de Turin pour désigner le pouvoir ecclésiastique de la métropole sur la province de Viennoise <sup>3</sup>.

Mais les évêques de Gaule reconnaissent à l'évêque de Rome le *principatus* : « C'est par Pierre, le prince des apôtres, que la très sainte Église de Rome possède sur toutes les Églises du monde le *principatus* <sup>4</sup>. » Ce mot qui dans le latin classique signifie « commencement », « primauté <sup>5</sup> », prend sous l'Empire, le sens de « pouvoir impérial », de « commandement <sup>6</sup> » à caractère monarchique : le *principatus* est le pouvoir suprême de l'empereur au sommet de la hiérarchie. Dans le latin chrétien, le sens du mot *principatus* est encore flou. Jérôme l'applique à l'autorité de Pierre sur

1. Col. 1, 18.

2. Cyprien, par exemple, reconnaît à Pierre le *primatus* parce qu'il a été appelé le premier, mais ce *primatus* est simplement un droit d'aînesse et non un surcroît de juridiction ; ceci est valable pour les évêques de Rome : CYPRIEN, *De catholicae ecclesiae unitate*, dans *Opera Cypriani*, CCL 3, 1982, éd. M. Bevenot, 4 et 5, p. 251-253 ; trad. V. Saxer, *Cyprien, Unité de l'Église*, DDB, 1979, p. 28-30.

3. Concile de Turin, c. 2, dans *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 138-140.

4. PL 54, epist. LXV, *Memores quantum* II, 881 : « Ut sicut per beatissimum Petrum apostolorum principem sacrosancta Ecclesia Romana teneret supra omnes totius mundi Ecclesias principatum. »

5. CÉSAR, *De bello gallico*, éd. A.L. Constans, Les Belles Lettres, Paris 1926, t. II, 8.

6. TACITE, *Agricola*, éd. E. de Saint-Denis, Les Belles Lettres, Paris 1967, III.

l'ordo sacerdotal ; chez Augustin, il est synonyme de *primatus*, simple prééminence du premier disciple sur le collègue. Dans les écrits romains, il semble que ce soit Boniface qui le premier a utilisé le terme de *principatus* pour désigner le pouvoir du siège apostolique <sup>1</sup>. Léon l'applique à la dignité épiscopale <sup>2</sup>, mais surtout à l'apôtre Pierre : *cum beatissimus Petrus apostolicum principatum a Domino acciperit* <sup>3</sup>. Dans la lettre *Divinae cultum*, le pape revient sur cette idée : *Cui (Petro) quisquis principatum aestimat denegandum ... inflatus spiritu superbiae suae semetipsum in inferna demergit* <sup>4</sup>. Il ne semble pas que Léon utilise *principatus* pour désigner l'autorité de l'évêque de Rome ; c'est Gélase qui lui a donné fréquemment ce sens <sup>5</sup>.

Valentinien, dans son rescrit du 8 juillet 445, ne parle que du *primatus* de Pierre <sup>6</sup>, et la chancellerie impériale se gardera bien de qualifier de *principatus* la charge de l'évêque de Rome <sup>7</sup>.

La *Vita Romani* présente le pouvoir d'Hilaire comme pouvoir monarchique indu sur les Gaules <sup>8</sup>. Le pouvoir monarchique est le pouvoir de celui qui a un commandement unique et particulier : *Singulare et unicum imperium* <sup>9</sup>. Ce mot, qui n'apparaît pas dans le latin classique, s'applique

1. Ch. PIETRI, *Roma Christiana*, op. cit., t. II, p. 1465.

2. LÉON, op. cit., epist. XII, *Cum de ordinationibus*, I, 647.

3. LÉON, op. cit., epist. IX, *Quantum dilectioni tuae*, Prologue : « Comme le très bienheureux Pierre a reçu de Dieu le *principatum* apostolique... »

4. LÉON, op. cit., epist. X, II, 630. « Quiconque ose lui (Pierre) refuser le *principatum*... Celui-là gonflé d'orgueil se précipite en enfer. »

5. P. BATTIFOL, *Cathedra Petri*, Paris 1938, p. 86-90.

6. PL 54, epist. XI, 637 : *Cum igitur sedis apostolicae primatum sancti Petri meritum*.

7. P. BATTIFOL, *id.*, p. 86-89.

8. *Vita Romani*, 18, 9, p. 261 : « Indebitam sibi per Gallias vindicans monarchiam. »

9. TERTULLIEN, *Adversus Praxeam*, PL 2, III, 158.

aussi bien au pouvoir politique<sup>1</sup> qu'au pouvoir religieux : c'est le pouvoir du père abbé sur les moines<sup>2</sup>.

Toute la conduite d'Hilaire montre qu'il a voulu s'approprier le *primatus* sur toutes les Gaules. Léon, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, a pris occasion de deux affaires pour intervenir et freiner ce mouvement d'autonomie. Son attitude à l'égard d'Hilaire était dictée par le désir de réaffirmer la primauté de l'évêque de Rome : il va donc profiter des maladroites de l'évêque d'Arles pour rappeler le *principatus* du siège apostolique sur toutes les Gaules<sup>3</sup>. Deux raisons nous orientent dans cette direction. D'abord ce qui s'est passé pour l'Afrique. Au cours des III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, celle-ci affichait une autonomie certaine<sup>4</sup> que Rome n'appréciait pas, le pape étant parfois obligé de tolérer dans l'immédiat ce qu'il interdirait dans l'avenir<sup>5</sup>. Léon craignait donc que, sous l'autorité d'une personnalité aussi marquée que celle d'Hilaire, la Gaule ne s'orientât dans la même voie.

Mais Léon reconnaît à Ravennius, successeur d'Hilaire, une certaine prééminence : il le considère comme son délégué auprès des évêques de Gaule, lui rendant certains pouvoirs détenus par Hilaire. Il lui demande de surveiller Petronianus<sup>6</sup>, de réunir un concile à Arles pour faire adop-

1. ISIDORE DE SÉVILLE, *Etymologiarum libri*, PL 82, IX, 345.

2. GRÉGOIRE DE TOURS, *Vita patrum*, I, 2, MGH, éd. W. Arndt et Br. Krush, Hanovre 1885.

3. Les évêques de Gaule reconnaissent le *principatus* de l'Église de Rome sur les Églises du monde.

4. Cl. LEPALLEY, « Saint Léon le Grand et l'Église mauritanienne, primauté romaine et autonomie africaine au V<sup>e</sup> siècle », dans *Les Cahiers de Tunisie*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Tunis 1967, n° 57, 58, 59, 60, p. 189-204 ; Ch. MUNIER, « La tradition littéraire des dossiers africains », dans *Revue de droit canonique*, t. XXIX, juin-décembre 1979, p. 41-52.

5. Cl. LEPALLEY, *op. cit.*, p. 201.

6. LÉON, *op. cit.*, *epist.* XLII, 816-818, *Circumspectum te volumus*, du 26 août 449.

ter la doctrine orthodoxe sur les natures du Christ<sup>1</sup>, de mettre au courant les évêques de Gaule sur la date de Pâques pour l'année 452<sup>2</sup>. Dans sa lettre circulaire aux évêques des Gaules et des Espagnes<sup>3</sup>, Léon rappelle que c'est lui<sup>4</sup> qui fixe la date de Pâques et a cette formule : *Maxime nobis et principaliter providendum*<sup>5</sup>, qui n'est pas sans rappeler celle de la lettre *Divinae cultum religionis : Et in beatissimo Petro apostolorum omnium summo principaliter collocarit*<sup>6</sup>. Mais cette primauté, cette prééminence que le pape Léon accorde à Ravennius est temporaire et révoquant. Dans la lettre *Provectionem dilectionis* adressée à Ravennius<sup>7</sup>, le pape fait une nette allusion au conflit qui l'a opposé à Hilaire et espère qu'il ne se renouvellera pas : « Votre charité, écrit-il, n'ignore pas les lois de l'Église. Aussi vous saurez contenir dans les justes limites que fixent ces lois les prérogatives de votre pouvoir<sup>8</sup>. » Léon se sait le détenteur de l'autorité suprême et tient à le rappeler.

Léon n'a pas montré qu'il pardonnait à Hilaire son attitude. La *Vita* nous apprend qu'Hilaire a voulu calmer le

1. ID., *ibid.*, LXVII, 886-887, *Diu filios nostros*, du 5 mai 450.

2. ID., *ibid.*, XCVI, 945, *Ad praecipuum religionis*.

3. ID., *ibid.*, CXXXVIII, 1101-1102, *Cum in omnibus divinatorum*, du 28 juillet 454.

4. ID., *ibid.*, CXXX, VIII, 1101 : « C'est bien à nous, en tant que *principatus*, de ne voir... » On peut noter qu'en Afrique c'est l'évêque de Carthage, métropolitain de la Proconsulaire et primat d'Afrique, qui fixe pour toutes les Églises la date de Pâques : J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 397.

5. LÉON, *op. cit.*, *epist.* CXXXVIII, 1101.

6. ID., *ibid.*, X, 629 : « de telle manière que cette mission sacrée se trouvât *principaliter* dans le bienheureux Pierre, le premier de tous les Apôtres. »

7. ID., *ibid.*, XLI, 815-816.

8. ID., *ibid.*, XLI, 816 : « *Ecclesiasticarum legum non ignara est dilectio tua, ut intra earum regulas atque mensuras omnia potestatis tuae jura contineas.* »

mécontentement du pape<sup>1</sup>. Dès son retour à Arles, il a envoyé à Rome d'abord Ravennius, puis Nectarius d'Avignon et Constantius d'Uzès qui ont rencontré Auxiliarius, alors préfet de Rome. Celui-ci a écrit à Hilaire. Il lui rapporte son entrevue avec les deux évêques, lui apprend qu'il est intervenu pour lui auprès du pape et lui demande de faire preuve de plus de souplesse : « Les hommes, écrit-il, supportent mal que nous leur parlions suivant notre conscience. Et puis, les oreilles des Romains se laissent davantage prendre par une certaine délicatesse<sup>2</sup>. » Léon ne fera jamais allusion à ces démarches. Si, dans la lettre qu'il a adressée à Ravennius pour lui exprimer sa joie de le voir évêque d'Arles, il évoque le souvenir d'Hilaire, *defuncto sanctae memoriae Hilario*<sup>3</sup>, dans sa lettre aux évêques de Gaule, il rappelle l'arrogance d'Hilaire : « Ce que son prédécesseur (de Ravennius) avait à juste titre perdu par sa trop grande présomption<sup>4</sup>. » Le pape n'a fait preuve d'aucune indulgence.

1. *Vita*, 22, 20-46.

2. *Vita*, 22, 40-43.

3. LÉON, *op. cit.*, *epist.* XL, 815, *Justa et rationabilis*.

4. ID., *ibid.*, LXVI, I, 884, *Lectis dilectionis vestrae* : « Quod decessor ipsius merito nimiae praesumptionis amiserat. »

### CH. 3 – LES THÈMES HAGIOGRAPHIQUES

La lecture de la *Vita* peut surprendre par la façon de rendre compte de la vie d'Hilaire. Nous n'avons que deux repères chronologiques : Honorat fut évêque d'Arles pendant deux ans<sup>1</sup> ; Hilaire meurt à peine âgé de 48 ans<sup>2</sup>. Dans cette *Vita* nous ne trouvons aucune allusion à l'environnement géographique, aucune référence aux événements contemporains. Nous n'apprenons rien de sa famille, sinon qu'il avait un frère<sup>3</sup> ; nous ignorons le nom du préfet qu'il réprimande<sup>4</sup>. Rien n'est dit sur les relations qu'Hilaire a pu avoir avec les évêques de la Gaule : l'auteur de la *Vita* ne fait que citer leur nom, sans mentionner leur siège épiscopal, et encore il le fait dans un but précis, souligner l'esprit prophétique d'Hilaire. Il évoque ainsi la présence de Fauste, de Théodore et de Maxime aux obsèques de Caprais<sup>5</sup>. Il nous apprend qu'Hilaire « rejoignait bien souvent saint Germain, avec qui il traitait de la vie des évêques et de leurs ministres, et aussi de leurs progrès et de leurs écarts<sup>6</sup> », mais on ne nous dit pas que Germain est évêque d'Auxerre. L'auteur cite à deux reprises Ravennius, le successeur immédiat d'Hilaire : une première fois, pour montrer l'esprit de conciliation de son héros, son désir de paix dans le conflit qui l'a opposé au pape Léon ; c'est dans le même sens qu'il parle de Nectarius et de Constantius<sup>7</sup>. Honorat de Marseille

1. *Vita*, 9, 1.

2. *Vita*, 24, 2-3.

3. *Vita*, 6, 13 ; la *Vita* ne parle pas de sa sœur.

4. *Vita*, 13, 1-16.

5. *Vita*, 12, 11-14.

6. *Vita*, 21, 1-5.

7. *Vita*, 22, 24-26.

revient sur Ravennius lorsqu'il souligne le don prophétique d'Hilaire en annonçant qu'il sera son successeur. Hilaire a une vision et il aperçoit, dit la *Vita*, « son fils, saint Ravennius, s'approcher pour consacrer les saints mystères. Il compris alors que lui, il devait émigrer<sup>1</sup> ».

D'Auxiliaris, qui fut préfet des Gaules et qu'Hilaire a certainement bien connu, le biographe cite deux extraits d'une lettre qu'il envoya à Hilaire<sup>2</sup>. Pour vanter les mérites de son héros, il rapporte le témoignage d'Eucher<sup>3</sup>, mais aussi d'écrivains qui, pour nous, ne sont souvent que des noms<sup>4</sup>.

Les imprécisions autour de la vie d'Hilaire peuvent nous étonner, car nous n'avons pas la même conception qu'Honorat de Marseille de ce que doit être une biographie ; pour lui, la *Vita* doit avant tout défendre la mémoire d'Hilaire et transmettre un message.

## I. – Le message de la *Vita*

En retraçant la vie de son héros, Honorat de Marseille a voulu nous présenter sa personnalité que deux mots résumant : Hilaire est un évêque et un saint.

### 1. *Hilaire est un évêque*

Hilaire est un évêque : par sa charge épiscopale, Hilaire est un homme public. Au chapitre 9, le biographe raconte comment Hilaire fut choisi : quelques instants avant de mourir, Honorat, pressé par la foule, désigne Hilaire comme

son successeur<sup>1</sup>. Effrayé par ce choix<sup>2</sup>, Hilaire, comme beaucoup de futurs évêques<sup>3</sup>, s'enfuit et s'empresse de retourner dans sa solitude. Rejoint par quelques citoyens et des soldats, il accepte la charge d'évêque ; un miracle se produit alors, le vol d'une colombe, qui emporte, en quelque sorte, la décision<sup>4</sup>.

Évêque, Hilaire va se révéler un homme d'action, travaille beaucoup, entreprend de nombreux voyages. Responsable de la communauté chrétienne, Hilaire a pour première mission d'enseigner. Césaire d'Arles insistera avec force sur ce devoir. Cette mission de l'évêque est lourde, mais celui-ci doit s'y appliquer avec passion. L'évêque doit enseigner par ses paroles et par son exemple et, plus qu'aucun autre chrétien, doit tendre de toutes ses forces à la sainteté<sup>5</sup>. Honorat de Marseille évoque à plusieurs reprises les talents oratoires d'Hilaire et insiste sur la longueur de ses sermons<sup>6</sup>. Mais Hilaire sait s'adapter à son auditoire. Si celui-ci est composé de gens incultes, ses sermons sont simples ; si, au contraire des gens cultivés l'écoutent, il s'enflamme d'une grâce inaccoutumée<sup>7</sup>.

1. *Vita*, 9, 5-11.

2. *Vita*, 9, 12-35. C'est la foule qui tire Martin (*Vita Martini*, *op. cit.*, 9, 1-12), Maxime de Riez (*Vita Maximi*, *op. cit.*, 35, 6 ; *De sancto Maximo*, *op. cit.*, 9, 175-180) de leur solitude. C'est la foule qui choisit Ambroise (*Vita Ambrosii*, *op. cit.*, 6) ou Germain (*Vita Germani*, *op. cit.*, 2) comme évêque.

3. Beaucoup d'évêques, par modestie, disent contre eux des choses inexactes : Ambroise fait venir chez lui des filles publiques (*Vita Ambrosii*, *op. cit.*, 7) ; cf. « La lettre à l'église de Fréjus » dans *Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 111.

4. *Vita*, 9, 36-53. Dans l'élection d'Ambroise, c'est le cri d'un enfant qui provoque l'acclamation de la foule (*Vita Ambrosii*, *op. cit.*, 6).

5. CÉSAIRE D'ARLES, *Sermons au peuple*, SC 175, sermon I, 19, p. 269.

6. *Vita*, 13, 1-15 ; 14, 1-14 ; 15, 21-27.

7. *Vita*, 14, 15-16.

1. *Vita*, 25, 25-27.

2. *Vita*, 14, 39-45 ; 22, 29-46.

3. Rien n'est dit sur leurs relations : *Vita*, 6, 23-27 ; 8, 13-21 ; 14, 34-38.

4. *Vita*, 14, 19-20 ; 15, 6-15 ; 23, 5-11.

Comme beaucoup d'évêques<sup>1</sup>, Hilaire est un bâtisseur : il construit des monastères, des « temples<sup>2</sup> ». Construire des églises répond à un double besoin : c'est d'abord le signe de la lente conversion des cités<sup>3</sup> ; c'est aussi une façon de lutter contre le paganisme et les idoles. Au chapitre 20<sup>4</sup>, le biographe d'Hilaire fait allusion à cet aspect de sa charge. Hilaire est présent quand Cyrille, le préposé à la construction des basiliques, a le pied écrasé par une plaque de marbre que l'on retirait du théâtre. L'auteur précise qu'Hilaire dépouillait « les lieux de lubricité et accomplissait une œuvre de foi<sup>5</sup> ». Il instaure ainsi en plein Arles une communauté religieuse.

Chef et responsable de la communauté chrétienne, Hilaire reçoit de nouveaux fidèles par le baptême<sup>6</sup>, convertit les hérétiques, réintègre dans l'Église des chrétiens par la pénitence<sup>7</sup> et par des exorcismes<sup>8</sup>. L'auteur de la *Vita* nous apprend qu'il arracha la mère d'Héliodore à l'hérésie arienne et qu'il la consacra dans la vie religieuse<sup>9</sup>.

Évêque, responsable de la communauté chrétienne, Hilaire, comme tout évêque à cette époque, est défenseur de la cité. Nous pouvons supposer qu'il se heurta au préfet des

1. La construction des églises était le plus souvent l'œuvre des évêques : cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit. p. 356. Martin, lui, détruit les temples païens : *Vita Martini*, op. cit., 13, 1 ; 14, 1-3. Ambroise construit à Florence une basilique : *Vita Ambrosii*, op. cit., 29. Maxime aurait construit à Riez au moins une église : *Vita Maximi*, op. cit., 7 ; 15.

2. Cf. *Vita*, 11, 18 ; 20, 13.

3. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 654-656.

4. *Vita*, 20, 13-45.

5. *Vita*, 20, 13-15.

6. *Vita*, 32, 14-16.

7. *Vita*, 16, 1-2 ; la pénitence avait lieu le dimanche : C. VOGEL, *La Discipline pénitentielle en Gaule, des origines à la fin du VII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1952.

8. *Vita*, 17, 1-17.

9. *Vita*, 20, 1-4.

Gaules pour défendre la justice<sup>1</sup>. Hilaire se veut le serviteur de tous et plus particulièrement des petits : il est bouleversé par la mort du plus petit lecteur<sup>2</sup> ; il ne peut supporter la souffrance de Cyrille et s'offre à perdre son pied pour que Cyrille retrouve le sien<sup>3</sup>.

Hilaire pense aux pauvres, mais surtout aux prisonniers : il n'hésite pas à donner tout l'argent de l'Église, et même les vases sacrés pour racheter les membres du Christ<sup>4</sup>. Il pousse ceux qui donnent de l'argent à cet effet à donner davantage. Mais, ajoute la *Vita*, les donateurs « souhaitaient... que leur offrande servît d'abord aux saints autels, et ensuite au rachat des membres du Christ<sup>5</sup> ». Rien n'échappe à la sollicitude d'Hilaire : il construit aux « salines », de ses propres mains, à la sueur de son front, des instruments automatiques<sup>6</sup>.

Hilaire est le chef de toute la cité. Il est le témoin de la nouvelle concorde fondée non plus sur le pouvoir politique, mais sur le pouvoir spirituel : l'évêque est le nouveau *patronus*, successeur en quelque sorte du saint patron de la ville. Le culte des saints, sous le patronage de l'évêque, permettait de rassembler dans la nouvelle communauté urbaine deux catégories autrefois exclues, les femmes et les pauvres<sup>7</sup>. Ce

1. Germain se rend à Arles pour demander à Auxiliaris, le préfet des Gaules, de ne pas lever un nouvel impôt : *Vita Germani*, op. cit., 19-24 ; il se rend à Ravenne, auprès de Valentinien, pour demander la grâce des Bretons d'Armorique : *Vita Germani*, op. cit., 28-34, cf. *Vita Ambrosii* 36.

2. *Vita*, 20, 7-12.

3. *Vita*, 20, 28-45.

4. *Vita*, 11, 26-27 ; cf. *Vita Ambrosii*, op. cit., 38 ; *Vita Honorati*, op. cit., 20, 14-27.

5. *Vita*, 11, 37-41.

6. *Vita*, 15, 21-22. Germain distribue du blé pour que les volailles se mettent à chanter : *Vita Germani*, op. cit., 15,1-15. Les *Lettres d'Augustin* découvertes par J. Divjak parues dans *Études Augustiniennes*, Paris 1983, évoquent tous les problèmes auxquels était confronté un évêque.

7. P. BROWN, *Le Culte des saints*, op. cit., p. 58-68.

nouveau consensus, au sein de la cité, se remarque à l'occasion des funérailles d'Hilaire qui rappellent celles de Martin<sup>1</sup>.

Toute la cité est dans la tristesse<sup>2</sup> : une foule de fidèles, mais aussi de juifs<sup>3</sup>, assistent aux obsèques de l'évêque. Les funérailles d'Hilaire, comme celles de Martin, sont en quelque sorte l'annonce de l'arrivée triomphale du saint au ciel. Le biographe rapporte les dernières paroles de l'évêque : « Voix saintes, voix qui parvenez aux oreilles de l'Auteur, recommandez-moi, moi aussi, au Seigneur<sup>4</sup>. » Et d'ajouter : « Conforté par l'approche d'innombrables chœurs sacrés, heureux et joyeux, il s'en va vers les cieux<sup>5</sup> »

## 2. Hilaire est un saint

En nous présentant cet autre aspect de sa personnalité, le biographe nous dit deux choses : Hilaire est l'imitateur du Christ ; sa vie doit servir d'exemple à ceux qui veulent s'approcher de la sainteté du Christ.

Le récit d'une vie doit servir d'abord à l'édification des fidèles. Sulpice Sévère le dit expressément : « Il me semble donc que je ferai œuvre utile, si j'écris tout au long la vie d'un très saint homme pour qu'elle serve ensuite d'exemple aux autres ; à coup sûr, cela incitera les lecteurs à la vraie sagesse, à la milice céleste et à la vertu divine<sup>6</sup>. » Gennade

1. *Vita Martini*, op. cit., epist. 3, 18.  
 2. *Vita*, 28, 9.  
 3. *Vita*, 29, 1-8. Des juifs sont présents aux funérailles d'Ambroise (*Vita Ambrosii* 48), de Venantius (*Vita Honorati*, op. cit., 14, 11).  
 4. *Vita*, 27, 7-9 ; *Vita Martini*, op. cit., epist. 3, 21.  
 5. *Vita*, 27, 11-13. Voir aussi la vision d'Antoine après la mort de Paul : *Vita Pauli*, op. cit., 14, 27 ; *Vita Honorati*, op. cit., 14, 14-15 ; 34, 3-5.  
 6. *Vita Martini*, op. cit., 1, 6 ; *Vita Antonii*, op. cit., Prologue 2, 12 ; 94, 1-5 ; *Vita Honorati*, op. cit., 3, 13-16.

nous l'avons vu, écrit qu'Honorat, évêque de Marseille, composa pour l'édification des générations à venir la vie d'Hilaire d'Arles<sup>1</sup>.

Hilaire est un saint. Honorat de Marseille le pare de qualités exceptionnelles pour signifier que Dieu a de grands desseins. L'auteur de la *Vita* laisse, certes, entendre qu'Hilaire était issu d'une grande famille<sup>2</sup>, mais ce qu'il veut souligner, c'est sa démarche, sa rupture avec le milieu familial. Plus la famille est riche, puissante, plus l'abandon de cette vie, de cet environnement est méritoire et digne d'éloges. Cette coupure, dans la vie d'Hilaire, se fait sans heurts : il vend tous ses biens à son frère, et l'argent qu'il rassemble, il le donne aux pauvres et aux moines<sup>3</sup>.

Une fois cette rupture accomplie, Hilaire part pour la solitude du désert<sup>4</sup>. Évêque, Hilaire vit dans la pauvreté, marche toujours à pied<sup>5</sup>, mortifie son corps, ne porte qu'une tunique hiver comme été<sup>6</sup>. Cette ascèse qu'Hilaire s'impose remplace le martyr qu'il ne peut subir<sup>7</sup>. Le biographe d'Hilaire tient à souligner son célibat<sup>8</sup>, et fait remarquer qu'il mortifiait la faiblesse de son corps par la rudesse d'un cilice<sup>9</sup>. Hilarion n'en portait pas, puisque son ascèse

1. GENNADE, *Liber de viris illustribus*, cap. C, p. 97.  
 2. *Vita*, 2 ; *Vita Martini*, op. cit. 2, 1-2 ; *Vita Germani*, op. cit., 1, 1-4.  
 3. *Vita*, 6, 11-14 ; *Vita Germani*, op. cit., 2, 10-13. Parfois cette rupture s'accompagne d'une opposition avec le milieu familial : Paul et son beau-frère, *Vita Pauli*, op. cit., 4, 20 ; Honorat et son père, *Vita Honorati*, op. cit., 5, 31-35.  
 4. *Vita*, 7, 1-2.  
 5. *Vita*, 11, 7 ; 21, 26-27 ; 24, 1-2.  
 6. *Vita*, 11, 6-7.  
 7. Antoine désire le martyre : *Vita Antonii*, op. cit., 46, 2. SULPICE SÉVÈRE a la conviction que Martin fait partie du troupeau de ceux qui ont lavé leurs robes dans le sang ; *Vita Martini*, op. cit., epist. 2, 8-9 ; 12 ; *Vita Honorati*, op. cit., 38 ; L. BOUYER, *La Spiritualité du Nouveau Testament et des Pères*, t. 1, Paris 1960, p. 238-261.  
 8. *Vita*, 22, 17.  
 9. *Vita*, 18, 13 ; 26, 10.

était telle qu'un cilice était superflu<sup>1</sup>. Constance de Lyon rapporte qu'après la mort de Germain l'évêque Pierre prit le capuchon avec le cilice de dessous<sup>2</sup>. Il semblerait qu'au V<sup>e</sup> siècle le port du cilice devint fréquent. En tout cas, Cassien admet le port du cilice, à condition qu'on ne le voit pas, mais refuse le vêtement de poil de chèvre, parce que tout le monde le remarque et qu'il est inadapté au travail<sup>3</sup>.

Hilaire est beau, et l'auteur de la *Vita* insiste sur la beauté de son visage. Il parle de son visage blanc comme la neige<sup>4</sup>. Il écrit qu'il montrait à ceux qui venaient, par la splendeur de son visage, de très grandes marques d'amour ; et il ajoute qu'il exprimait par la beauté de l'homme extérieur les mérites de l'homme intérieur ; ceux-ci transparaisaient par son visage angélique, et avec eux la très éminente dignité de l'épiscopat<sup>5</sup>. Cette beauté, il la garde dans la mort<sup>6</sup>.

Hilaire, en vieillissant, conserve intactes ses facultés intellectuelles : « Lorsque sa faiblesse grandissante eut épuisé non pas le courage de son esprit, mais la substance même de son corps<sup>7</sup>... ». Le biographe veut montrer la supériorité de l'âme sur le corps. Alors que le corps s'affaiblit, s'effondre, l'âme demeure intacte, consciente, capable de donner jusqu'au bout les ultimes conseils. Cette idée de la supériorité de l'âme sur le corps apparaît dans les passions des martyrs : tandis que le corps souffre, l'essentiel, l'âme, demeure « intacte<sup>8</sup> ».

1. *Vita Hilarionis*, op. cit., 10, 32.

2. *Vita Germani*, op. cit., 43, 6-7.

3. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, op. cit., livre I.

4. *Vita*, 2, 18 ; 10, 6-8. Moïse est beau : *Deut.* 34, 7. Cf. *Vita Martini*, op. cit., *epist.* 3, 17 ; *Vita Honorati*, op. cit., 8, 7-8 ; 34, 12-13.

5. *Vita*, 10, 6-8.

6. *Vita*, 29, 22. *Vita Honorati*, op. cit., 34, 12-13.

7. *Vita*, 25, 1-2.

8. P. BROWN, *Le Culte des saints*, op. cit., p. 110-111. Voir *Vita Pauli*, op. cit. 12, 26.

Cette sainteté d'Hilaire n'est qu'une image de la sainteté du Christ. Hilaire se veut l'imitateur du Christ, car le Christ est « la cause originelle, le milieu et le terme de la perfection chrétienne. Imiter Jésus-Christ est non seulement un meilleur moyen, mais le seul, de parvenir à Dieu<sup>1</sup>. » L'imitation du Christ est le fondement du christianisme<sup>2</sup> ; elle est la trame même de tout discours hagiographique<sup>3</sup>. Il faut souligner l'importance de l'imitation comme fondement de la morale chrétienne, d'autant plus qu'elle n'apparaît pas comme règle de vie, ni dans le paganisme ni dans le judaïsme.

Hilaire, en imitant le Christ, devient à son tour un modèle pour tous ceux qui viendront après lui. La *Vita* est une reprise du discours évangélique. Les Évangiles ne sont pas une vie du Christ ; ils sont un enseignement porté par et à travers le comportement du Christ et à travers sa personne. La *Vita* est conçue dans cette perspective, et le biographe sait imprimer à son œuvre la dynamique des récits évangéliques. Hilaire n'est pas le jeune homme riche de l'Évangile qui n'osa pas tout abandonner et qui s'en alla tout triste ; il se débarrasse, lui, de ses biens et se hâte d'entrer dans le paradis d'ici-bas<sup>4</sup>. Et il ressemble à l'enfant prodigue qui s'en va spontanément à la rencontre du Seigneur<sup>5</sup>.

Pour parfaire la description de la sainteté d'Hilaire, l'auteur de la *Vita* compare son héros à des personnages de l'Ancien Testament. A Abraham d'abord qui, dans le Nouveau Testament, est présenté comme un modèle de

1. A.-J. FESTUGIÈRE, *Le Sage et le saint*, Paris 1974, p. 63-64.

2. *Éphés.* 25, 1 ; *Hébr.* 12, 2 ; *Jn* 2, 6 ; 3, 3.

3. Cela apparaît clairement dans l'étude des Actes des martyrs : V. SAXER, *Bible et hagiographie, textes et thèmes bibliques dans les Actes authentiques des premiers siècles*, Berne, Francfort/Main, New-York 1986 ; voir surtout l'étude sur le martyre de saint Polycarpe, p. 37-61.

4. *Vita*, 6, 21-23 ; *Matth.* 19, 16-22.

5. *Vita*, 5, 25 ; *Lc* 15, 20.

foi<sup>1</sup> ; à Job ensuite qui, dans l'Ancien Testament, personifie la lutte contre le Malin<sup>2</sup>. Ces personnages sont comme la préfiguration des saints, donc d'Hilaire. Et pour mettre en valeur la sainteté d'Hilaire, son biographe met en parallèle Adam qui est chassé du Paradis terrestre et son héros qui entre dans le paradis terrestre de l'île de Lérins<sup>3</sup>. Jamais, l'auteur de la *Vita* n'ose comparer Hilaire au Christ<sup>4</sup>. Une seule fois, il évoqua la relation entre eux : « Ô disciple vraiment parfait du Christ<sup>5</sup>. » Et pourtant le biographe ne cesse d'identifier son héros au Christ.

Honorat de Marseille rapproche son héros du Christ en calquant son œuvre sur le récit évangélique : la *Vita* est une reprise de l'Évangile.

Il assimile Hilaire au Christ quand il compare la colombe qui le désigne comme évêque à celle qui est présente lors du baptême de Jésus<sup>6</sup>. Il le fait quand il rapporte les miracles qu'Hilaire accomplit<sup>7</sup>. Hilaire rend la vue à une aveugle. Nous sommes surpris par la sobriété du récit. Le biographe rapporte simplement qu'une femme aveugle recouvre la vue quand Hilaire la bénit et lui impose les mains<sup>8</sup>. Or c'est le geste même que fait le Christ pour guérir les aveugles<sup>9</sup>.

1. *Vita*, 5, 8-10 ; *Gen.* 15, 6-7 ; *Gal.* 3, 6-9 ; *Rom.* 4, 3.

2. *Vita*, 26, 39-40 ; *Job* 39, 25.

3. *Vita*, 7, 1-5 ; *Gen.* 3, 23-24.

4. Des exceptions, cependant, dans la caverne où s'est retiré Paul, Jésus est là, ainsi que les saints anges : *Vita Pauli*, 6, 21. Antoine a vu le Christ en Paul : *Vita Pauli*, 12, 26. Voir aussi *Vita Hilarionis*, 1, 29.

5. *Vita*, 10, 12.

6. *Vita*, 9, 36-47 ; *Matth.* 3, 16-17.

7. La *Vita Honorati* ne cite aucun miracle ; aucune résurrection dans la *Vita Hilarii* ; deux résurrections d'enfants et non d'adultes dans la *Vita Maximi*, 8 ; 9.

8. *Vita* 16, 13-18. Miracles fréquents : *Vita Hilarionis*, *op. cit.*, 16 ; *Vita Martini*, *op. cit.*, 19, 3 ; *Vita Maximi*, *op. cit.*, 12.

9. *Matth.* 9, 27-31. Il arrive que le Christ crache par terre et qu'il fasse de la boue : *Jn* 9, 1-7, ou qu'il crache sur les yeux : *Mc* 8, 22-24.

L'auteur de la *Vita* compare la puissance d'Hilaire à celle du Christ. Le Christ guérit aussi facilement le paralytique qu'il remet les péchés<sup>1</sup>. Hilaire, nous dit son biographe, l'emporte sur l'homme intérieur et ensuite commande à l'homme extérieur<sup>2</sup>. Ainsi, comme le Christ, Hilaire a le pouvoir sur l'âme d'abord et sur le corps ensuite.

Le biographe d'Hilaire ne semble pas pouvoir se détacher du modèle évangélique. Les meilleurs exemples de cette fascination se trouvent dans les récits des exorcismes. Dans les exorcismes, Hilaire apparaît comme un autre Christ, car seul, dans la Bible, le Christ a chassé les démons ; cette forme de guérison est absente de l'Ancien Testament. C'est dans sa lutte contre Satan que s'affirme, comme celle du Christ, la puissance d'Hilaire. Avec le christianisme, Satan devient une réalité, l'Ennemi, et prend une place importante dans la pensée religieuse<sup>3</sup>. Lutter contre les divinités païennes et chasser les démons sont une seule et même réalité<sup>4</sup>, car Satan a trompé les hommes par le biais des dieux païens. Dans la magie, dit Césaire d'Arles, ce sont les pouvoirs du diable que l'on sollicite. Rendre un culte aux dieux et aux déesses, c'est s'asservir au diable. Au cours de ses visites pastorales, Césaire sera amené à guérir une servante que malmène un démon que les paysans appelaient Diane<sup>5</sup>.

1. *Matth.* 9, 4-8.

2. *Vita*, 16, 14-16.

3. N. COHN, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Age. Fantômes et réalités*, éd. fr. S. Laroche et M. Angeno, Paris 1982, p. 83-92. Le diable apparaît sous la forme d'animaux hideux : *Vita Pauli*, *op. cit.* 7 ; 8 ; *Vita Hilarionis*, *op. cit.*, 16 ; 39 ; *Vita Martini*, 21-22. Les possessions sont fréquentes : *Vita Hilarionis*, *op. cit.*, 17, 18... *Vita Ambrosii*, *op. cit.*, 15, 21... Satan apparaît dans la méchanceté des animaux : chien enragé : *Vita Maximi*, *op. cit.*, 10 ; bœuf déchaîné : *Vita Maximi*, *op. cit.*, 11...

4. *Vita Martini*, *op. cit.* 12, 1 ; N. COHN, *id.*, p. 91.

5. CÉSAIRE D'ARLES, *Sermons au peuple*, *op. cit.*, t. 1, p. 142, notes 3 et 4. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, *op. cit.*, II, IV ; IV, 1 ; IV, XXVI, t. 33, p. 317, p. 529, p. 609.

L'exorcisme est une forme de réintégration de l'homme et dans la communauté chrétienne et dans la communauté humaine, puisque le possédé est coupé de l'Église et que son comportement est une contradiction vivante avec le « comportement voulu par Dieu <sup>1</sup> ».

Le premier exorcisme que rapporte la *Vita*<sup>2</sup> s'inspire du miracle opéré par Jésus aux pays des Geraséniens<sup>3</sup>. Le biographe rapporte le cri que lance le démon à Hilaire : « Saint Hilaire, pourquoi me tourmentes-tu <sup>4</sup> ? » – Dans le récit évangélique, on lit : « Je t'adjure par Dieu, ne me tourmente pas <sup>5</sup>. » Pour conclure son récit, le biographe d'Hilaire s'inspire d'une recommandation du Christ aux deux aveugles qu'il vient de guérir : « Jésus alors les rudoya : Prenez garde ! dit-il. Personne ne doit le savoir <sup>6</sup> ! » Le biographe d'Hilaire écrit : « Jésus t'ordonne, dit-il, de ne faire aucune mention de ce nom-là<sup>7</sup>. » Le Christ demande qu'on ne publie pas son miracle ; Hilaire veut que l'on taise son nom.

Le deuxième exorcisme<sup>8</sup> se termine par dialogue entre Hilaire et le diable, dialogue qui n'est pas sans rappeler celui du Christ avec les démons, rapporté par Luc<sup>9</sup>. « Où irai-je ? » demande le démon à Hilaire. Hilaire répond : « Le meilleur signe de la délivrance, c'est que tu ne saches pas où revenir <sup>10</sup>. » La conversation entre le Christ et les démons se termine par ce trait : les démons « le suppliaient de ne pas leur ordonner de s'en aller dans l'abîme<sup>11</sup> ».

1. Cf. P. BROWN, *Le Culte des saints*, p. 137-162.

2. *Vita*, 16, 19-24.

3. *Matth.* 8, 28-32.

4. *Vita*, 16, 20-21 : « Sancte, inquit Hilarii, cur me torques ? »

5. *Mc* 5, 7 = *Lc* 8, 28 : « Adjuro te per Deum, ne me torqueas. »

6. *Matth.* 9, 30 : « Et comminatus est illis Jesus dicens : videte ne quis scias. »

7. *Vita*, 16, 23-24.

8. *Vita*, 17, 1-17.

9. *Lc* 8, 28-32.

10. *Vita*, 17, 15-17.

11. *Lc* 8, 29-31.

Le Christ a pleuré sur Jérusalem<sup>1</sup> ; il a pleuré sur Lazare<sup>2</sup>. Hilaire, lui aussi, pleure<sup>3</sup>. Pour convertir les foules, Hilaire ne cesse de menacer, d'avertir, mais aussi supplie et pleure<sup>4</sup>. Ses prières, ses chants s'accompagnent de larmes<sup>5</sup>. Mais Hilaire pleure aussi par affection, par amour, quand meurt l'un de ses proches<sup>6</sup>.

Jusque dans ses derniers moments, Hilaire reproduit le Christ : il sait, comme le Christ<sup>7</sup>, que l'heure de sa mort est proche<sup>8</sup>. L'angoisse le saisit, le doute le torture. Comme Jésus, Hilaire reçoit la consolation d'une vision. Le Christ a été réconforté par un ange<sup>9</sup>. Hilaire l'est par un songe qui met en valeur ses propres mérites et le rassure<sup>10</sup>. Dans un dernier cri, le Christ invoque le secours de Dieu<sup>11</sup>. Hilaire implore l'aide de ceux qui l'ont précédé dans le Royaume des cieux<sup>12</sup>.

L'auteur de la *Vita* ne cesse donc de comparer Hilaire au Christ en suivant le discours évangélique. Il veut enseigner par les méditations et les exhortations qu'il a glissées dans l'exposé de la vie de son héros<sup>13</sup> et qui ne peuvent que rappeler les paroles et les gestes rapportés par les évangélistes au sujet du Christ, ou encore certains passages des lettres de

1. *Matth.* 23, 37-39.

2. *Jn* 11, 1-44.

3. Tous les saints : *Vita Pauli*, *op. cit.*, 8, 23 ; 12, 26. *Vita Ambrosii*, *op. cit.*, 34, 41 ; *Vita Honorati*, *op. cit.*, 9, 14.

4. *Vita*, 16, 10-11.

5. *Vita*, 19, 1-2.

6. *Vita*, 20, 7-10.

7. *Jn* 12, 27-29.

8. *Vita*, 25, 6-7. Beaucoup de saints connaissent l'heure de leur mort : *Vita Pauli op. cit.*, 11 ; *Vita Germani*, *op. cit.*, 29, 21-22 ; *Vita Martini*, *op. cit.*, épist. 3, 6...

9. *Lc* 22, 43.

10. *Vita*, 25.

11. *Matth.* 27, 45-46.

12. *Vita*, 27, 7-9.

13. *Vita*, 3, 17-45 ; 4, 18 - 5, 28 ; 6, 1-6 ; 26, 4-68.

Paul. L'exhortation que tient Honorat à Hilaire pour l'obliger à se convertir<sup>1</sup> est construite sur trois idées essentielles : la mort n'épargne personne ; il faut songer aux biens qui ne passent pas ; il faut se méfier de l'ennemi qui trompe. Ces idées, qui constituent la base même de tout discours monastique<sup>2</sup>, sont le développement de la doctrine évangélique<sup>3</sup>, comme aussi de la pensée de Paul<sup>4</sup> ou de Jean<sup>5</sup>.

Le chapitre 26 est consacré à la dernière exhortation d'Hilaire. Celle-ci est à rapprocher du long discours que Jean met dans la bouche du Christ lors du dernier repas<sup>6</sup>. Elle est construite de la même façon, autour des mêmes idées : le Christ et Hilaire savent que leur mort est proche<sup>7</sup>. Tous deux ont rempli la mission que Dieu leur avait assignée<sup>8</sup>. Tous deux donnent leurs dernières recommandations : la vie est un combat entre le fidèle et le monde<sup>9</sup> ; dans cette lutte, l'homme n'est pas seul<sup>10</sup>, il doit avoir confiance. Puis le biographe d'Hilaire abandonne le discours de Jean pour s'inspirer de Mathieu : Hilaire annonce la destruction d'Arles<sup>11</sup>, comme le Christ avait annoncé celle de Jérusalem<sup>12</sup>, et cette calamité est imminente<sup>13</sup>. Le Christ

1. *Vita*, 3, 17-45.

2. J. DELUMEAU, *Le Péché et la peur*, Paris 1983, p. 15-43.

3. La mort frappe à l'improviste : *Matth.* 24, 43-44 ; *Mc* 13, 25 ; *Lc* 12, 39.

4. Paul insiste sur les biens qui passent et ceux qui ne passent pas : *I Cor.* 9, 25.

5. *Jn* 1, 10 ; 2, 27.

6. *Jn* 13, 12 s.

7. *Vita*, 25, 6-7 ; 27, 3-5 ; *Jn* 13, 33.

8. *Vita*, 26, 6-7 ; *Jn* 17, 12.

9. Dans la *Vita*, l'ennemi, c'est le diable ; dans Jean c'est le monde (*Jn* 15, 18 - 16, 4) dont le diable est le Prince (*Jn* 13, 30 ; 16, 2) qui est menteur dès l'origine (*Vita* 26, 46 ; *Jn* 8, 44).

10. Jean insiste sur la présence du Paraclet (*Jn* 16, 14-16) et Hilaire sur la grâce.

11. *Vita*, 26, 58-64.

12. *Matth.* 24, 15. 21-25.

13. *Vita*, 26, 59 ; *Matth.* 24, 32-35.

exhorte à rester fidèle malgré l'adversité. Hilaire prie les fidèles de garder ferme en leur esprit, la foi en la Trinité<sup>1</sup>.

Ainsi, l'auteur de la *Vita* est tellement imprégné des Écritures qu'il identifie Hilaire au Christ, calque la vie de son héros sur des Évangiles. Cela veut dire que, comme les Évangiles, la vie d'Hilaire est enseignement, message.

## II. — Le style hagiographique

Le biographe, qui veut réactualiser l'enseignement évangélique tout en louant les mérites de son héros, se plie aux règles du discours hagiographique.

Il se déclare incapable d'écrire comme il conviendrait étant donné le sujet, confesse la médiocrité de son style. S'il rédige cette *Vita*, c'est pour obéir à des gens vénérables<sup>2</sup>. Au chapitre 2, il insiste sur la faiblesse de son intelligence et sur la pauvreté de son discours<sup>3</sup>, mais c'est pour affirmer que les mérites d'Hilaire brilleront même si son propre discours n'a aucune valeur<sup>4</sup>.

L'auteur de la *Vita* a un grand souci de vérité et il craint que l'on suspecte ce qu'il rapporte<sup>5</sup>. Pour introduire le témoignage d'Eucher, il écrit : « Et pour qu'on n'aille pas croire que mes affirmations sont fausses, j'ai cru devoir apporter le témoignage du bienheureux évêque

1. *Vita*, 26, 61 ; *Matth.* 10, 22 ; 24, 13.

2. *Vita*, 1, 5-7.

3. *Vita*, 1, 7-10 ; 2, 1-2. Dans de nombreuses *Vitae* les auteurs insistent sur leur petite intelligence, la pauvreté de leurs discours : *Vita Martini*, *op. cit.*, *Lettre de dédicace*, p. 249-251 ; *Vita Honorati*, *op. cit.*, 2, 8-9 ; voir aussi SIDOINE APOLLINAIRE, *Poèmes*, t. 1, éd. A. Loyen, Les Belles Lettres, Paris 1960, *Carmen* VI, vers 36 ; *Carmen* IX, vers 14-15 ; *Carmen* XXIII, vers 509-512.

4. *Vita*, 2, 10-16 ; *Vita Honorati*, *op. cit.*, 3, 25-27.

5. Thèmes fréquents dans les *Vitae* : *Vita Antonii*, *op. cit.*, prologue 34 ; *Vita Pauli*, *op. cit.*, 6, 21-22 ; 8, 24 ; 9, 25 ; *Vita Martini*, *op. cit.*, 19, 5 ; 24, 8 ; *Vita Germani*, *op. cit.* ; 3, 4.

Eucher...<sup>1</sup> ». Il ajoute un peu plus loin : « Peut-être croirait-on que je raconte des choses inouïes, si je ne les confirmais par les dires, les écrits et les témoignages d'hommes éminents<sup>2</sup>. » Ainsi, pour confirmer ce qu'il rapporte, le biographe se retranche derrière le témoignage de personnes dont il tait le plus souvent les noms, mais qui sont toujours des personnes illustres, des êtres exceptionnels.

L'auteur de la *Vita* se plaît à citer le témoignage d'écrivains qui ne sont souvent que des inconnus pour nous. De l'éloquence d'Hilaire, Silvius, Eusebius, Domnolus auraient écrit : « C'est avoir atteint, non pas la science, non pas l'éloquence mais un je ne sais quoi de surhumain<sup>3</sup>. » Livius, poète et auteur remarquable, selon lui, aurait comparé Hilaire à Augustin<sup>4</sup>. *Auxiliaris* est appelé en témoignage concernant les lettres qu'Hilaire lui a adressées et dont il évoque la parfaite éloquence<sup>5</sup>.

L'auteur fait une place particulière à deux témoins, Edesius<sup>6</sup> et Eucher. Pour parler de l'ardeur d'Hilaire au travail, de son activité, Honorat de Marseille reprend les vers qu'a écrits le poète<sup>7</sup> : c'est un charmant petit tableau qui nous est offert. Pour évoquer la charité d'Hilaire, il cite une nouvelle fois des vers d'Edesius<sup>8</sup>. S'il rapporte fidèlement des vers du poète, il prend quelques libertés quand il transcrit les passages du *De laude eremi* d'Eucher<sup>9</sup>.

Mais le plus souvent, le biographe d'Hilaire parle en termes vagues des témoins ; il se contente de donner voix en quelque sorte à des rumeurs, des bruits, des on-dit. Il

1. *Vita*, 14, 34-36.
2. *Vita*, 15, 1-2.
3. *Vita*, 14, 18-22.
4. *Vita*, 14, 26-28.
5. *Vita*, 14, 39.
6. *Vita*, 15, 9-15 ; 23, 7-11.
7. *Vita*, 15, 2-6.
8. *Vita*, 23, 6-10.
9. *Vita*, 6, 25-27 ; 8, 14-21 ; 14, 37-38.

évoque « les témoignages d'hommes éminents<sup>1</sup> ». Or ces témoins, qui sont-ils ? Nous ne le savons pas...

Enfin le biographe d'Hilaire aime à souligner qu'il ne peut tout rapporter, tant les faits, en particulier miraculeux, sont nombreux. Puis, pris de remords, il ajoute qu'il ne faut à aucun prix passer sous silence tel ou tel événement<sup>2</sup>. Revient à plusieurs reprises l'expression *quid plura*<sup>3</sup> ? » Au chapitre 14, le biographe d'Hilaire se pose la question : « *Quid plura dicam* ? Mais que dire de plus<sup>4</sup> ? » En même temps, quand il rapporte le récit d'un exorcisme, le biographe commence sa narration par cette formule : « De même, je ne passerai aucunement sous silence<sup>5</sup>. » Il hésite continuellement sur ce qu'il doit dire, sur ce qu'il doit raconter. N'est-ce pas une façon de démultiplier rhétoriquement les mérites d'Hilaire d'Arles ?

Ainsi, l'auteur de la *Vita* a voulu écrire la vie de son héros en l'identifiant au Christ, en calquant son récit sur le récit évangélique, en se soumettant aux règles du discours hagiographique. Cette *Vita* qui nous dit si peu – au point de nous décevoir – de la vie d'Hilaire d'Arles, reste malgré tout le témoin d'une époque, d'une culture, d'une société<sup>6</sup>.

1. *Vita*, 15, 1-2.
2. *Vita Hilarionis*, *op. cit.*, 7, 10... *Vita Honorati*, *op. cit.*, 14, 1 ; 19, 8-9 ; *Vita Martini*, *op. cit.*, 5, 6 ; 19, 6... ; *Vita Germani*, *op. cit.*, 3, 1, 4...
3. *Vita*, 6, 5 ; 14, 22 ; 30, 7 ; *Vita Honorati*, *op. cit.*, 8, 13 ; 23, 33...
4. *Vita*, 14, 22.
5. *Vita*, 17, 1-3.
6. M. SOT, « Du bon usage de l'hagiographie médiévale », dans *L'Histoire*, 1, mai 1978, p. 70. F. LOT, lui, écrivait : « L'immense majorité (de ces vies) n'est qu'un odieux fatras. L'hagiographie est une basse littérature, comme de nos jours, le roman feuilleton » : *La Fin du monde antique et le début du Moyen Age*, Paris 1927, p. 185.

## BIBLIOGRAPHIE

## I. LES SOURCES

## A. La vie d'Hilaire

*Critiques de l'édition de Samuel Cavallin*

- J.-H. WASZINK, « Sur la vie d'Hilaire », dans *Vigiliae christianae*, t. 8 (1954), p. 115-117.  
 Bertil AXELSON, « Sur la vie d'Hilaire », dans *Vigiliae Christianae*, t. 10 (1956), p. 157-159.

## B. Vies de saints non traduites

- PAULIN, *Vita sancti Ambrosii*, PL 14, 29-50.  
 POSSIDIUS, *Vita sancti Aurelii Augustini*, PL 32, 32-66.  
 VERUS, « Vita sancti Eutropi », dans *Bulletin du comité historique des monuments écrits de l'Histoire de France*, t. 1, 1849, p. 52-64, notes de P. Varin.  
*Vita sancti Lupi episcopi*, éd. B. Krusch, *MGH*, Script. rerum Merov., t. 8, Hanovre-Leipzig 1880, p. 296-302.  
 JÉRÔME, *Vita Malchi, monachi captivi*, PL 23, 54-60.  
 DINAMIUS PATRICIUS, *Vita sancti Maximi*, PL 80, 31-40.  
 FAUSTE DE RIEZ, *De sancto Maximo, episcopo et abbate*, dans *Eusebius Gallicanus*, CCSL 101, éd. Fr. Glorie, 1970, homélie XXXV, p. 397-412.

## C. Vies de saints avec des traductions

- ATHANASE, *Vita Antonii*. Texte latin : *Vita Antonio*, éd. Chr. Mohrman, G.J.M. Bartelink, Petro Citati et S. Lilla (Fondazione Lorenzo Valla, Arnoldo Mondadori Editori), 1974. Texte grec : *Vie d'Antoine* (SC 400), éd. G.J.M. Bartelink 1994.  
 JÉRÔME, *Vita S. Pauli, primi eremitae* ; texte latin, PL 23, 17-28 ; *Vita S. Hilarionis*, PL 23, 29-54. Trad. fr. P. de Labriolle, *Vie de Paul de Thèbes et vie d'Hilarion*, Bloud et Gay, Paris, s.d.  
 CONSTANCE DE LYON, *Vie de S. Germain d'Auxerre* (SC 112), éd. R. Borius, Paris 1965.  
 SULPICE SÈVÈRE, *Vie de Saint Martin* (SC 133, 134, 135), éd. J. Fontaine, Paris 1967-1969.

- « Vita Sancti Romani », dans *Vies des Pères du Jura* (SC 142), éd. Fr. Martine, Paris 1968, p. 242-307.  
 HILAIRE D'ARLES, *Vie de S. Honorat* (SC 235), éd. M.-D. Valentin, Paris 1977.

## D. Autres sources

## 1. Les conciles

- Concilia Galliae (314-506)* (CCSL 148), éd. Ch. Munier, 1968.  
*Les Conciles gaulois du IV<sup>e</sup> siècle* (SC 241), éd. J. Gaudemet, Paris 1977.  
*Les Canons des conciles mérovingiens (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles)* (SC 353), t. 1, éd. J. Gaudemet et B. Basdevant, Paris 1989.

## 2. Correspondance des papes

- ZOSIME, pape de 417 à 418, PL 20.  
 CÉLESTIN, pape de 422 à 432, PL 50.  
 LÉON, pape de 440 à 461, PL 54. Ed. anglaise E. Hunt, *Leo Magnus letters (The fathers of the Church 34)*, New York 1957.

## 3. Sources diverses

- AUGUSTIN, *La Cité de Dieu* (Bibliothèque augustinienne 33 à 37), 5 t., Paris 1959-1960.  
 JEAN CASSIEN, *Les Conférences* (SC 42, 54, 64), 3 t., éd. E. Pichery, Paris 1955-1959.  
 — *Les Institutions cénobitiques* (SC 109), éd. J.-Cl. Guy, Paris 1965.  
*Les Règles des Saints Pères* (SC 297, 298), 2 t., éd. A. de Vogüé, Paris 1982.  
 EUCHER, *Du mépris du monde*, trad. L. Cristiani, Paris 1950. Texte latin : *De contemptu mundi*, PL 50, 711-726.  
 — *De laude heremi* (CSEL 31), éd. C. Woke, Vienne 1894, p. 177-194.  
 GENNADE, *Liber de viris illustribus*, éd. E.C. Richardson, Leipzig 1986, p. 57-97.

## II. OUVRAGES

## A. Ouvrages sur Hilaire d'Arles

- B. COLON, *Die Vita S. Hilarii Arelatensis*, Paderborn 1925.  
 L. CRISTIANI, *Lérins et ses fondateurs*, Saint-Wandrille 1945, p. 99-192.

## B. Ouvrages généraux

- J. BIARNE, « Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Âge, III<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », dans *Colloques internationaux du CNRS*, n° 504, Paris 1984, p. 99-128.  
 P. BROWN, *Le Culte des saints*, éd. et trad. A. Rousselle, Paris 1984.

- J. DANIELOU, H.-I. MARROU, *Nouvelle Histoire de l'Église*, t. 1, *Des origines à Grégoire le Grand*, Paris 1963.
- P.-A. FÉVRIER, « Arles », dans *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, t. 3, Paris 1986, p. 73-84.
- J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1958.  
 — *Institutions de l'Antiquité*, Paris 1967.  
 — *Élections dans l'Église latine, des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1979.
- É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, 3 t., Paris 1964-1966.
- J. GUYON, « La christianisation », dans *La Provence des origines à l'an mil*, ouvrage collectif, éd. Ouest-France, Rennes 1989, p. 381-442.
- G. LANGGÄRTNER, *Die Gallienpolitik der Päpste (Theophaneia 16)*, Bonn 1964.
- J. MOSSAY, *La Mort et l'au-delà dans saint Grégoire de Nazianze*, Louvain 1966.
- J. NTEDIKA, *L'Évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts*, Louvain-Paris 1971.
- J.-R. PALANQUE, « Les évêchés provençaux à l'époque romaine », dans *Provence historique*, t. 1 (1951), p. 103-143.
- Ch. PIETRI, *Roma christiana. Recherches sur l'Église de Rome, son organisation, sa politique, son idéologie, de Miltiade à Sixte III (311-440)*, 2 t., Paris 1976.
- P. RICHIÉ, *Éducation et culture dans l'Occident barbare, VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1962.
- J.-M. ROUX, « Les évêchés provençaux de la fin de l'époque romaine à l'avènement des Carolingiens », dans *Provence historique*, 21 (1971), p. 373-421.
- E. STEIN, *Histoire du Bas-Empire*, éd. fr. J.-R. Palanque, 2 t., Paris 1949-1959.

### SIGLES DES MANUSCRITS ET DES ÉDITIONS

- A Paris, B.N., lat. 5295, XI<sup>e</sup> s. (*codex arelatensis*).
- V Rome, B. Vaticane, Reg. lat. 645, XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s. (*codex vaticanus*).
- Barr. V. BARRALIS, *Chronologia sanctorum... Insulae Lerinensis*, Lyon 1613, p. 103-117.
- Boll. *Acta Sanctorum, Mai II*, Anvers 1680, Paris 1866, p. 26-35.
- Quesnel Paschasius QUESNEL, « Sancti Hilarii arelatensis episcopi vita », dans *S. Leonis Magni papae I opera*, t. 1, Paris 1675, p. 731-751 ; Lyon 1700<sup>2</sup>, p. 363-373.
- Salinas Jean SALINAS, *SS. Prosperi... opera*, Rome 1732, p. 317-342.

TEXTE  
ET  
TRADUCTION

## VITA S. HILARII EPISCOPI ARELATENSIS

1. Conscius imperitiae meae et non ignarus ignaviae, dum teneram verecundiae frontem silentii latebris volui cunctabundus operire, eamque sub velamine taciturnitatis abscondere, iussionibus venerabilibus diutissime repugnavi. Sed vicit meritum dominorum praesentiumque pontificum ; si tamen oboedientis temeritas non inminuat iudicium tam sublimium sacerdotum : quia cui fandi facultas non suppetit ubertate loquendi, indocta rusticitate depressus frustra vocatur in culpam, si nequeat excolere propositam sterili sermone materiem. Cuius ponderis magnitudine angustus animus in ipso praefationis exordio praefocatur, dum innumeras virtutum palmas hinc inde circumspicit, nec incipere quod adgredi conatur queat, nec quod coeperit supplere praevaleat.

2. Beatissimi igitur Hilarii peculiaris patris, monachi singularis, antistitis summi, doctoris eximii, pii institutoris vitam sermone pauperculo, sensu tenui cupiens demonstrare, dignum duco nequaquam more rhetorico patriam parentesque memorare : quia etiam ipse in laudibus venerandi

### 1. 9 propositum V

1. L'auteur de la *Vita* fut un proche d'Hilaire : cf. Introduction, p. 14

## VIE DE SAINT HILAIRE, ÉVÊQUE D'ARLES

### Exorde à la Vie d'Hilaire

1. Conscient de mon inexpérience et n'ignorant pas mon insuffisance, j'aurais voulu, dans mon hésitation, cacher dans la retraite du silence un front pudique et discret et le dissimuler sous le voile du mutisme, et j'ai résisté très longtemps à des injonctions vénérables. Mais le mérite des maîtres et pontifes présents a eu raison de moi ; qu'au moins l'audace de mon obéissance ne fasse pas mésestimer le jugement d'évêques si sublimes. On a tort de blâmer celui qui, sous le poids d'une grossière ignorance, est dans l'impossibilité de parler avec aisance et éloquence, si la sécheresse de son expression l'empêche d'embellir le sujet à traiter. Celui dont l'esprit borné est écrasé, dès le début de la préface, par l'ampleur de la tâche, quand il contemple de tous côtés d'innombrables palmes de vertus, ne saurait commencer ce qu'il s'efforce d'entreprendre, ni ne serait capable d'achever ce qu'il commence.

2. Malgré la pauvreté de mon discours et la faiblesse de mon intelligence, je désire présenter la vie du bienheureux Hilaire, mon propre père<sup>1</sup>, moine exceptionnel, évêque éminent, docteur remarquable, maître attentif. J'estime qu'il ne convient nullement de mentionner, suivant les règles de la rhétorique, sa patrie et ses parents ; lui-même, dans l'éloge

propinqui praecelsum stemma natalium maluit nobilitare dum respuit, commendare dum praeterit, dilatare dum spernit. Ego, ut sic dixerim, huius rei non inmerito arbitror faciendam esse iacturam, ubi praeconiorum sublimium  
 10 redundat ubertas : more artificum, qui composituri diadema pretiosum sic eligunt veras gemmas<sup>a</sup>, ut aliquas tamen praeterire noscantur industria, ita et ego, ubi virtutum exuberant margaritae<sup>b</sup>, nonnullas necessario praetermittam, ut vitae illius pretiosissimum monile non humanis gemmis ornatum, sed supernis virtutibus splendidum, sine artificis manu pretiositate propria commendetur. Proinde infantiae eiusdem rudimenta, indolem pueritiae, iam tunc quae subsequuta sunt, vultus nivei nitorem, fulgentium luminum faces, modestum gradientis incessum, ignem flagrantis ingenii,  
 20 inexhaustum facundiae fontem, philosophicorum dogmatum interiorum<sup>c</sup>, veramque doctrinam — praeclara posteris tradita eius eloquio monumenta testantur —, brevi trado compendio : in illis definiens haec requirenda personis, in quibus tanta insignia nequeunt fructificare virtutum. Ego autem, qui in humiliare gratiam, in mundi contemptu sapientiam<sup>d</sup>, in auctoris amore iustitiam, in carnis mortificatione prudentiam, in perennium praemiorum comparatione fortitudinem praedico, illa omnia necessaria dissimulatione praetero ; illud recte aestimans narrationis  
 25 exordium, quod ipse iudicavit conversationis suae dignum

2. 18 nivei candorem A || 23 in<sup>1</sup> om. A

2. a. Cf. Ex. 39, 10 || b. Cf. Matth. 7, 6 ; 13, 45 ; I Tim. 2, 9 || c. Cf. II Cor. 4, 16 ; Éphés. 4, 22-24 || d. Cf. Lc 21, 15 ; Act. 6, 10.

1. Allusion à la *Vita Honorati*, sermon rédigé par Hilaire pour l'anniversaire du décès d'Honorat.

2. Terme fréquemment utilisé dans la *Vita* ; AUGUSTIN, l'utilise rarement absolument : *Sermon* 140, *PL* 38, 773, l. 20 : *commendet quidem in se fidem, sed honorem revocat ad auctorem* ; *Sermon* 242, *PL* 38, 1139,

d'un proche parent vénérable<sup>1</sup>, préféra faire connaître le très noble arbre généalogique de ses origines en le tenant caché, le faire valoir en le passant sous silence, l'exalter en le méprisant. Quant à moi, si je puis dire, je pense que ce n'est pas à tort que l'on doit faire un sacrifice sur ce point, quand surabonde la richesse des plus hauts éloges. A la manière des artisans qui, pour fabriquer un précieux diadème, choisissent de vraies gemmes<sup>a</sup> de telle manière que l'on sache que, de propos délibéré, ils en négligent pourtant quelques-unes, ainsi moi aussi, quand abondent les perles<sup>b</sup> de ses vertus, j'en omettrai nécessairement quelques-unes, afin que le collier si précieux de sa vie, non pas orné de gemmes humaines, mais resplendissant des vertus célestes, tire son prix, sans le recours de l'artisan, de sa propre valeur. Ainsi, c'est très brièvement que je rapporte les premiers pas de son enfance, les qualités naturelles de sa jeunesse et, pour les années qui suivirent, la blancheur de neige de son visage, l'éclat de ses yeux brillants, l'allure modeste de sa démarche, la flamme ardente de son esprit, la source inépuisable de son éloquence, une science authentique et intérieure<sup>c</sup> des doctrines philosophiques — les ouvrages remarquables laissés à la postérité par son éloquence en témoignent. J'estime que l'on ne doit s'enquérir de tels avantages qu'au sujet de personnes chez qui ne peuvent fructifier de si grands traits de vertu. Mais moi qui proclame la grâce dans l'humilité, la sagesse<sup>d</sup> dans le mépris du monde, la justice dans l'amour de l'Auteur<sup>2</sup>, la prudence dans la mortification de la chair, la force dans l'acquisition des récompenses éternelles, tous ces avantages-là, je les passe opportunément sous silence. Ce que j'estime à bon droit être le début de mon récit, c'est ce que lui-même a jugé être le digne commencement de sa

l. 37 : *Deus est qui fecit : considera auctorem et tolle dubitationem*. Dans Tertullien, *auctor* pris absolument est plus fréquent : cf. R. BRAUN, *Deus christianorum*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1977, p. 340, n. 2.

esse principium. Quemadmodum portum verae salutis intraverit, vitae istius naufragio superato, praelibare temptabo.

3. Hunc igitur dum beatæ memoriæ Honoratus pater in novæ vitæ immortalitatem cuperet pietatis regenerare<sup>a</sup> visceribus, congregationem per se Domino conquistam pauxillulum dereliquit. Ad patriam, ex qua eum amor caelestis expulerat, tanti filii revocavit affectus. Corpore infirmus, mente validus et robustus sobolem novam spiritali adhortatione concipiens, instructione formans, orationibus procreans, in corde praeclari caespitis sanctum semen<sup>b</sup> aratro fidei percolendum iaciebat peritus agricola, quod orationum perennibus donis et lacrimarum fluentibus rivis iugiter irrigabat. Sed anima generosa, quæ falsam atque fallentem saeculi felicitatem innumero doctrinarum labore conceperat, cum ad caelestis regni militiam<sup>c</sup> vocaretur, non levem habuit facilemque tractatum : quandoquidem se subtiliter ingerebat dulcedo praesentium, ut veram frugem et gloriam abstraheret futurorum.

Sed pius pater his adhortationibus animum mundi prosperitate constrictum solvere gestiebat : « Ego, fili, superna inspiratione flammatus, ut perennis vitae gloriam consequaris, ad eadem loca pro te redire compellor, unde iam diu fugiendum esse salubri, ut cernis, definitione constituiti :

3. 15-16 et gloriam *V Barr.* : evangelicam *A*

3. a. Cf. I Pierre 1, 3 || b. Cf. Matth. 13, 3-9 || c. Cf. II Cor. 10, 4 ; I Tim. 1, 18

1. Il s'agit de la communauté qu'Honorat avait fondée aux Iles de Lérins : cf. Introduction, p. 28 ; voir *Les Règles des saints Pères, op. cit.*, t. I, p. 26.

conversion. Comment il est entré au port du vrai salut après avoir triomphé du naufrage de cette vie, je vais tenter maintenant de l'exprimer.

#### I<sup>re</sup> PARTIE : JEUNESSE D'HILAIRE

1. Exhortation d'Honorat 3. Honorat donc, père de bienheureuse mémoire, qui, en vue de l'immortalité de la vie nouvelle, désirait faire renaître<sup>a</sup> cet homme des entrailles de sa tendresse, abandonna, mais bien peu, la communauté<sup>1</sup> qu'il avait rassemblée pour Dieu. L'affection pour un tel fils le ramena vers cette patrie d'où l'avait chassé l'amour céleste. Le corps faible, mais l'esprit vif et solide, il faisait naître, par son exhortation spirituelle, une nouvelle pousse, la formait par son enseignement, l'engendrait par ses prières ; agriculteur plein d'expérience, il jetait dans son cœur la sainte semence<sup>b</sup> d'une herbe excellente pour qu'elle y soit cultivée par la charrue de la foi ; il l'arrosait par l'offrande intarissable de ses prières et par les ruisseaux abondants de ses larmes. Mais cette âme bien née, qui par une application prolongée à l'étude avait donné place en elle à la félicité fautive et trompeuse du siècle, une fois appelée à la milice<sup>c</sup> du royaume des cieux<sup>2</sup>, ne fut ni légère ni facile à manier, car la douceur des biens présents s'insinuait subtilement pour lui arracher le vrai fruit et la vraie gloire des biens futurs.

Mais le bon père désirait vivement libérer par ces exhortations cette âme enchaînée au bonheur du monde : « Moi, mon fils, c'est enflammé par une inspiration divine, afin que tu obtiennes la gloire de la vie éternelle, que je suis poussé à revenir vers ces lieux que, tu le sais bien, par une salutaire

2. *Caelestis regni militiam* : c'est la doctrine de Paul ; cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques, op. cit.*, 1, chap. 1, 1 ; chap. 2. Le monastère est le camp de Dieu : *Vita Honorati, op. cit.*, 16, 3 ; EUCHER, *De contemptu mundi, op. cit.*, 718.

non tibi terrena<sup>d</sup>, sed caelestia, non caduca cum mundo, sed aeterna cum Christo, eodem sponsore quo largitore muneris, in perpetuum provisorus. Ista quae sequeris, et quae  
 25 animo concepisti, mors potest interciperi omni communis aetati. Quae autem suadeo, non deserentes parant divitias, sed mansuras; nec temporalia commoda sed aeterna; nec titulos vanescentium honorum, sed perennem gloriam tribuunt angelorum. In saeculi conversatione volatili, quam  
 30 scriptura prophetica umbrae apparenti et ilico vanescenti credidit comparandam, dicens: *Dies mei sicut umbra praetereunt*<sup>e</sup>, recte, quicquid aspicitur, deceptorium iudicatur. Et ideo seu corporum vires, seu patrimoniorum facultates, seu felicitatis augmenta, vel diversarum prosperitatum insi-  
 35 gnia, paene est ut ante transeant, quam producta laetitia quolibet usu auctorem incipiant oblectare. Quae tamen plus metu amissionis excruciant amatorem, quam suae prosperitatis ambitu laetificent possidentem; iugiter suspecta nec tamen manentia, more subdoli hostis<sup>f</sup> ingentis parvam  
 40 praedam, ut possit animam perpetuo tenere captivam. Et ideo accensus non humano affectu, sed divino nutu, (quia non fallit ille qui dicit interius<sup>g</sup>) magna et supra quam credi possunt de te mihi metere promitto, illa tibi et in praesenti provisorus quae non aestimas, et in futuro quae non possunt  
 45 hactenus cogitari. »

25 incipere A || 40 possint A

d. Cf. I Cor. 9, 25 || e. Ps. 101, 12; 143, 4 || f. Cf. Jn 8, 44; II Cor. 2, 11; Éphés. 6, 11 || g. Cf. Hébr. 6, 18; I Jn 1, 10; 2, 27.

1. Honorat quitte le monastère de Lérins pour convertir Hilaire, son parent : cf. *Vita Honorati*, op. cit., 23, 5-6.

2. Le Christ est dit *Sponsor* et *Largitor* : cf. AUGUSTIN, *De anima et ejus origine* I, IX, 11, PL 44, 480; IV, IX, 16, PL 44, 533.

3. Sur les anges, voir F. CUMONT, « Les anges du paganisme » dans *Revue de l'Histoire des Religions* LXXI, 1915, p. 152-182; G. VAN DER

détermination, j'ai depuis longtemps décidé de fuir<sup>1</sup>. C'est pour te procurer à jamais, non pas des biens terrestres<sup>d</sup>, mais des biens célestes; non pas des biens périssables avec le monde, mais des biens éternels avec le Christ, qui est à la fois garant et dispensateur<sup>2</sup> de la récompense. Tout ce que tu recherches et à quoi tu as donné place dans ton esprit, la mort, commune à tout âge, peut le dérober. Au contraire, ce que je te conseille procure, non pas les richesses qui disparaissent, mais des richesses qui demeureront; non pas des avantages temporaires, mais des avantages éternels. On en tire, non des titres d'honneur évanescents, mais la gloire perdurable des anges<sup>3</sup>. Dans la vie éphémère du siècle, que le prophète a cru devoir comparer à une ombre qui apparaît pour s'évanouir aussitôt, en disant: « Mes jours passent comme une ombre<sup>e</sup> », on a raison de juger décevant tout ce que l'on a sous les yeux. Et c'est pourquoi les forces physiques, les richesses des patrimoines, les accroissements du bonheur, bref la réussite sous ses divers aspects, peu s'en faut que ces biens ne passent avant même de donner d'une façon ou d'une autre un début de plaisir à leur possesseur. D'ailleurs, ces biens torturent plus par la peur de leur perte ceux qui les aiment qu'ils ne réjouissent par l'attachement à la réussite ceux qui les possèdent: toujours préoccupants, ils ne sont pourtant jamais assurés, étant donné la ruse habituelle de l'ennemi<sup>f</sup>, qui donne un léger butin pour pouvoir garder l'âme éternellement captive. Et c'est pourquoi, enflammé, non par l'affection humaine, mais par la volonté divine – car il ne trompe pas, celui qui parle au fond du cœur –, je me promets de tirer de toi une abondante moisson, et au-delà de ce que l'on peut croire. Je te procurerai pour le présent les biens dont tu ne sais pas le prix, et pour l'avenir ceux qui ne peuvent encore être imaginés. »

LEEuw, *La Religion dans son essence et ses manifestations*, Paris 1970, 16, p. 137-142; A. CAQUOT, « Anges et démons en Israël », dans *Génies, anges et démons*, Paris 1971, p. 113-152.

4. Sed cum beatus Hilarius exercitatione praecipua qua pollebat, acrimonia qua ceteros superabat, eloquentiae fonte quo ipsis suis instituentibus plus fluebat, ista destrueret, non facile suscipiendum credens, quod summum esse mentis videbat intuitu, beatus Honoratus ad Deum tota se animi virtute convertit. Quo facto non solum fastidientis adsensum, verum etiam humilem et subiectum Christo auctore lacrimis gemitibusque promeruit. Quem blanda adhortatione non flexerat, violenta supplicatione superavit, prostratus in conspectu Domini<sup>a</sup>, ut eundem celsius exaltaret, producens flumina lacrimarum, ut a lacrimis eximeret futurorum.

Ilico in eius pectore novae cogitationis fluctus exaestuat; suscitantur altercantium diversa inter se consilia voluntatum. Et cui invitantis Domini ingerebantur praemia, ipsi nihilominus mundi opponuntur obstacula. In suscipienda igitur caelestis militiae<sup>b</sup> tirocinia excitatus talia secum ipse deliberat: « In studiis saeculi constituti nonnumquam suadendi deliberatione suscepta iusta ab iniustis, utilia ab inutilibus, perpensa salubriter examinatione discrevimus; nonnumquam humanis auribus blandientes speciem iustitiae oratoriae artis venustate celavimus: hic quid agendum est, ubi causa vertitur salutis aeternae, ubi status animae et infinitorum caelorum est pensanda securitas? Grandi maturitate tractanda sunt, in quibus ad portum paenitendi nec r<el>atio superest nec recursus. Aequitatis lance cuncta pensanda sunt, quae utilitatis pondere mensuram suppleant

4. 3 quo om. A || ipsi V Barr. || institutoribus A || 4 summum A Barr. : sanctissimum V || 10 eodem V || exultaret V || 15 ipsius V Barr

4. a. Cf. Ps. 18, 15 || b. Cf. II Cor. 10, 4.

1. Cf. *Vita Honorati*, 26, 16-19.

2. Ici, *auctor* n'est pas pris absolument.

3. *Caelestis militiae tirocinia* : cf. *supra*, p. 93, n. 2.

## 2. Hésitations d'Hilaire

4. Mais le bienheureux Hilaire, qui excellait dans l'art de la discussion, avec l'acuité qui le rendait supérieur aux autres, avec le flot d'éloquence qui dépassait celle de ses maîtres eux-mêmes, détruisait ces arguments. Aussi le bienheureux Honorat, ne croyant pas qu'il fût facile d'accueillir ce qu'il voyait des yeux de l'âme être la perfection, se tourna vers Dieu, de toute la force de son cœur<sup>1</sup>. Ce faisant, il obtint, par la grâce du Christ<sup>2</sup>, par ses larmes et ses gémissements, non seulement un assentiment mêlé de répugnance, mais un assentiment humble et soumis. Celui qu'il n'avait pas fléchi par une exhortation flatteuse, Honorat en triompha par une ardente supplication, prosterné devant la face de Dieu<sup>3</sup>, afin de l'élever, lui, bien haut. Il versait des torrents de larmes pour lui éviter les larmes à venir.

A l'instant même bouillonne dans le cœur d'Hilaire le flot d'une réflexion nouvelle; des pensées et des désirs opposés entre eux s'éveillent et se heurtent. Lui à qui s'offraient les promesses du Seigneur qui l'appelait, le voilà cependant en butte aux obstacles du monde. Invité comme recrue dans la milice<sup>b</sup> céleste<sup>3</sup>, il délibérait ainsi en lui-même: « Pendant nos études séculières, nous avons quelquefois entrepris de délibérer pour convaincre, et nous avons par un débat sainement pesé, discerné le juste de l'injuste, l'utile de l'inutile; nous avons quelquefois, flattant les oreilles humaines, caché la vue de la justice sous le charme de l'art oratoire. A présent, que faut-il faire quand est en jeu la question du salut éternel, quand il faut décider du sort de l'âme et de l'assurance des cieux pour toujours? Voilà qui doit être traité avec grand sérieux, puisque là il n'y a plus ni report ni recours pour venir au port de la pénitence<sup>4</sup>. Toutes ces questions doivent être pesées dans les plateaux de l'équité, de telle façon que ce qui est utile l'emporte par son poids sur la

4. *Ad portum paenitendi* : cf. p. 151, n. 1.

in libra iustitiae. Cuncta quae a mortalibus expetuntur, licet incomparabiliter velut pretiosa desiderentur, ipsa continuo  
 30 adeptione vilescunt. Natura humana vitiorum noxia, insolens appetitu, non contenta quod voluit, non satiata quod concupivit, in novas cupiditatum faces flammaram more detrimentis suis crescens, pabuli assumptione deficiens, nec intelligens quod nonnumquam in ipsis conatibus morte  
 35 inmatura mortem cogitur subire perpetuam. Et idcirco quid iustitia, prudentia, fortitudo, temperantia demonstrare soleant, ut dignum est cogitemus.

5. Iustitia<sup>a</sup> persuadet nihil auctori redemptorique praeponendum, quia propterea divinitas<sup>b</sup> ad nos humiliata descendit, ut ad caelestia regna nos faceret pervenire. Recte deputatur eidem vita, qui dedit; redemptori debetur obsequium: amplectenda devotio, quae gloriam parit dignitatis angelicae. Prudentia similiter docet illorum exempla debere sectari, qui Domino placuerunt. Eligamus ergo, qui nostrum firmet ambiguum: Abraham<sup>c</sup> primus occurrit, qui egredi compulsus e patria praeceptum convertit in praemium; astra iussus aspicere credidit quod contra naturam promittebat aeternitas; promissum vertit in debitum. Istum decet imitari innumera stellarum comparatione fecundum, qui extitit regni caelestis conviva gloriosus, cuius sinus<sup>d</sup> recte dicitur paradus animarum. Fortitudo cordis animae

30 noxia A

5. 7 qui<sup>2</sup>: quis V Barr. || 11 evertit A

5. a. Cf. Rom. 1, 17; 3, 21.22 || b. Cf. II Cor. 8, 9; Phil. 2, 6-11; Col. 1, 15-20 || c. Cf. Gen. 15, 1-6; Matth. 3, 9; Rom. 4, 1-25 || d. Cf. Lc 16, 19-31

1. *Auctor, Redemptor* (Dieu est Rédempteur: Ps. 18, 15; 77, 35) désignent le Christ: AUGUSTIN, *De gestis Pelagii*, VIII, 21, PL 44, 332; *Sermon* 80, 2, 276, PL 38.

2. Dans la parabole de Lazare et du mauvais riche, Luc présente l'au-delà comme le sein d'Abraham (Lc 14, 23). Cette image est reprise dans

balance de la justice. Tous les biens que recherchent les mortels, si désirés qu'ils soient comme incomparablement précieux, perdent leur valeur aussitôt acquis. La nature humaine est encline aux vices, dérégée dans ses appétits, jamais contente de ce qu'elle a voulu, jamais rassasiée de ce qu'elle a souhaité; elle attise en elle à son détriment, tel un brasier, de nouveaux brandons de convoitises; elle défaille de par la nourriture qu'elle prend; elle ne comprend pas que parfois, au milieu même de ses efforts, une mort prématurée la force à subir une mort éternelle. Et c'est pourquoi songeons, comme il convient, à ce que la justice, la prudence, la force, la tempérance savent montrer.

5. « La justice<sup>a</sup> nous convainc de ne rien préférer à l'Auteur et au Rédempteur<sup>1</sup>, parce que la raison pour laquelle la divinité<sup>b</sup>, dans son abaissement, est descendue jusqu'à nous, a été de nous faire parvenir au royaume des cieux. Il est normal de consacrer sa vie à celui qui l'a donnée; au Rédempteur est dû le service; il faut embrasser la piété qui engendre la glorieuse dignité des anges. La prudence, à son tour, enseigne qu'il faut suivre les exemples de ceux qui furent agréables au Seigneur. Choisissons donc quelqu'un qui, dans nos doutes, nous affermisse. Abraham<sup>c</sup> se présente le premier: obligé de quitter sa patrie, il a converti le précepte en récompense; invité à tourner son regard vers les astres, il a cru, bien que ce fût contraire à la nature, ce que lui promettait l'avenir éternel; il a converti la promesse en dette. Il convient de l'imiter, lui dont la fécondité se compare aux étoiles sans nombre; lui qui est devenu le glorieux convive du royaume des cieux; lui dont le sein<sup>d</sup> est avec raison le paradis des âmes<sup>2</sup>. La force du cœur ne

les Confessions d'AUGUSTIN: IX, III, 6, éd P. de Labriolle, Les Belles Lettres, t. II, Paris, 1969, p. 212. Elle est fréquente dans la liturgie chrétienne: J. NTEDIKA, *L'Évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts*, op. cit., p. 143-149.

15 generosae nihil humile, nihil abiectum permittit arripere ;  
 celsa sectari, ardua conscendere facit, adversa superare, des-  
 perationem fortibus probationem nullatenus exhibere per-  
 mittens. Temperantia regi caelorum templum<sup>e</sup> provocat  
 20 praeparandum, fugatis tenebris vitiorum replere lumine  
 splendidissimo puritatis, abiectis voluptatum foetoribus  
 castitatis flagrare timiamate. Proindre quia iustitia condito-  
 ri nos tradere, prudentia maiorum exempla sectari, fortitu-  
 do contrarias prosternere potestates, temperantia templum  
 auctori parare debere iustae definitionis deliberatione sua-  
 25 serunt, contemptum pristinum spontaneo<sup>f</sup> emendemus  
 occursu : quia non hunc, sed illum a quo missus<sup>g</sup> est offen-  
 demus, si causam salutis dissimulatione aliqua vel occupa-  
 tione mundana crediderimus esse levandam. »

Et quia laborem ipsius superna potentia invitavit, ut spo-  
 30 lia diaboli victor ipse suscipiat, adstructioni nostrae ipse  
 beatus Hilarius testimonium praebet, ita dicens :

6. « Haesitantiae meae, invitante pio Domino, totus cum  
 voluptatibus suis mundus adstabat. Quid relinquendum,  
 quid appetendum videretur, animus meus tamquam collatis  
 apud amicum tractatibus ventilabat. Quotiens in animo meo  
 5 velle et nolle successit ? Et quid plura ? absente illo partes  
 suas in me Christus exsequitur. » Tali definitione firmatus  
 occurrit aspectu sereno, animo securo, submisso colloquio,  
 quemadmodum humanum arbitrium divina praecedens

15 promittit V || 17-18 promittens V || 18 regni A || 26 offendamus  
 A || 28 levandam Boll. : laetandam VA || 29 labore V || ut om. V

6. 1 haesitantiam meam A || 2 voluntatibus A || obstabat A

e. Cf. I Cor. 3, 17 ; 6, 19 ; II Cor. 6, 16 || f. Cf. Lc 15, 17-20 || g. Cf.  
 Jn 15, 21 ; 17, 8-18.

1 Conditior : AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, op. cit., IV, xxxi, 33,  
 p. 630 ; VII, xxix, 34, p. 206.

permet pas à une âme généreuse d'entreprendre rien de bas,  
 rien de vil. Elle donne d'ambitionner les hauteurs, de grim-  
 per les pentes raides, de surmonter les obstacles, sans per-  
 mettre que l'épreuve cause aux gens courageux le moindre  
 désespoir. La tempérance invite à préparer un temple<sup>e</sup> au roi  
 des cieux ; à le remplir, après avoir mis en fuite les ténèbres  
 des vices, de la lumière resplendissante de la pureté ; à y faire  
 brûler, après avoir chassé la puanteur des voluptés, l'encens  
 de la chasteté. Ainsi donc, puisque, la décision dûment  
 pesée, la justice nous a persuadé de nous livrer au  
 Créateur<sup>1</sup>, la prudence, de suivre les exemples des anciens,  
 la force d'abattre les puissances adverses, la tempérance, de  
 préparer un temple à l'Auteur, corrigeons le mépris d'autre-  
 fois en allant spontanément<sup>f</sup> de l'avant, car nous offense-  
 rons, non pas Honorat, mais celui par qui il a été envoyé<sup>g</sup>,  
 si nous croyons pouvoir rendre moins pesante la question  
 du salut par quelque échappatoire ou quelque occupation  
 mondaine. »

Et que ce fut à l'invitation de la puissance d'en haut,  
 qu'Honorat accomplit cette tâche de s'emparer en vain-  
 queur des dépouilles du diable, le bienheureux Hilaire en  
 apporte lui-même le témoignage à l'appui de notre exposé.

6. « J'hésitais, dit-il : alors que le Dieu bon m'invitait<sup>2</sup>,  
 le monde entier était là, avec ses voluptés. Ce que, semblait-  
 il, il fallait abandonner, ce qu'il fallait rechercher, mon esprit  
 le remuait, comme dans une discussion avec un ami.  
 Combien de fois, dans mon esprit, le vouloir succéda au  
 refus<sup>3</sup> ! Mais que dire de plus ? Honorat absent, le Christ,  
 en moi, remplit son rôle. » Fortifié par une telle décision, il  
 montre un air serein, un esprit assuré, un langage modeste,  
 faisant voir par la dignité de sa conduite, dans sa parole, son  
 esprit et son comportement, comment la grâce prévenante

2. Cf. *Vita Honorati*, op. cit., 23, 36-40.

3. Cf. *Vita Honorati*, op. cit., 23, 32-34.

10 gratia commutaret in melius, digna conversatione sermone  
mente habituque demonstrans. Manum continuo in evangeli-  
lii missurus aratro<sup>a</sup>, ne retro vel cogitatione respiceret, obita  
15 taxatione omnium praediorum totiusque substantiae accep-  
tas a germano pecunias vel usibus pauperum vel refrigeriis  
deputat monachorum. Nequeo, ut dignum est, vel aestima-  
re vel dicere, quemadmodum saeculi voluptas, quae aetatis  
lubrico et inlecebrosos humanae fragilitatis solet escario  
prava delectatione decipere, ex animo huius beati abiecta  
20 fuerit respuendo, salubri dammata consilio, rationabili evi-  
tata perfugio, desiderabili heremi glorificata secreto; illum  
evangelicum percontatorem<sup>b</sup> meritis superans, virtute vin-  
cens, perfecta consummatione transcendens. Ille vendere  
noluit, hic universa distraxit, ille tristis abscessit, hic laetifi-  
catus saeculi paradisum festinanter intravit. Adstructioni  
25 nostrae dignum beatus Eucherus testimonium praebet, ita  
dicens: « Et tu, licet omnem censum in Christi pauperes  
Christo dives effuderis, tu licet praeferas annis iuvenem,  
moribus senem, tamen plus est quod heremum concupisti. »

7. Ruptis ergo occupationum catenis et auctori facultati-  
bus traditis, tanto duce terrestrem ingreditur Lirinensis

9 commutaret V || conversione A || 16 illecebrosos Barr. inlecebrosos V  
A || 19 desideratae A || 20 merito A

7. 1 raptus ergo V

6. a. Cf. Lc 9, 62 || b. Cf. Matth. 19, 16-22.

1. *Refrigeriis deputat monachorum*: ici, le mot *refrigerium* a un sens matériel: cf. *Vita Honorati*, op. cit., 18, 16; *Vie des Pères du Jura*, op. cit., 163, 10. Plus bas (*Vita*, 31, 24), le mot *refrigerium* est au singulier et désigne l'au-delà *perenne refrigerium* (cf. *Vita Honorati*, op. cit., 28, 18). Sur le sens du mot *refrigerium*, cf. C. VOGEL, « Le banquet funéraire paléochrétien », dans *le Christianisme populaire*, Paris 1976, p. 61-78. C. Vogel donne sur ce sujet une bibliographie.

2. D'après S. Cavallin, ce passage serait corrompu; nous le prenons tel quel, mais nous supprimons les obèles.

3. Paradis du siècle: il s'agit du monastère de Lérins, présenté aussi comme le paradis terrestre (*Vita*, 7, 2).

de Dieu change en mieux l'arbitre de l'homme. Il est prêt aussitôt à mettre la main à la charrue<sup>a</sup> de l'Évangile et, pour ne pas regarder en arrière, même en pensée, une fois établie la valeur de tous les domaines et toute la fortune, il destine l'argent reçu de son frère aux besoins des pauvres et au soulagement des moines<sup>1</sup>.

Je ne suis pas capable de juger ou de dire comme il convient, comment la volupté du siècle<sup>2</sup> – écueil pour la jeunesse et appât séduisant pour la faiblesse humaine –, qui trompe ordinairement par un plaisir pervers, fut rejetée de l'esprit du bienheureux par le mépris, condamnée par une résolution salutaire, conjurée par une fuite raisonnable, glorifiée par le secret enviable du désert. Il l'emporta par ses mérites sur le questionneur<sup>b</sup> de l'Évangile, le vainquit par son courage, le dépassa par l'accomplissement de la perfection. L'un ne voulut pas vendre, l'autre se débarrassa de tous ses biens; l'un s'en alla tout triste, l'autre se hâta d'entrer tout joyeux dans le paradis d'ici-bas<sup>3</sup>. A l'appui de notre exposé, le bienheureux Euchère apporte un digne témoignage: « Et toi, dit-il, bien que, riche pour le Christ, tu aies prodigué toute ta fortune aux pauvres du Christ, bien que tu apparaises jeune par les années, vieillard par les vertus, c'est pourtant mieux encore d'avoir convoité le désert<sup>4</sup>. »

3. **Conversion d'Hilaire** 7. Après avoir brisé les chaînes de ses obligations et remis ses richesses à l'Auteur, il entre, sous la conduite d'un

4. EUCHÈRE, *De laude heremi*, op. cit., c. 3, p. 178, 15-19: « Et tu licet omnem iam dudum censum in Christi pauperes Christo dives effuderis, tum et praeferas licet annis iuvenem moribus senem, sis etiam ingenio clarus, clarus eloquio, nihil in te tamen primore loco magis suspexerim dilexerimque, quam quod solitudinis sedem sic concupisti. » Traduction de L. Christiani, op. cit., p. 69: « Vous aviez déjà distribué aux pauvres toute votre fortune, pour n'être riche que dans le Christ. Vous possédez la vertu d'un vieillard avec la jeunesse des années. On admire en vous l'esprit, l'éloquence. Mais, plus que tout cela, ce que je place et que j'aime en vous en première ligne, c'est ce beau désir de la solitude. »

insulae paradisum, unde non more primi Adae<sup>a</sup>, ut in huius vitae mitteretur exilium, sed unde iure victoris ad caelestia postmodum regna raperetur. Hinc iam omnibus nota illa mentis acrimonia, ardens anima, mens compuncta. Quemadmodum singulorum in ea servorum Dei profectus alacri inspectione pervaserit, perseverantiam hauserit, vigi-  
 5 lias vicerit, abstinentiam rapuerit, humilitatis mansuetudinem transcenderit, orationis instantiam superaverit, lacrimarum flumina meruerit, gratias omnium sibimet vindicaverit, compunctionum virtutes attraxerit, et vim intulerit regno caelorum, pontificalis gloria mundo nota  
 10 satis superque monstravit<sup>b</sup>; siquidem quantum compunctionis tunc adquisierit, hinc aperte cognoscitur, qui postmodum in media civitate heremitica fecit instituta fervere.

8. Amorem autem secreti ita medullitus hausit insertum, ut cum illum ducem suum patremque profectuum in sacerdotali fastigio conlocatum sub ordinationis principium crediderit comitandum, statim definierit relinquendum.  
 5 Quantus amor heremi fuit, apud quem beati Honorati dilectio potuit studio caritatis imminui ! Sed o ardentissima compunctionis flamma, nequeo tuum sauciato intuitu videre fulgorem. Quid tantopere fugis ? quid deseris ? quasi alibi possis lumen praestare, quam ubi auctor elegerit ?  
 10 Licet velis proprio gaudere secreto, licet consueto heremi rapiaris affectu, patrem deserens pater effectus postmodum reverteris.

10 instantiam *Barr.* : instantia *V A*

8. 6 *ante* potuit *add.* non *V Barr.* || 9 praestare *V Barr.* : parare *A*

7. a. Cf. Gen. 3, 1-24 || b. Cf. Matth. 11, 12.

1. S. Cavallin propose : *mens compuncta, quemadmodum...* ; nous préférons : *mens compuncta. Quemadmodum...*

tel guide, dans le paradis terrestre de l'île de Lérins, non pas comme le premier Adam<sup>a</sup> pour en être expulsé dans l'exil de cette vie, mais pour être, de là, un jour, emporté en véritable vainqueur vers le royaume des cieux. Dès lors, tous reconnurent cette énergie de l'esprit, cette âme ardente, cet esprit plein de componction<sup>1</sup>. Comment il s'appropriâ en les observant avec zèle les progrès de chacun des serviteurs de Dieu qui étaient là<sup>2</sup>, comment il puisa la persévérance, il triompha des veilles, il s'empara de l'abstinence, il excéda la douceur de l'humilité, il surpassa l'assiduité de la prière, il mérita des fleuves de larmes, il conquît les faveurs de tous, il s'acquît les vertus de la componction et fit violence au royaume des cieux<sup>b</sup>, la gloire de l'évêque, connue du monde entier, le montra amplement. Oui, le degré de componction qu'il atteignit alors ressort clairement du fait que, par la suite, il introduisit en pleine cité la ferveur des institutions érémitiques<sup>3</sup>.

8. Il puisa un tel amour de la retraite et s'en imprégna si intimement que, alors qu'il avait cru devoir accompagner au début, lors de son ordination, son guide et le père de ses progrès, placé au faîte du sacerdoce, il décida de le quitter aussitôt. Que fut grand son amour du désert ! Chez lui la passion de la charité put l'emporter sur son affection pour le bienheureux Honorat. Mais, ô très ardente flamme de la componction, je ne puis, de mes yeux blessés, contempler ton éclat ! Que fais-tu avec tant de soin ? Que laisses-tu ? Comme si tu pouvais rayonner la lumière en un autre lieu que celui choisi par l'Auteur ! Bien que tu veuilles jouir pour toi de la retraite, bien que l'habitude qui t'attache au désert te captive, toi qui abandonnes ton père, tu reviendras plus tard, devenu père toi-même.

2. Observation des progrès des autres : cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques, op. cit.*, Préface 4, l 52, p. 26.

3. Cf. Introduction, p. 33.

Relationi huic scripta beati Eucherii praebent adtestationem, quae ad eum directa testantur : « Magno animo egressus dudum de domo tua et de cognatione tua usque in mare magnum recedentia heremi secreta penetraveras ; maiore tamen virtute repetita a te est heremus quam petita. Siquidem hospes ingressus habuisti ducem et velut itineris tui praeivium, quem deinde militiae caelestis magistrum ; cumque in pontificali fastigio persequendum putasses, ad familiare heremi secretum te amor retulit. » Et quia non multorum necesse est astructionibus narrationem suscepti operis confirmare, quisque plenius ista scire voluerit, opus illud ubi haec digne sunt digesta, percurrat.

9. Emenso biennio cum ad meriti proprii percipiendum praemium ex incerto vitae istius cursu beatus pontifex vocaretur Honoratus, missis epistulis ut extremis suis interesse deberet admonuit. Ita iussionem eius festinavit implere, ac si revocaretur ad heremum. Cumque ad tantum virum crebra sublimium virorum agmina benedictionis accipiendae gratia adventarent, coeperunt de successore beati Honorati flagi-

13 ante adtestationem add. ad V || 17 repetitus A || petitus A || cumque V Barr. : eumque A || 21 non Barr. : nobis VA || 24 illud om. A

9. 1 emenso A Barr. : gemens a V || 4 iussione V || 5 si A Barr. : se V

1. EUCHER, *De laude heremi*, op. cit., c. 1, p. 177, 6-14 : « Magno tu quidem animo egressus dudum de domo tua et de cognatione tua usque in mare magnum recedentia (*heremi secreta* add. cod. H) penetraveras, maiore tamen virtute heremi (*heremi* om. cod. H) repetita est a te heremus quam petita, siquidem cum hanc primum hospes ingressus es, habuisti ducem et velut itineris tui praeivium quem deinde militiae caelestis magistrum, eumque tunc secutus et parentes relinquens parentem tamen sequebaris, nunc vero cum eundem ascitum ad pontificale fastigium prosequendum putaveris, ad familiare secretum heremi te amor rettulit. » Traduction de L. Cristiani, op. cit., p. 67-68 : « Après avoir dit adieu, naguère, avec un grand courage, à votre maison et à vos

Ce récit est confirmé par l'écrit que le bienheureux Eucher lui a dédié et qui l'atteste : « D'un grand cœur, tu avais quitté jadis ta maison et tes proches et, gagnant la haute mer, tu avais pénétré les solitudes reculées du désert. Mais tu as montré plus de courage en revenant au désert qu'en y venant. Arrivé en hôte, tu avais trouvé un chef et comme un guide pour ta route, celui qui fut ensuite ton maître en la milice céleste. Et après avoir estimé que tu devais l'accompagner lorsqu'il fut élevé au pontificat, l'amour te ramena à la solitude familière du désert<sup>1</sup>. » Et puisqu'il n'est pas nécessaire de confirmer le récit entrepris dans cet ouvrage par les assertions de beaucoup de gens, que celui qui veut en savoir davantage parcoure cet écrit où ces faits sont parfaitement exposés.

## 2<sup>e</sup> PARTIE : HILAIRE, ÉVÊQUE D'ARLES

9. Deux ans s'étaient écoulés<sup>2</sup>.  
1. Son élection Comme le bienheureux pontife Honorat était appelé à quitter le cours incertain de cette vie pour recevoir la récompense de son propre mérite, il avertit par ses lettres Hilaire d'avoir à se trouver présent à ses derniers moments. Celui-ci exécuta l'ordre avec autant de hâte que s'il était rappelé au désert. De nombreux groupes d'hommes éminents venaient vers cet homme si grand pour recevoir sa bénédiction ; ils se mirent à insister pour obtenir une réponse au sujet du successeur du bienheureux

proches, vous aviez pénétré déjà dans les retraites profondes de la mer immense. Mais vous avez eu plus de vertu encore pour regagner la solitude que pour y venir la première fois ! En sollicitant une place comme étranger d'abord, vous aviez un maître et comme un guide de votre route. Vous retrouviez, en le suivant, un père pour remplacer les parents que vous aviez quittés. Mais maintenant qu'il a été appelé à la dignité pontificale, vous avez cru que vous deviez l'accompagner, et ensuite votre amour du désert vous a ramené à la solitude amie. »

2. Cf. Introduction, p. 30.

tare responsum. Excitati desuper animi de electione pontificis ad iudicium<sup>a</sup> perrecturi testimonium postulabant.  
 10 Supremo halitu summum meritis singularibus digito demonstravit antistitem.

Inpensis ergo supremis obsequiis iterum sanctus Hilarius ad heremi secreta festinat. Sed illa divinitatis potentia, quae modis occultis suam per humana ministeria peragit voluntatem, inlustris Cassii, qui tunc praeerat militibus, animum  
 15 repente succendit, ut ignotum, ut longe positum, ut denique ad heremum properantem ardentem expeteret, fortiter retineret, violenter attraheret. Electum civium numerum cum non parva manu dirigit militantum. Feliciter pervenitur.  
 20 Spiritalis praeda adstat ante oculos inquirentum, et nihilominus ignoratur. Quorundam tamen indicibus declarata capitur. Et o supernae gratiae dispensatio inaudita, ubi officia pastoris oves egerunt, nec inmerito postmodum abegit exinde lupum, ubi oves primitus pastoris officium peregerunt.

25 Cumque sollicito gregis agmine servaretur, animus eius plus de divini iudicii demonstratione sollicitus, quam extaret de suscipiendi officii onere occupatus, diurnis noctur-

14 mysteria V Barr. || 20 inquirentium V || 24 pastoris officium V Barr. : officia pastoris A || 25 cumque A Barr. : cum V29 cumque V Barr. : eumque A

9. a. Cf. Matth. 25, 31 ; Jn 5, 22-27 ; Act. 10, 42

1. Sur le problème que pose le « jugement dernier », voir J. MOSSAY, *La Mort et l'au-delà dans Grégoire de Nazianze*, op. cit., p. 83-109 ; J. NTEDIKA, *L'Évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts*, op. cit., p. 227-254.

2. *Inlustris Cassii* : peut-être *Magister militum* : cf. J.-R. MARTINDALE, *The prosopography of the later Roman Empire*, vol. 2, A.-D. ; 395-527, London 1989, p. 269. Sur l'administration du Bas-Empire, cf. J. GAUDEMET, *Institutions de l'Antiquité*, op. cit., p. 676-678.

3. Pour le passage 9, 23-24, voilà le sens que l'on propose : en ce lieu, les brebis se sont acquittées du devoir de pasteur [ce sont elles qui ont cherché et trouvé le pasteur : il y a une allusion à la parabole du Bon Pasteur]. Plus tard, c'est lui [Hilaire] qui chassera de là [de ce lieu, de cette

Honorat. Inspirés d'en haut, ils réclamaient que se déclarât sur l'élection l'évêque qui allait comparaître au jugement<sup>1a</sup>. Au moment d'expirer, celui-ci désigna du doigt, pour son singulier mérite, le suprême pasteur.

Une fois rendus les derniers honneurs, saint Hilaire se hâta vers la solitude du désert. Mais cette puissance de la divinité qui, d'une façon cachée, accomplit sa volonté en se servant des activités des hommes, embrasa soudain l'esprit de l'illustre Cassius<sup>2</sup>, qui était en ce temps-là à la tête des troupes : alors qu'Hilaire lui était inconnu, qu'il était bien loin de là, enfin qu'il se hâtait vers le désert, il résolut de le rechercher avec ardeur, de l'arrêter avec vigueur, de le ramener de force. Il désigne et dépêche un groupe de citoyens accompagnés d'une troupe non négligeable de soldats. Par chance, on aboutit. La proie spirituelle est là, devant les yeux de ceux qui la recherchent, sans pourtant qu'elle soit reconnue. Cependant, sur les indications de quelques-uns, la voilà capturée. Dessein inouï de la grâce d'en haut : les brebis s'acquittèrent de l'office du pasteur à cet endroit, et plus tard, à juste titre, lui eut à chasser le loup de ce même endroit où les brebis avaient eu d'abord à s'acquitter de l'office du pasteur<sup>3</sup> !

Tandis qu'il était gardé par l'escorte inquiète de son troupeau, son âme, plus inquiète de voir se manifester le jugement divin<sup>4</sup> qu'elle n'était préoccupée du fardeau du

cité] le loup : Hilaire serait-il intervenu pour écarter un intrus néfaste ? c'est probable. Mais s'il s'agit d'un évêque intrus, on penserait au faux berger de Jean (*Jn* 10, 1-13). Mais le mot *lupus* rappelle un autre passage de Jean (*Jn* 10, 11-12). Peut-être – mais c'est une hypothèse qu'aucune donnée historique ne permet d'appuyer – le biographe d'Hilaire parle-t-il d'un évêque intrus qui aurait porté ce nom, assez courant à l'époque. Ainsi ce passage aurait été moins énigmatique pour les contemporains qu'il ne l'est pour nous.

4. *Divini iudicii* : cette expression montre le désir de Dieu de voir Hilaire évêque d'Arles. La seconde expression *pavor iudicii fatigaret aeterni* (9, 30) évoque le jugement dernier qui tourmente Hilaire.

nisque fletibus voluntatem sibi Domini declarari flagitabat enixe. Cumque positum in itinere sollicita expectatione  
 30 pavor iudicii fatigaret aeterni, clara voce quae intrinsecus volvebantur omnibus patefecit : « Licet, inquit, fortiter caritatis illigatum me vinculo teneatis, et violenta custodum catena cingat adstrictum, nisi Dominus voluntatis suae mihi  
 35 dederit signum, nequaquam sacerdotii sum suscepturus officium. »

Itaque cum tali affatu cunctorum vota atque animos vulnerasset, ac maesto ducentum agmine vallaretur, Alamannicum descendens castellum, niveae<sup>b</sup> columbae desuper advenientis et residentis in capite ac si divino  
 40 confirmatus tactu, omne amputavit ambiguum. Quae nec illis civium militumque frequentibus turbis atque custodiis vel abigi potuit vel territa separari, quin beato vertici superposita Domini voluntatem, dum secreta residet, apertissime demonstraret ; nullo dubitationis vestigio deinceps derelicto, ubi columbae species, quae iam tunc comparata Spiritui  
 45 sancto super caput Iesu eius venit in baptismo, pontificis quoque futuri designavit nutu divino specialius dignitatem ; scilicet quae supernam benedictionem pernicibus pinnis, stridenti volatu terris velocius deportasset, ut prius quam  
 50 vocibus humanis favore superno dignus pontifex clamaretur. In tam praeclaro cultu novoque miraculo exigebat materiae magnitudo diutius inmorari, nisi narrationis ordo coepita compelleret explirare.

10. Domini ergo voluntate omnes alacres tam de confirmato invicem voto quam de ostenso summi pontificis meri-

b. Cf. Matth. 3, 13-17.

sollicitet V || 31 inquit om. A || 32 post custodum add. manibus A || 37 ducentium V Barr. || 40 omnem V || 46 eius om. A. || 47 designaverit V Barr. || 52 inmorari A Barr. : immo pari V

1. *Castellum Alamanicum* : cf. Introduction, p. 30, n. 1.

ministère à assumer, suppliait instamment, par ses larmes de jour et de nuit, que s'éclairât pour elle la volonté du Seigneur. Et comme en cours de route, dans son attente inquiète, la peur du jugement éternel le tourmentait, il manifesta à tous, d'une voix claire, les pensées qui s'agitaient en lui. « Bien que, dit-il, vous me teniez fortement attaché par le lien de la charité et que la chaîne brutale des gardes me tienne prisonnier, à moins que le Seigneur ne me donne un signe de sa volonté, en aucune façon je n'accepterai la charge de l'épiscopat. »

Comme, par un tel propos, il les avait tous blessés dans les souhaits de leur cœur, et que la foule attristée de ceux qui le conduisaient l'encerclait, tandis qu'il descendait vers le Castellum Alamanicum<sup>1</sup>, voici qu'une colombe<sup>b</sup> d'un blanc de neige vint du ciel se poser sur sa tête : comme confirmé par ce contact divin, il coupa court à toute hésitation. Elle ne peut être chassée, ni effrayée ni éloignée par cette foule et cette garde si nombreuse de citoyens et de soldats, qu'elle n'ait montré, posée sur la tête du bienheureux et y demeurant en sécurité, la volonté du Seigneur. Dès lors, il n'en demeura plus trace de doute, puisque l'apparition de la colombe, qui jadis, identifiée à l'Esprit-Saint, vint sur la tête de Jésus lors de son baptême, désigna aussi tout spécialement, par un signe divin, la dignité du futur évêque ; elle avait apporté d'en haut sur terre avec promptitude, du vol bruissant de ses ailes légères, la bénédiction céleste. Ainsi le pontife était proclamé digne par la faveur d'en haut, avant même de l'être par la voix des hommes. S'agissant d'une manifestation si éclatante et d'un miracle si nouveau, l'importance du sujet exigerait qu'on s'y attardât plus longtemps, si le bon ordre de la narration ne nous poussait à poursuivre l'exposé que nous avons commencé.

10. Ainsi, par la volonté de Dieu, tous, enthousiasmés de voir aussi bien agréé leur souhait que manifesté le mérite de leur pontife suprême, parviennent tout joyeux à la cité

to, laetiores ad Arelatensem perveniunt civitatem. Occurritur, festinatur. Primas delicias vultus sui splendore  
 5 advenientibus praebens, merita interioris hominis exterioris pulchritudine demonstrabat<sup>a</sup>. Eminentissiman sacerdotii dignitatem et novum privilegium sanctitatis angelico praeferens vultu, agnoscitur et agnoscit : in quo agnitus est, magnus extitit ; in quo agnovit, maior apparuit ; sicut sacerdotii gradu summus, ita humilitatis descensu fastigium cel-  
 10 sae sublimitatis indeptus.

O vere perfectus Christi discipulus, qui vias magistri secutus exercuit docendo quod didicit ! Consecratur in sacerdotio, iam diu virtutum meritis consecratus ; amplec-  
 15 tendum consecrationis ministerium, quod auxit merita consecrantum ; effectus nomine sacerdos, qui iam pridem erat virtutum decoratus insignibus. Quod ita ardentem ac strenue coepit ac perfectissime consummavit, ut in illius temporis incerto tumultu, quem pax longa nutrierat, congregacionem subito institueret secreti cupidam, continen-  
 20 tia virtute crescentem, quam suo non minus plene imbuit exemplo, quam formavit eloquio.

Hinc affectu animi promptum, sed effectum sermonis impari me esse profiteor, ut incipere audeam, qua pietate  
 25 sustinuerit infirmos, quibus doctrinis imbuerit inperitos : quicquid in virtute summum, in celsitudine arduum, in mortificatione corporis asperum, in saeculi contemptu vilissimum, aequitate iustitiae pretiosum, correctione providum, sapientiae consideratione praecipuum, caelestis desiderio sempiternum, exercuit, implevit, ostendit. Adeptus ipse caelestem gloriam, exemplo suo fecit alios adipisci. Ad phi-  
 30

10. 15 auxit *Barr.* : hausit *VA* || 16 consecrandum *V* || 21 plene scripsit *Cavallin* : paene *V* poene *A* || 23 huic *A*

10. a. Cf. II Cor. 4, 16 ; Éphés. 4, 22-24.

1. Il s'agit de la communauté qu'Hilaire fonda en Arles : cf. Introduction, p. 33.

d'Arles. On court, on se hâte. Dès l'abord, Hilaire offrait à ceux qui venaient à lui les délices de son visage rayonnant, en exprimant par la beauté de l'homme extérieur les mérites de l'homme intérieur<sup>a</sup>. Ce visage angélique représentait la très éminente dignité du sacerdoce et un caractère nouveau de sa sainteté : il est accepté et il accepte ; il se montra grand en ce qu'il fut accepté, il apparut plus grand en ce qu'il accepta. Tout comme il fut élevé bien haut par l'ordre du sacerdoce, il parvint en s'abaissant dans l'humilité au faite de la sublime hauteur.

Ô disciple vraiment parfait du Christ, qui en suivant les chemins du Maître pratiqua en enseignant ce qu'il avait appris ! Il est consacré dans le sacerdoce, lui qui dès longtemps était consacré par les mérites de ses vertus ; l'on dut procéder au rite de la consécration, et cela accrut les mérites des consécrateurs ; il devint évêque en titre, lui qui dès longtemps était paré des ornements des vertus. C'est avec ardeur et empressement qu'il entreprit cette tâche et qu'il la porta à un très haut degré de perfection, à tel point que dans l'incertitude de cette époque troublée, lui qu'une longue paix avait nourri, il institua aussitôt une communauté éprise de solitude et grandissant par la vertu de l'ascèse, et cette communauté<sup>1</sup>, il l'imprégna pleinement de son propre exemple, tout autant qu'il la forma par sa parole.

2. Ses vertus Ici je confesse que l'attrait de mon esprit est prompt, mais l'efficacité de mon discours impuissante, pour oser commencer à dire avec quelle bonté il soutint les malades, avec quelles leçons il instruisit les ignorants. Tout ce qu'il y a de plus élevé dans la vertu, de difficile dans l'élévation, de rude dans la mortification du corps, de plus vil dans ce que méprise le monde, de précieux dans l'équité de la justice, de prudent dans la correction, d'éminent dans la contemplation de la sagesse, d'assidu dans le désir du ciel, tout cela il le pratiqua, il l'accomplit, il le montra. Ayant acquis lui-même la gloire céleste, par son

losophiae supernae dogmata expeditus incessit, et ut alii quoque incederent inflammavit. Usus vitae temporariae minimis, immo nullis exegit inpendiis, et ita docuit singulis dierum curriculis transigendum. Ad obtinenda futura praemia innovato studio semper exarsit, et ut alii inardescerent, oratione et adhortatione coegit.

11. Cum primum speculatoris<sup>a</sup> suscepit officium, in se ipso primum monstravit, quemadmodum congregatio mundum contemneret, corpus despiceret et vitia superaret, fatigaretur laboribus, manuum quoque operibus continuis vexaretur, sanctis paginis inhaereret, ieiuniis, vigiliis studium commodaret, unius tunicae<sup>b</sup> tegmine aetatis ardorem et hiemis rigorem contenta toleraret, iter pedibus conficeret, talia sibi suisque ingerens documenta : « Manducandi necessitas incumbit : semina iaciamus ; vini perceptio praesumenda est : vineas excolamus. » Implevit illud apostolicum, ne quem forte gravaret otiosus ; victus proprii habita ratione, siquid operi superfuerat, misericordiae deputabat expensis. In meditatione iugiter permanere ; verbi ministerio indesinenter insistere ; multiplicibus caelestis sapientiae mysteriis saginari ; Deum proximumque diligere<sup>c</sup> ; sacer-

32 et om. A || 34 minimis immo nullis Barr : nullis immo minimis V A

11. 6 commendaret V || aetatis V

11. a. Cf. Is. 56, 10 ; Jér. 6, 17 || b. Cf. Mc 6, 9 || c. Cf. Matth. 22, 34-40

1. Dans l'Ancien Testament, *speculator* désigne le surveillant, le garde, le gardien : Éz. 33, 7 ; Os. 9, 8. Dans ce texte, il désigne l'évêque ; il est synonyme d'*episcopos* : cf. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, I, IX, 3, BA 33, p. 220.

2. Travaux manuels, lecture des textes scripturaires pendant les offices et les repas tiennent une grande place dans la vie monastique. D'autre part, elle est ponctuée de jeûnes et de veilles : cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, op. cit. ; *Règles des saints Pères*, op. cit.

exemple, il donna aux autres de l'acquérir. Il progressa avec aisance vers les vérités de la philosophie céleste et enflamma les autres à progresser de même. Il subvint aux besoins de la vie temporelle aux moindres frais, ou plutôt sans nuls frais, et il enseigna qu'il fallait vivre ainsi la succession du quotidien. Pour obtenir les récompenses futures, il brûla sans cesse d'un zèle renouvelé et, par la prière et l'exhortation, il força les autres à ressentir la même flamme.

11. Dès qu'il assumait la charge de veilleur<sup>1a</sup>, il montra d'abord en lui-même comment la communauté devait mépriser le monde, dédaigner le corps, triompher des vices ; comment elle devait s'épuiser à la peine, se fatiguer par de continus travaux manuels, s'appliquer à la lecture des saintes Écritures ; comment elle devait appliquer son zèle aux veilles et aux jeûnes<sup>2</sup>, supporter l'ardeur de l'été et la rigueur de l'hiver en se contentant d'un seul vêtement<sup>3b</sup> ; comment elle devait faire la route à pied. Et voici les instructions qu'il proposait aux siens comme à lui-même : « La nécessité s'impose de manger, jetons les semences ; il faut prévoir les rations de vin, cultivons les vignes. » Il accomplit le précepte de l'Apôtre pour ne pas se trouver par oisiveté à la charge de quelqu'un<sup>4c</sup>. Compte tenu de ce qu'il lui fallait pour vivre, il consacrait aux dépenses de charité le superflu de son travail. Il s'adonnait continuellement à la méditation, s'attachait sans relâche au ministère de la parole. Il se rassasiait des multiples mystères de la sagesse céleste. Il aimait

3. JEAN CASSIEN, dans les *Institutions cénobitiques*, consacre son premier chapitre au vêtement des moines ; il souhaite qu'il soit modeste, traditionnel. Les moines de Lérins ne semblent pas avoir suivi ce conseil, puisque le pape Célestin leur reproche l'ostentation de leur rigueur : CÉLESTIN, *epist. IV, op. cit.* ; cf. Introduction, p. 31.

4. Sur le sens du mot *otiosus*, voir l'article de J. BIARNE, *Le Temps des moines*, op. cit., p. 103.

dotes Domini non solum verbis, sed factis accendere ; zeli superni aemulatione flagrare ; instituere monasteria, aedificare templa, digna sacerdotia consecrare ; propriis non solum manibus, sed nec periculis temperare.

20 Suscipere orphanos, confirmare monachos, accersire saeculares, institutione sua pontifices ordinare ; ita quotidianam sui actus discutere rationem, ut superno iudici<sup>d</sup> tamquam multiplicatum dispensationis suae talentum niteretur ingerere. Ita viscera eius misericordia quatiebat et pietas, ac  
25 si solus ad redimendum paginis caelestibus urgeretur. Tractavit, secum deliberavit, effecit, ut sacra ministeria captivis potius solatia quam praestarent ecclesiis ornamenta.

Quid dicam cupidus, quid omittam nescius, ab his qui maiora sciunt negligens iudicandus ? Quicquid argenti  
30 omnes basilicae habuerunt, captivorum redemptioni protinus deputavit. Cumque omnia cognovisset expensa, exultans atque congratulans, quia vota fidelium dispensatione sua videbat caeli in sede praemissa. Numquidnam poterit aestimari, quantum visceribus eius insederit pietas, qui  
35 usque eo credidit omnia distrahenda, quousque ad patenas vel calices vitreos veniretur ?

Accendit studia offerentum dispensatione laudabili, nec ut fatigaretur reiecit, sed ut iterato offerrent, uberius excitavit. Offerentum devotio gratanter optavit, ut oblatio sua  
40 primum sacris altaribus, postmodum membrorum<sup>e</sup> Christi redemptionibus militaret.

19 nec A Barr. : ne V || 38 fatigaret V Barr. || 38-39 post excitavit add. quod A

d. Cf. Matth. 18, 23-25 ; 25, 15-25 || e. Cf. Rom. 12, 14 ; I Cor. 6, 15 ; 12, 12.

1. *Sacerdos* désigne tout ministre du culte, aussi bien chez les païens que chez les Hébreux. Dans la littérature chrétienne, il peut désigner le Christ, mais aussi tous les chrétiens. Il désigne les évêques et les

Dieu et le prochain<sup>d</sup>. Il embrasait les prêtres<sup>1</sup> du Seigneur non seulement par ses paroles, mais aussi par ses actes. Il brûlait jalousement du zèle d'en haut. Il fondait des monastères, construisait des temples, consacrait de dignes prêtres. Il ne ménageait ni sa propre peine ni même ses propres risques.

Il accueillait les orphelins, encourageait les moines, convoquait les laïcs<sup>2</sup>, installait des pontifes formés par lui. Il examinait quotidiennement sa façon d'agir, s'efforçant ainsi d'apporter en quelque sorte au juge suprême<sup>e</sup> le talent multiplié de son administration. La miséricorde et la bonté remuaient ses entrailles comme s'il était le seul que le texte sacré poussât à l'œuvre du rachat. Il conçut, il délibéra en lui-même, il fit que les vases sacrés servent plutôt au soulagement des captifs qu'à la parure des églises.

Dans mon avidité, que vais-je dire ? Dans mon ignorance, que vais-je omettre, moi que vont taxer de négligence ceux qui en savent davantage ? Tout ce que les diverses basiliques possédaient comme argent, il le destina sans hésitation au rachat des captifs. Et lorsqu'il eut appris que tout avait été dépensé, il exultait et se félicitait, car il voyait les offrandes des fidèles dépêchées par ses soins au séjour céleste. Pourra-t-on jamais estimer combien la compassion habitait le cœur de celui qui en vint à ce point de croire que tout devait être prodigué, jusqu'à se contenter de patènes et de calices de verre ?

Avec un louable savoir-faire, il excita le zèle des donateurs : il ne craignit pas de les lasser, mais il les incita toujours davantage à renouveler leurs dons. Les donateurs, eux, souhaitaient, au gré de leur dévotion, que leur offrande servît d'abord aux saints autels, et ensuite au rachat des membres du Christ<sup>e</sup>.

prêtres qui ne sont pas forcément évêques : cf. A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Brepols 1954.

2. A. VAUCHEZ, *Les Laïcs au Moyen Age. Pratiques et expériences religieuses*, Paris 1987.

12. Quemadmodum etiam servi Dei debeant honorari, documentis spiritalibus salubriter imitandum posteris non negavit. Nam cum sanctum Caprasium, sicut ipse dicere solitus erat, angelica<sup>a</sup> in insulis conversatione degentem, infirmitate fatigari corporea certis nuntiis comperisset, ad eius occursum celeri se festinatione proripuit; ad cuius pedes residens, ut sui meminisset, humilitate submissa et virtute inclita flagitabat. Iuste, dum tanto eremi incolae inpendit obsequium, et singularem praebet humilitatis affectum, sacerdotii dignitatem quo magis extolleret, solum invenit. In eodem loco tunc temporis sanctum Faustum, presbyterum pariter et abbatem, ita futurorum praescius honoravit, ut inter se et sanctos sacerdotes Theodorum et Maximum medium compelleret residere.

15 Constat ergo humilitatis<sup>b</sup> culmina proprio eum comparasse despectu, et celsum perinde virtutum meruisse fastigium. Sed forte haec tanta et tam multiplicia verae humilitatis exempla aliquod superbiae supercilium generarunt, et non potius sublimis humilitatis compararunt celsa praecognia. Extitit rigidus, sed superbis; extitit terribilis saeculi iniquitate turgentibus, cenodoxiae vanitate tumentibus. Ceterum congregationi sanctae et consummatis viris non solum cor atque animum, sed et corpus quoque promptissime prosternebat.

13. Quantum igitur distractionis habuerit, in causa iustitiae apertissime declaravit, ita ut ne dignitati quidem pepercerit praefecturae. Nam cum saepius praefectum temporis

12. 7 et A Barr. : sed V || 14 compulerit A || 19 sublimia A

12. a. Cf. Matth. 18, 10; 22, 30; 28, 3 || b. Cf. Lc. 14, 11; 18, 14.

1. Sur Caprais, cf. *Vita Honorati* 12, 6. La *Vita* (12, 3-4) reprend la formule de la *Vita Honorati*.

2. *Ut si meminisset* : un défunt peut intercéder pour les vivants. Ce passage n'est pas sans rappeler le dialogue du Christ avec le bon larron (*Luc* 23, 39-43).

12. Quant à la façon dont les serviteurs de Dieu doivent être honorés, il n'en refusa pas non plus l'exemple salutaire à la postérité par ses enseignements spirituels. Ainsi, comme il avait appris par des messages sûrs que saint Caprais<sup>1</sup> qui menait, comme lui-même avait coutume de le dire, une vie angélique<sup>a</sup> dans les îles, était épuisé physiquement par la maladie, il se précipita en toute hâte pour le rejoindre. Se tenant à ses pieds, il le suppliait avec une humilité déferente et une rare vertu de se souvenir<sup>2</sup> de lui. Avec justesse, tout en témoignant de son respect pour un si grand habitant du désert et en manifestant un goût très vif de l'humilité, il trouva avec habileté le moyen de mieux exalter la dignité épiscopale. En ce même lieu, au même moment, pressentant l'avenir, il honora saint Fauste tout à la fois prêtre et abbé : il l'obligea à se placer au milieu, entre lui et les saints évêques Théodore et Maxime<sup>3</sup>.

Cela est donc clair : il avait atteint les sommets de l'humilité<sup>b</sup> par le mépris de soi et il avait mérité pareillement de s'élever au faite des vertus. Mais peut-être ces exemples si grands et si nombreux d'une véritable humilité ont-ils engendré quelque réaction d'orgueil, plutôt que donné matière à louer hautement une sublime humilité ? Il se montra inflexible, mais pour les orgueilleux ; il se montra terrible pour ceux qui s'enflent de l'iniquité du siècle, pour ceux qui se gonflent de la vanité de la vaine gloire. Autrement, devant la sainte communauté et les hommes parfaits, il mettait beaucoup d'empressement à se prosterner, non seulement de cœur et d'esprit, mais même de corps.

3. **Courage politique** 13. Quelle était sa rigueur, il le montra très clairement au point de ne pas même ménager la dignité préfectorale. En effet, comme il avait à plusieurs reprises exhorté en privé le préfet

3. Il s'agit de Théodore de Fréjus et de Maxime de Riez : cf. Introduction, p. 20, n. 6.

illius secreta monuisset, ut ab iniustis iudiciis se temperaret,  
 5 et consuetudinario lapsu ille ferretur in praeceps, accidit ut,  
 dum in basilica Constantia sacra sollemnia celebrantur, pro-  
 ductis fontibus caelestium doctrinarum fidelium corda riga-  
 ret, subito cum suo ingrederetur officio praefectura. Quam  
 dum ibidem cerneret inmorantem, a praedicatione cessavit,  
 10 dicens non esse condignum, ut qui eius pro salute propria  
 contempserat monita, spiritalis cibi<sup>a</sup> perciperet alimenta. At  
 ubi ille digna confusione perfusus egressus est, convivium  
 quod incohaverat spiritalium deliciarum profusissime  
 15 cibum rursus innovato studio coepit praebere agminibus  
 populorum. Praemisit et reliquit exemplum, qualiter  
 constantiae virtute mundanae contemni debeant potestates.

14. Temporalis vero eius praedicationis quantum flumen  
 eloquentiae habuerit, quas sententiarum gemmas sculpsit,  
 <ut> aurum supernorum sensuum reppererit, argentum  
 5 splendidis eloquii abundaverit, descriptionum varias pic-  
 turas et rhetoricos colores expresserit, ferreum spiritalis gla-  
 dii<sup>a</sup> acumen in truncandis haereticorum venenatis erroribus  
 exercuerit, non dicam disserere, sed nec cogitare me posse  
 protestor. Sedilibus praeparatis in ieiunio ab hora diei sexta  
 usque in eius decimam epulis plebem spiritalibus saginabat,  
 10 pascendo esurire cogebat, esurientes nequaquam pascere  
 desistebat. Nescio utrum satietas plus famem fidelium pro-

13. 4 se om. A || 5 accidit om. A || 6 basilica Constantia Barr: -licam  
 -tiam V A || 12 dignam confusionem V

14. 2-3 quas - reppererit om. A || 7 nec A: ne V Barr. || 8 post ieiunio  
 add. ut A

13. a. Cf. Matth. 4, 4; Mc 4, 14.

14. a. Cf. Éphés. 4, 12; Hébr. 4, 12; Apoc. 1, 16

1. Cf. Introduction, p. 41.

2. L'édition Cavallin donne par erreur: *ingredetur*. V A Barr disent  
 bien *ingrederetur*.

d'alors à s'abstenir de jugements injustes et que celui-ci était  
 entraîné à sa perte par l'habitude de la faute, voici ce qui arriva.  
 Tandis qu'on célébrait dans la basilique Constantia<sup>1</sup> les  
 saints mystères, il irriguait des sources jaillissantes de la  
 doctrine céleste le cœur de ses fidèles; brusquement, le pré-  
 fet entre<sup>2</sup> avec ses officiers. Lorsque Hilaire vit qu'il restait  
 là, il s'arrêta de prêcher, en disant que celui qui avait mépri-  
 sé ses avertissements salutaires n'était pas digne de recevoir  
 les aliments de la nourriture<sup>a</sup> spirituelle<sup>3</sup>. Mais dès que le  
 préfet, couvert d'une juste confusion, fut sorti, il se remit à  
 offrir à profusion à la foule du peuple, avec un zèle renou-  
 velé, le festin des délicieuses nourritures célestes qu'il avait  
 commencé. Il proposa et laissa un exemple du devoir de  
 mépriser par la vertu de constance les puissances du monde.

4. Sa passion pour le travail 14. Quant à sa prédication journalière,  
 de quel fleuve d'éloquence elle était faite,  
 quelles pierres précieuses elle taillait en  
 ses formules, comment elle découvrait l'or des sens spiri-  
 tuels, elle débordait de l'argent d'une éloquence brillante,  
 elle faisait ressortir les peintures variées et les couleurs rhé-  
 toriques des descriptions, elle maniait le tranchant de fer du  
 glaive spirituel<sup>a</sup> pour amputer les erreurs venimeuses des  
 hérétiques, je confesse que je suis incapable, je ne dis pas de  
 l'exposer, mais même de l'imaginer. Au temps du jeûne<sup>4</sup> il  
 faisait disposer des bancs, et de la sixième à la dixième heure  
 du jour, il rassasiait son peuple de mets spirituels; en les  
 nourrissant, il creusait leur appétit; mis en appétit, il ne lais-  
 sait pas de les nourrir. Je ne sais si c'était plutôt le rassasie-  
 ment qui stimulait la faim des fidèles, ou si lui, plutôt, avait

3. *Cibus spiritalis*: il s'agit de la prédication, de l'enseignement.

4. *Ieiunium*: terme technique qui désigne la synaxe propre à un jour  
 de jeûne. D'autre part, le jeûne a toujours été en honneur dans l'Église:  
 cf. É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, op. cit., t. 3,  
 p. 201-209. Le sermon durait de midi à 4 h. de l'après-midi.

vocaret, an edendo plebem magis coegerit esurire, implens illud propheticum dictum : *Qui edunt me adhuc esurient, et qui biberint me adhuc sitient*<sup>b</sup>.

15 Si peritorum turba defuisset, simplici sermone rusticorum corda nutriebat. At ubi instructos supervenisse vidisset, sermone, vultu pariter in quadam gratia insolita excitabatur, se ipso celsior apparebat, ut eiusdem praelati auctores temporis, qui suis scriptis meritissime claruerunt, Silvius, 20 Eusebius, Domnolus, admiratione succensi in haec verba proruperint : « Non doctrinam, non eloquentiam, sed nescio quid supra homines consecutum. » Quid plura dicam ? Nisi dicendi pausa desuper eidem advenisset, sermonem finire non potuit, tanta gratia exundante et miraculo ex stupore 25 crescente, ut peritissimis desperationem tunc auctoribus saeculi eius inferret oratio, in tantum ut Livius, temporis illius poeta et auctor insignis, publice proclamaret : « Si Augustinus post te fuisset, iudicaretur inferior. »

Et licet gratia eius ex his operibus, quae eodem dicendi 30 impetu concepit, genuit, ornavit, protulit, possit absque haesitatione dinosci : Vita scilicet antistitis Honorati, homeliae in totius anni festivitatis expeditae, symboli expositio ambienda, epistolarum vero tantus numerus, versus etiam fontis ardentis ; et ne quis me aestimet falsa fortassis adserere, 35 testimonium beati Eucherii episcopi iustum credidi adhibendum, qui eius volumine prosa versuque percepto ita

14 bibunt *A (cum Vulgata)* || 19 meritissime *A* : meritis summi *V* || 21 proruperunt *A* || 24 finire *V Barr.* : fieri *A* || potuerat *A* || 25-26 auctoribus *V Barr.* : auditoribus *A* || 29 post operibus *add.* eius *V* || 34-35 adsereret *V*

b. Sir. 24, 9 ; cf. Jn 4, 14-15 ; 6, 35.

1. Ce sont des lettrés cités par P. RICHIÉ dans son ouvrage, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, *op. cit.*, p. 70, n. 93.

creusé l'appétit du peuple en train de manger, accomplissant par là le mot du prophète : « Ceux qui me mangent auront encore appétit et ceux qui me boivent auront encore soif<sup>b</sup>. »

Si faisait défaut un public cultivé, il nourrissait en un style simple le cœur des gens incultes. Mais dès qu'il voyait arriver des personnes instruites, il s'animait, en son discours comme sur son visage, d'une certaine grâce inhabituelle ; il semblait se surpasser lui-même, au point que des auteurs éminents de cette époque qui brillèrent à tant de titres par leurs écrits, Silvius, Eusebius, Domnolus<sup>1</sup>, enflammés d'admiration, n'ont pu retenir ces mots : « C'est avoir atteint, non pas la science, non pas l'éloquence, mais un je ne sais quoi de surhumain. » Que dire de plus ? Si un terme n'était donné d'en haut à son discours, il n'aurait pu s'arrêter de parler, tant la grâce débordait. Et la surprise et l'émerveillement grandissaient à tel point que son discours mettait au désespoir les plus experts des auteurs séculiers d'alors. Si bien que Livius<sup>2</sup>, poète et auteur remarquable de cette époque, proclamait publiquement : « Si Augustin était venu après toi, on l'aurait jugé inférieur<sup>3</sup>. »

Et certes, son talent peut être reconnu sans hésitation à ces œuvres que, dans une même ardeur à s'exprimer, il conçut, mit au jour, agrémenta, fit paraître : à savoir la Vie de l'évêque Honorat, les homélies données pour les fêtes tout au long de l'année, l'exposition du symbole à apprendre, plus des lettres en quantité, et enfin des vers jaillissant avec feu<sup>4</sup>. Et pour que l'on n'aille pas croire que mes affirmations sont fausses, j'ai cru devoir apporter le témoignage du bienheureux évêque Eucher qui, après avoir reçu de lui un livre en prose et en vers, répondit ainsi : « Et

2. P. RICHIÉ ne parle pas de ce poète dans son ouvrage *Éducation et culture dans l'Occident barbare*.

3. P. COURCELLE, « Nouveaux aspects de la culture lérinienne », dans *Revue des Études Latines*, 1968, t. 46, p. 379-409.

4. Allusion aux œuvres d'Hilaire : cf. Introduction, p. 35, n. 8.

respondit : « Et tu licet sis clarus eloquio, clarus ingenio, tu licet praeferas annis iuvenem, moribus senem. » Et Auxiliaris auctor Romanae facundiae : « Dictu difficile est, quanti mihi pretii fuerint litterae sanctitatis tuae, in quibus  
40 ita expertam facundiam recognovi, sicut tenes in aliis modestiae morumque operibus principatum. Ignosce de te studiose minora dicenti, quia semper in praedicatione sui virtus erubescit, cum hoc ipsum verecundiae genus pars  
45 magna virtutis sit. »

15. Inaudita forsitan crederer replicare, nisi hoc magnorum virorum dictis, scriptis testimoniisque firmarem. Sedili mensaque apposita liber ingerebatur et retia adstante notario. Liber praebebat animo cibum, manus nectendi velocitate currebat ; notarii simul ferebantur articuli et oculus paginam percurrerebat. Adveniens sanctus Edesius, rethoricae facundiae et metricae artis peritissimus vir, stupens et admirans haec laetus effudit :

Vidi ego, nec dignus tanta ad praeconia testis,  
10 Prolixos sole<s> iugi cessisse labori ;  
Nectendi ratio varias iniunxerat horas,  
Nec finem precibus mutatus fecerat actus ;

39 edictu V || 41 cognovi A

15. 2 sedile A || 3-4 apposita liber – liber praebebat Barr. : apposita liber praebebat V apponebatur et retia – liber praebebat A || 5 currebant A || articulus V || 6-7 rethoricae – artis V Barr. : rethoricae et metricae facundiae A || 10 proluxos V Barr. : plexos A || soles Boll. : sole A Barr. soli V || post iugi add. digitos A || labores V || 11 nectendi ratio A Barr. : operatio V || iunxerat V || 12 mutatis V

1. Comme chaque fois, Honorat de Marseille ne retient de l'œuvre d'Eucher que ce qui vient à son propos : EUCHER, *De laude eremi*, c. 3, p. 178, 15 ; cf. *supra*, p. 103 et 106.

2. L'auteur de la *Vita* cite ici l'extrait d'une lettre d'un certain Auxiliaris, modèle d'éloquence romaine. Quand il parle des relations entre le pape Léon et Hilaire (*Vita*, 22, 27), il produit l'extrait d'une lettre écrite à Hilaire par Auxiliaris, alors préfet de Rome. Il s'agit sans doute d'une seule et même personne et il est probable que ces deux extraits sont tirés de la même lettre. Auxiliaris était préfet de Rome en 445 : cf. J.-R.

bien que tu sois brillant par l'éloquence, brillant par l'esprit ; bien que tu apparaises jeune par les années, vieillard par les vertus<sup>1...</sup> » Et Auxiliaris<sup>2</sup>, auteur d'une éloquence toute romaine : « Il est difficile de dire combien m'a été précieuse la lettre de ta Sainteté, dans laquelle j'ai reconnu une éloquence éprouvée, bien digne du premier rang que tu tiens dans les autres œuvres de la modestie et de l'honnêteté. Pardonne à celui qui s'applique à dire moins de toi, car la vertu rougit toujours quand on parle d'elle, puisque précisément cette forme de modestie est une part importante de la vertu. »

15. Peut-être croirait-on que je raconte des choses inouïes, si je ne les confirmais par les dires, les écrits et les témoignages d'hommes éminents. Une fois installés siège et table, on apportait livre et filets, et le secrétaire était prêt. Le livre offrait la nourriture à l'esprit : la main courait rapide, enchaînant les mailles ; à la fois les doigts du secrétaire étaient levés et l'œil parcourait la page. Survenant alors, saint Edesius<sup>3</sup>, homme très versé dans l'éloquence de la rhétorique et l'art de la métrique, fut rempli de stupeur et d'admiration, et il exprima ainsi sa joie :

« J'ai vu, moi, indigne témoin pour un tel éloge,  
« de longs soleils vaincus par un labeur incessant.  
« Le travail du maillage imposait la variation de l'horaire,  
« Mais le changement d'activité ne mettait pas fin aux prières.

MARTINDALE, *The Prosopography of the Later roman Empire*, p. 260. Or, autour des années 438/439, la Gaule a eu comme préfet un Auxiliaris (*Vita Germani*, p. 96 ; J.-R. MARTINDALE, p. 206). J.-R. Martindale laisse entendre qu'il s'agirait peut-être de la même personne, et il a raison : comment un préfet de Rome aurait-il reçu deux évêques de Gaule et serait-il intervenu auprès du pape Léon, s'il n'avait connu précisément Hilaire ? En outre, le préfet qu'Hilaire a réprimandé ne serait-il pas aussi Auxiliaris (*Vita*, 13, 1-3).

3. Rhéteur arlésien : P. RICHE, *Éducation et culture dans l'Occident barbare*, op. cit., p. 80.

Crede vix possum quemquam sic tempore eodem  
Nectere dictantem, relegendo, lecta fatendo,  
15 Ore, manu simul hoc operari, adtendere, fari.

Cibum sine lectione non sumpsit ; ab eodem in civitati-  
bus ista est invecta primitus consuetudo. Et tanta paritate  
vita est illius sustentata, ut raro saecularium aliquem invita-  
ret. In omni actu, in omni loco, quicquid ad profectum per-  
20 tinere poterat, alacer inquirere, strenuus exercere, sollers  
consueverat consummare. Iam quemadmodum Salinas  
expetens automata propriis manibus et sudore confecerit —  
hebdomade completa die dominico media nocte consurge-  
re, et triginta milia pedibus conficere, postmodum sacris  
25 sollemnibus interesse, et usque ad horam septimam populos  
pascere ! —, ut dignum est, nec antiquorum posset explica-  
re facundia.

16. Quotienscumque paenitentiam dedit, saepe die  
dominico ad eum turba varia confluebat ; ad eius castigatio-  
nem quicumque adesse voluisset, lacrimarum se imbribus  
eluebat, caelestibus iudiciis territus, promissisque succen-  
5 sus ; tanti gemitus, tanti fletus adstantibus nascebantur, ut  
vitae praesentis horreret habitaculum. Quis ita futuri iudicii  
monstravit examen<sup>a</sup> ? Quis ita tenebrosum terribiliter inti-  
mavit incendium ? Quis ita fluvii exurentis pariter et rapien-  
tis cruciatus expressit ? Quis ita vulnera conscientiae ante

14 nectere *A Barr.* : legere *V* || relegendo lecta fatendo *om. V* ||  
15 simul ore manu *V* || hoc *om. V* || 17 invecta *V. Barr.* : inventa *A* ||  
21 iamque *A* || 22 expetunt *A* || 26 possit *V Barr.*

16. 2 post confluebat *add. volabat A* || 3 voluisset *V Barr.* : volebat *A*  
|| 6 horrent *V* || 8 fluvii *V Barr.* : flumen *A*

16. a. Cf. Matth. 10, 15 ; 11, 22-24

1. Cf. Introduction, p. 33.

2. Ce n'est peut-être pas un lieu-dit ; il s'agit tout simplement de salines.

3. Le mille représente mille pas, soit 1 472 m.

4. Une heure de l'après-midi.

« J'ai peine à croire qu'ainsi en un même moment  
« Quelqu'un maille et dicte, fasse relire et approuve ce qui  
est lu,

« Et qu'en cela, de la bouche, de la main, il joigne action,  
attention, élocution. »

Jamais il ne prit de nourriture sans lecture ; c'est lui qui le  
premier fit entrer cet usage dans les cités<sup>1</sup>. Et son régime  
était si sobre qu'il invitait rarement l'un des laïcs. En tout  
acte, en tout lieu, il avait l'habitude de rechercher avec  
entrain, d'exécuter avec diligence, d'achever avec ingéniosi-  
té tout ce qui pouvait favoriser le progrès. Comment par  
exemple, s'étant rendu aux Salines<sup>2</sup>, il fabriqua, de ses  
mains et à la sueur de son front, des machines — il fallut, la  
semaine achevée, se lever le dimanche à minuit, faire trente  
milles à pied<sup>3</sup>, ensuite prendre part aux saintes solennités et  
nourrir son peuple jusqu'à la septième heure<sup>4</sup> —, même  
l'éloquence des anciens ne saurait le détailler comme il  
convient.

### 5. Ses pouvoirs charismatiques

16. Toutes les fois qu'il administra  
la pénitence<sup>5</sup>, le dimanche souvent,  
une foule mêlée affluait vers lui.

Quiconque voulait se soumettre à sa correction se lavait  
dans des torrents de larmes, terrifié par les jugements et  
enflammé par les promesses célestes. De tels gémissements,  
de tels pleurs naissaient chez les assistants, que le pénitent  
prenait en horreur la demeure de la vie présente. Qui fit voir  
comme Hilaire l'épreuve du jugement futur<sup>a</sup> ? Qui incul-  
qua comme lui la terreur du ténébreux incendie ? Qui décri-  
vit comme lui les supplices du fleuve qui tout à la fois brûle  
et emporte<sup>6</sup> ? Qui, comme lui, ramena sous les yeux, pour

5. La pénitence est l'affaire de l'évêque : cf. C. VOGEL, *La Discipline pénitentielle en Gaule, des origines à la fin du VII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1952 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne, op. cit.*, t. 3, p. 151-163.

6. Le feu brûle et emporte tout : image fréquente dans la Bible pour évoquer le jugement dernier : cf. *Gen.* 19, 24 ; *Ex.* 9, 24 ; *Is.* 66, 15.

10 oculos inspicienda reduxit ? Admonitione completa cum lacrimis supplicationum sumebat exordia, ut paenitentiae fructum, quem monendo contulerat, orando firmaret.

Nam mulier quaedam caeca<sup>b</sup>, dum manus eius impositione benedicatur, visum se recepisse proclamat. Aestimo quod antea interiori<sup>c</sup> homini praestitit, quod exteriori postmodum impetravit. Quae recepto lumine ducem viae deinceps non quaesivit ; precibus eius non ambigo impetratum, ut tantum miraculum ad paucos admodum perveniret.

Die etiam dominico dum lectionum sollempnia recitantur, quidam phantasmate constrictus : « Sancte, inquit, Hilari, cur me torques<sup>d</sup> ? » publica voce proclamat. Tunc beatus Hilarius, ea qua poterat Dominum vi constringit et rogat. Cumque se obtinuisse sensisset : « Imperat tibi Iesus, ait, ut de isto nomine nullam facias mentionem. » Qua supplicatione quasi quibusdam catenis adstringeretur, obmutuit, plus se obtinuisse congaudens, quia eius meritum potuit occultari, quam plasmatis vigentis sospitate.

17. Sacrilegium etiam, quod spiritus Pythonis<sup>a</sup> muliere obtenta influxerat civitati, quam sollerti spiritalis arte consilii extinxerit nequaquam silentio praetermittam. Comprehensam iubet recensitis lectionibus veteris testamenti in cancello ecclesiae publice conlocari. Quid lex iube-

11 exordium A || ut A Barr. : ad V || 12 quem A Barr. : que in V || 16 imperavit A || deinceps V Barr. : ulterius A || 20 quidam phantasmate A Barr. : plasma V || 21 proclamans A || 23 obtinisset V || 24 nomine V Barr. : homine A || 25 post obmutuit add. et discessit A || 26 obtinuisse V : obmutuisse A Barr. || potuerit A || 27 quam - sospitate om. V  
17. 1 quod A Barr. : quem V

b. Cf. Matth. 9, 27-31 ; Jn 9, 1-7 || c. Cf. Matth. 9, 4-8 ; Lc 5, 22-24 ; Éphés. 4, 22-24 || d. Cf. Matth. 8, 28-32.

17. a. Cf. Act. 16, 16-20

1. L'imposition des mains est signe de bénédiction : le Christ gué-

les faire voir, les blessures de la conscience ? L'admonition terminée avec des larmes, il entonnait les supplications, afin que le fruit de pénitence qu'avait produit la monition fût confirmé par la prière.

Voici qu'une femme aveugle<sup>b</sup>, tandis qu'il la bénit en lui imposant la main<sup>1</sup>, proclame qu'elle a recouvré la vue. J'estime qu'en elle il procura d'abord à l'homme intérieur<sup>c</sup> ce qu'il obtint ensuite pour l'homme extérieur. Et elle, après avoir retrouvé la lumière, n'eut plus jamais recours à personne pour la conduire sur son chemin. Ce furent les prières d'Hilaire, je n'en doute pas, qui obtinrent qu'un si grand miracle ne fût connu que de fort peu de gens.

Un dimanche encore<sup>2</sup>, tandis qu'on fait solennellement les lectures, un homme entravé par un esprit malin s'écrie à haute voix : « Saint Hilaire, pourquoi me tourmentes-tu<sup>d</sup> ? » Alors le bienheureux Hilaire contraint le Seigneur et le supplie de toute l'énergie dont il était capable. Et lorsqu'il sentit qu'il avait été exaucé : « Jésus t'ordonne, dit-il, de ne faire aucune mention de ce nom-là. » Comme si par cette supplication il se trouvait pour ainsi dire enchaîné, il garda le silence, se félicitant d'avoir été exaucé plus en ce que son mérite avait pu rester caché qu'en la guérison d'une créature rendue à la santé.

17. De même, je ne passerai aucunement sous silence l'habileté de discernement avec laquelle il fit cesser le scandale qu'un esprit python<sup>a</sup> avait propagé dans la ville par le moyen d'une femme possédée. Il la fait saisir et ordonne qu'après les lectures de l'Ancien Testament, elle soit placée devant tout le monde, près du chancel<sup>3</sup> de l'église. Il expo-

rit par l'imposition des mains : cf. Mc 6, 5 ; 8, 23.25... Sur le sens des miracles d'Hilaire, cf. Introduction, p. 77.

2. Sur l'office du dimanche, É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, op. cit., t. 3, p. 166.

3. La balustrade : elle séparait le clergé des fidèles : AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, op. cit., XXII, VIII, 22 (BA 37), p. 590-594.

ret, quantum mali christianis mentibus diabolicae perversitatis propinaret astutia, sermone profluo demonstravit, et ne ullus deinceps tanto sacrilegio, dum daemonum responsa perquirat, sponte se subderet, necessaria instructione perdocuit. Nullam deinceps excusationem etiam negligentibus derelinquens, quam idcirco publice fecisset statui, ut non liceret postmodum ignorari, praecepit abire. Malignus spiritus<sup>b</sup> tum, quia videbat aperte se proditum, nec postmodum decipiendis animabus clandestina fraude valiturum :  
 10 « Ubi, inquit, vadam<sup>c</sup> ? » Et ille advertens, quantum Dei gratia suo ministerio effecisset, laetus exclamat :  
 15 « Maximum purgationis indicium est nescire quo redeas. »

18. Populos etiam post evangelicam lectionem egredientes tali clamore revocavit : « Exite, inquit, exite, quia hoc vobis de gehenna<sup>a</sup> facere non licebit. » Tum spiritalis zeli aemulatio singularis ultionem poenae terribilem ob  
 5 eorum exegit iniuriam. Nam cum facilis ad eum tunc inani-ter excitata populorum turba et inconsulta deceptaque venisset, eiusque animum concitasset, civitatis pars maxima misso desuper terribili conflagravit incendio<sup>b</sup>. Quod ipsi quoque, qui non mediocribus sunt dispendiis fatigati, propria voce ob eius vindictam venisse clamarunt, flebiliter  
 10 postea, eius genibus provoluti, misericordiam postulantes.

Ille autem lectioni intentus, vigiliis deditus, orationi ac ieiuniis iugiter mancipatus, cilicii asperitate exilitatem

11 statuit *V Barr.* || 12 abire *V Barr.* : ut abiret *A* || 13 se aperte ~ *A* || 15 inquam *A* || 17 purgationis *V Barr.* : purgati orbi *A*

18. 3 gehenna *A Barr.* : ianua *V* || spiritalis *A* : specialis *V Barr.* || 6 inconsulta coniecit *Quesnel* : inconsueta *V A* || 10 venisset *V* || clamaverunt *V* : cognoscentes clamaverunt *A Barr.* || 11 postea *om. A*

b. Cf. Matth. 12, 43 ; Mc 1, 23 ; Lc 11, 24 || c. Cf. Lc 8, 28-32.

18. a. Cf. Matth. 5, 22 ; Lc 12, 5 || b. Cf. Matth. 5, 22 ; Apoc. 20, 9-10.

1. Les incendies sont fréquents dans l'Antiquité. Toute calamité

sa, dans un ample sermon, ce que la loi prescrivait, quel grand mal l'astuce de la perversité diabolique offrait aux âmes chrétiennes, et il enseigna à fond, par une instruction pressante, à ne pas se livrer inconsidérément à pareil scandale, en sollicitant des réponses des démons. Ensuite, ne laissant aucune excuse, même aux indifférents, et afin que par après il ne fut pas permis d'ignorer cet événement, il donna à celle qu'il avait, pour cette raison, fait placer devant tout le monde l'ordre de s'en aller. Alors l'esprit malin<sup>b</sup>, qui voyait qu'il était publiquement démasqué et que, à l'avenir, il n'aurait plus le pouvoir de tromper les âmes par ses ruses secrètes, dit : « Où irais-je<sup>c</sup> ? » Et lui, se rendant compte de tout ce que la grâce de Dieu avait réalisé par son ministère, de s'exclamer tout joyeux : « Le meilleur signe de la délivrance, c'est que tu ne saches pas où revenir ! »

6. Zèle et oraison 18. Également, il rappela tous les gens qui sortaient après la lecture de l'Évangile, en leur lançant : « Sortez, sortez, car de la géhenne<sup>a</sup> vous ne pourrez pas le faire ! » Et l'ardeur extraordinaire de son zèle spirituel obtint, pour leur manquement, la vengeance d'un terrible châtement. En effet, alors qu'une foule influençable était venue à lui, ameutée pour rien, sans réflexion, dans l'illusion, et que son esprit s'en était ému, la plus grande partie de la cité fut consumée par un terrible incendie<sup>b</sup> envoyé d'en haut<sup>1</sup>. Et ceux-là mêmes qui avaient subi des préjudices non négligeables confessèrent à haute voix que ce malheur s'était produit pour le venger, après quoi ils se jetèrent tout en pleurs à ses genoux en lui demandant pardon.

Quant à lui, s'appliquant à la lecture, s'adonnant aux veilles, se consacrant assidûment à la prière et aux jeûnes, il mortifiait par la rudesse du cilice la maigreur de son corps

(*Vita*, 26, 58-60) et surtout les incendies sont un signe de la vengeance divine.

15 tenuati corporis macerabat ; nec hiemis quidem frigore, quo solent torrentia flumina glaciali rigore constringi, pedes indumento adiecto textit, numquam linum lanamve concedens.

5 19. Psalmorum ministeriis suavi modulatione cantatis fletus uberes adiungebat, orationem gemitibus inenarrabilibus duplicabat, ab opere nec in noctis obscuro desistens : manus nota rapiiebantur velocitate nectendi, mens recolendi exercebatur industria. Semel evigilatus nec oculis pepercit nec membra posuit ad quietem, nihil aliud agens nisi ut eum spiritales hostium catervae invenirent occupatum pariter et armatum.

5 20. In his profectibus constitutum subitus ardor accendit, ut Heliodori matrem haeresis arrianae vinculis conligatam expeteret, inluminaret, attraheret, et in aeternum oblaturus in praesentia consecraret. Pietatis autem suae insignia in his, quos ad caeli regna praemisit, ita intimis misericordiae visceribus demonstravit, ut nullus valeat imitari. Minimi cuiusque lectoris transitu eiusdem animus taliter vulnerabatur interius, ut singultibus quateretur et profunderet fletus uberrimos, non aliter ac si unici pignoris solacio caruisset. Casus quoque infirmitatesque suorum vulnera propria reputabat, quod sancti Cyrilli tum levitae manifestato patuit documento.

14 frigore A : rigore V Barr. || 15 rigore VA : algore Barr.

19. 1 misterii A || 3 obscura V Barr. || 5 oculus V

20. 7 cuiusquam A

1. Le chant des psaumes tient une grande place dans la liturgie monastique : cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, livres II et III, *op. cit.*, p. 56-117.

2. On a là le thème, cher à Hilaire, du danger de l'oisiveté, cf. *supra*, p. 115, n. 4.

3. Sur l'hérésie arienne, cf. Introduction, p. 21 et 22, n. 1.

4. *Consecrare* : Hilaire incite la mère d'Héliodore à se consacrer à Dieu, probablement à embrasser la vie religieuse.

épuisé. Même pendant la froidure de l'hiver, quand le cours des fleuves se trouve pris par la rigidité de la glace, il ne protégeait pas ses pieds en les couvrant, ne s'autorisant jamais le lin ni la laine.

19. À l'office des psaumes<sup>1</sup> et à la douce modulation de leur chant il mêlait des pleurs abondants ; il accompagnait la prière de gémissements ineffables et n'interrompait pas le travail, même dans l'obscurité de la nuit ; les mains étaient entraînées par la rapidité accoutumée du maillage ; l'esprit, occupé à l'exercice du recueillement. Une fois réveillé, il ne donnait pas de répit à ses yeux et n'étendait pas ses membres pour les délasser, ne faisant rien dans un autre but que d'être trouvé par les légions hostiles des esprits à la fois occupé et armé<sup>2</sup>.

20. Au milieu de ces progrès, une soudaine ardeur l'embrasa : celle de gagner la mère d'Héliodore, enlacée par les liens de l'hérésie arienne<sup>3</sup>, de l'éclairer, de l'attirer et, en vue de l'offrir pour l'éternité, de la consacrer<sup>4</sup> dès à présent. Il donna par ailleurs des marques insignes de sa charité à l'égard de ceux qu'il envoya en précurseurs au royaume des cieux, avec de si profondes entrailles de miséricorde que nul ne saurait l'imiter. Son âme était blessée à tel point par le décès du plus petit lecteur qu'il était agité de sanglots et versait des pleurs très abondants, tout comme s'il avait été privé de la consolation d'un enfant unique. Et il estimait comme des blessures personnelles les malheurs et les infirmités des siens, ce qui apparut à l'évidence dans l'histoire de saint Cyrille, encore diacre<sup>5</sup>.

5. Les diacres font partie des clercs majeurs. Ils sont désignés parfois sous le nom de *ministri* ou encore de *levitae*, en souvenir des lévites de l'Ancien Testament : cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, *op. cit.*, p. 100-104 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 3, p. 89-91.

Qui basilicis praepositus construendis, dum marmorum  
 crustas et theatri proscenia celsa deponeret, fidei opere  
 15 nudans loca luxuriae, quod sanctis parabat ornatibus, sub-  
 ito molarum funibus ruptis impetus desuper marmoris  
 venientis stantis pedem cum extrema digitorum parte occu-  
 patum collideret atque minueret : pro cuius gemitu et dolo-  
 re non minus vulneris vir beatus exceptit in corde, quam col-  
 20 lisus sustinebat in corpore.

Cumque ministri vulnus immensum iuges et indefessos  
 sacerdoti gemitus extorqueret, quia eiusdem cellae erat eius  
 cella coniuncta, remedia vir sanctus more solito supplica-  
 tionibus flagitabat. Paululum sopore depressus vidit reve-  
 25 rendam eminus astare personam, quae maestitudinum cau-  
 sas sollicitè perquirebat. Ille collisum levitae pedem non  
 solum maerorem sibi tristitiae, sed et vulnus animi indicat  
 inflixissè. Percontatur : « Vis, inquit, ut dolor omnis absce-  
 dat ? » Optare se omni aviditate respondit. « Produc, ait,  
 30 pedem vicarium succidendum, et omnis protinus ministri  
 dolor aufugiet. » Pedem sine haesitatione protendit, ictum  
 ferientis libenter exceptit, tantusque dolor accessit, ut refec-  
 tionis dulcedinem doloris excluderet magnitudo. Evigilans  
 non dubitavit impletum, quod fuerat repromissum : ad  
 35 praefati cellulam dirigit inquirentem, ut qualiter se levita

14 fidei A : fideli V Barr. || 15 sanctis scripsit Cavallin : sanctum V  
 Barr. sacrum A || parabat ornatibus A Barr. : parabatur natibus V (!) ||  
 17 stantis V Barr. : statim A || 25 maestitiae A || 27 et om. A || 29 se om.  
 A || 30-31 dolor ministri ~ A || 34 implendum A Barr. || promissum V  
 Barr.

1. *Marmorum crustas* : placages de marbre, c'est une expression  
 classique : PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, éd. J. André, R. Bloch,  
 A. Rouvenet, XXXVI, 48, Les Belles Lettres, Paris 1981. Plus bas (*Vita*,  
 21, 21), nous avons *glacialis crustae*, croûte de glace, formule que l'on  
 ne trouve pas dans le latin classique.

2. *Molarum funibus ruptis* : « les cordes retenant les blocs se rompi-  
 rent. » *Molae*, au sens de bloc de pierre et, dans le texte, au sens de pla-

Celui-ci était préposé à la construction des basiliques, et  
 voilà que, tandis qu'il faisait déposer les placages de marbre<sup>1</sup>  
 et les parties hautes de la scène du théâtre, dépouillant les  
 lieux de lubricité et accomplissant une œuvre de foi au pro-  
 fit de l'ornementation sacrée, brusquement les cordes rete-  
 nant les blocs<sup>2</sup> se rompirent et le marbre, tombant de tout  
 son poids, l'atteignit là où il se tenait, écrasa son pied pris  
 par l'extrémité des orteils et le raccourcit. Devant ses gémis-  
 sements et sa douleur, le bienheureux n'éprouva pas en son  
 cœur une blessure moindre que celle qu'en son corps res-  
 sentait l'accidenté.

Et comme la terrible blessure de son ministre arrachait à  
 l'évêque des gémissements continuels et inlassables, car sa  
 cellule était contiguë à la sienne, le saint, à l'accoutumée,  
 implorait du secours par ses supplications. Or, ayant suc-  
 combé quelque peu au sommeil, il vit un personnage véné-  
 rable qui se tenait à quelque distance et qui s'informait avec  
 sollicitude de la raison de son affliction. Et lui d'expliquer  
 que le pied écrasé du diacre lui a causé non seulement du  
 chagrin et de la tristesse, mais encore une blessure à l'âme.  
 Et le personnage de l'interroger : « Veux-tu que toute dou-  
 leur s'en aille ? » Il répond qu'il le souhaitait ardemment.  
 « Avance ton pied, dit le personnage, pour le couper en rem-  
 placement de l'autre, et toute la douleur de ton ministre  
 s'enfuira aussitôt. » Sans hésitation, Hilaire avança son pied,  
 reçut de bon cœur le coup de celui qui le frappait et une si  
 grande douleur l'assaillit que l'intensité de la douleur ban-  
 nit la douceur du repos. A son réveil, il ne douta pas qu'était  
 accompli l'objet de la promesse. Il envoie quelqu'un à la cel-  
 lule de l'homme en question pour s'informer, afin qu'il lui  
 rapporte bien vite comment se sentait le diacre. Le messager

cages de marbre, n'est pas classique : *Thesaurus linguae latinae* 8,  
 col. 1335, l. 31.32. Dans cette expression *funis*, corde, lien, se trouve dans  
 le latin classique. Plus bas (*Vita*, 26, 33), *funis*, au sens spirituel de lien,  
 d'esclavage n'apparaît que dans le latin chrétien : *Ps.* 118, 61.

sentiret, protinus nuntiaret. Mandat ille omnem recessisse dolorem, quietem desuper esse concessam.

Merito eius pietate sanatus creditur, cuius inquisitione quietissimus reperitur. Qui in relevatione proximi membrorum priorum iacturam credidit faciendam, implevit divinum praeceptum, quin immo feliciter et excessit, dicente Domino : *Diliges proximum sicut te*<sup>a</sup>. Ecce invenitur hic beatus dilexisse proximum supra se, qui quantum definitio mentis habuit, membra tradidit amputanda propria, ut sanaret aliena.

21. In excursibus autem quis, ut dignum est, explicabit, quantum eius praesentia profectum contulerit civitatibus gallicanis sanctum Germanum saepius expetendo, cum quo sacerdotum ministrorumque vitam, nec non profectus excessusque tractabat ? Ubi eius adventus innotuit, flammata ad utrosque nobilium et mediocrium studia convolarunt, astruentes Celidonium internuptam suo adhibuisse consortio — quod apostolicae sedis auctoritas et canonum prohibent statuta —, simul ingerentes saeculi administratione perfunctum capitali aliquos condemnasse sententia. Tantae rei novitate permoti testes imperant praeparari. Conveniunt ex aliis locis probatissimi sacerdotes ; res omniratione prudentiaque discutitur ; accusatio testimoniis confirmatur ; adhibetur vera simplexque definitio, ut quem scripturarum regulae removebant, voluntate propria se remove debere.

37 desuper V Barr. : insuper A || 41 et feliciter ~ A || excussit V || 42 diligis V || post proximum add. tuum A Barr. || post te add. ipsum A Barr.

21. 2 contulerit V Barr. : tulerit A || 4 ante vitam add. curam et A || 9 ingerente A || 10 perfunctum coniecit Salinas : perfuncto V praefecto A Barr. || 14-16 ut - deberet om. A || 16 remove Boll. : removeri V Barr.

20. a. Matth. 22, 39.

annonce que toute la douleur s'en est allée, et que l'apaisement a été accordé d'en haut.

Cyrille a été guéri, on a tout lieu de le croire, par la charité de celui qui s'informe de lui une fois qu'il est totalement rétabli. Cet homme qui, pour le soulagement de son prochain, a cru devoir faire le sacrifice de ses propres membres, a accompli le précepte divin ; bien mieux, il a réussi même à l'outrepasser. Le Seigneur a dit : « Tu aimeras le prochain comme toi-même<sup>a</sup>. » Et voilà que ce bienheureux se trouve avoir aimé le prochain plus que soi-même, lui qui, autant qu'il pouvait le décider en pensée, livra à l'amputation ses propres membres pour la guérison de ceux d'autrui.

**Ses rapports avec Rome** 21. Au sujet de ses expéditions, qui détaillera comme il convient tout le profit que sa présence a procuré aux cités des Gaules, tandis qu'il rejoignait bien souvent saint Germain, avec qui il traitait de la vie des évêques et de leurs ministres, et aussi de leurs progrès et de leurs écarts ? Un jour où l'on avait appris sa venue, voici que les ardeurs du mécontentement des nobles et des petites gens convergent vers eux deux : ils affirmaient que Celidonium avait pris pour épouse une veuve, ce qu'interdisait l'autorité du Siège Apostolique<sup>1</sup> ainsi que les statuts canoniques ; ils avançaient également qu'au temps où il exerçait une charge civile il avait prononcé quelques sentences capitales. Émus par le caractère inouï d'une affaire aussi grave, ils ordonnent de citer des témoins. De différents lieux, se rassemblent les évêques les plus qualifiés ; l'affaire est débattue en toute équité et prudence ; l'accusation est confirmée par des témoignages ; on porte une sentence juste et simple : celui que les règles des Écritures écartaient, devait de lui-même s'écarter<sup>2</sup>.

1. Sur les termes utilisés pour désigner le pape de Rome : cf. J. GAUDEMET, *L'Église dans l'Empire romain*, op. cit., p. 412-413.

2. Ce passage fait allusion au concile de Besançon : cf. Introduction, p. 51 et 54.

Ille Urbem credidit expetendam, ibique se iniusto rigore astruit condemnatum. Quod ubi comperit vir beatus, quanto studii ardore quantoque zelo superno fuerit inflammatus, ut non hiemis asperitatem, non Alpium stridores attenderit vel fragores, non vitrea glacialis crustae spicula protinus resolvenda, <non> desuper gladii ictui similes expaverit aculeos dependentes, [vi frigoris] terrore mortiferi geli concreto<s> velut vibratam dexteram imitantes ! Verum ille inconcussa fidei radice constanter animatus, praesertim qui ad tantam voluntarius venerat paupertatem, ut pedibus iter aggrediens et conficere non timeret, intrepidus urbem Romam sine equo, sine sagmario [vel sago], omni difficultate superata festinus intravit.

22. Apostolorum martyrumque occurso peracto beato Leoni papae ilico se praesentat, cum reverentia inpendens obsequium, et cum humilitate deprecans, ut ecclesiarum statum more solito ordinaret, adstruens aliquos apud Gallias publicam merito excepisse sententiam et in Urbe sacris altaribus interesse. Rogat atque constringit, ut si suggestionem suam libenter excepit, secreta iubeat emendare : se ad officia, non ad causam venisse ; protestandi ordine, non accusandi, quae sunt acta suggerere. Porro autem si aliud velit, se non futurum esse molestum.

Et quia tantorum virorum, praesertim iam ad supernam gratiam vocatorum, nec in narratione audeo iudicia ventila-

18 comperit vir *V Barr.* : comperitur *A* || 20 attenderit *scripsit Cavallin* : attenderet *codd.* || 23 vi frigoris *V* : vis rigoris *A* quae verba exclusit *Cavallin* || mortiferum *A* || gelu *A Barr.* || 24 vibrantem *A* || 27 aggrediens et *Barr.* : aggredi et *V* aggrediens *A* || 28 vel sago exclusit *Cavallin*

22. 1 martyrumque *V Barr.* : ac martyrum *A* || occurso *V* || 4 statim *V* || 8 ante se *add.* et *A* || 12 vocatorum *om. A*

1. Dès 314, les papes résideront dans le palais contigu à la basilique du Latran. La basilique des Apôtres sur la *Via Appia* est l'actuelle Saint-

Mais Celidonius trouva bon de se rendre à Rome, et là, il affirme qu'il a été condamné avec une injuste rigueur. Dès que le bienheureux apprit cette nouvelle, de quelle ardeur brûlante et de quel zèle d'en-haut ne fut-il pas enflammé ? Il ne prêta pas attention à l'âpreté de l'hiver, ni aux bruits stridents et fracassants des Alpes ; il ne s'effraya pas des dards transparents de la croûte de glace qu'il fallait dégager à mesure, ni des aiguilles qui pendaient d'en haut, pareilles à des glaives pointés, redoutablement durcies en glace mortelle [par la violence du froid], comme semblables à une dextre brandie. Lui cependant, vivant enraciné dans la constance inébranlée de la foi – surtout qu'il en était venu volontairement à une telle pauvreté qu'il ne craignit pas d'entreprendre et d'achever le voyage à pied –, voilà qu'impavide, sans cheval ni bête de somme [ni manteau], toute difficulté surmontée, il se hâte d'entrer dans la ville de Rome.

22. Une fois accomplie la visite aux Apôtres et Martyrs<sup>1</sup>, il se présente tout de suite au bienheureux pape Léon ; il manifeste avec respect sa soumission et réclame avec humilité qu'il mette ordre, suivant les règles habituelles, à la situation des Églises, déclarant que certains, dans les Gaules, avaient encouru justement une condamnation publique et étaient dans la Ville admis aux saints autels. Il l'invite et l'engage – s'il veut bien accepter son avis – à faire discrètement corriger cet abus. Il est venu pour rendre service et non pour ouvrir un procès. Il expose ce qui s'est passé, par forme de témoignage, non d'accusation. D'ailleurs, si sa volonté était autre, lui ne la contrarierait pas.

Et puisque, même dans un récit, je n'ose pas discuter les jugements d'hommes aussi éminents, d'autant plus qu'ils

Sébastien : cf. H.-I. MARROU, *Nouvelle Histoire de l'Église*, op. cit., p. 278. Cette démarche montre l'importance des pèlerinages et du culte des martyrs.

re, hoc breviter tetigisse sufficet : quod solus tantos susti-  
 nuit, quod nequaquam minantes expavit, quod inquirentes  
 15 edocuit, quod altercantes vicit, quod potentibus non cessit,  
 quod in discrimine vitae positus communioni eius, quem  
 cum tantis viris damnaverat, coniungi nullatenus adquevit,  
 quod custodibus appositis hiemis rigore saeviente, quos  
 ratione non flexerat, credidit relinquendos.

20 In civitate recessu, licet corporali infirmitate fractus,  
 tamen perfectione sanctus et pietate promptissimus, totum  
 se ad placandum tunc animum sancti Leonis inclinata humi-  
 litate convertit, misso primitus sancto Ravennio tunc pres-  
 bytero, postmodum proprio successore, deinde sanctum  
 25 Nectarium sanctumque Constantium praecipuos sacer-  
 dotes. Et quia quantum in hac causa dictaverit, huic operi  
 nulla possum ratione connectere, Auxiliaris tunc praefecti  
 quae fuerit sententia credidi inserendam, cuius haec verba  
 sunt : « Sanctos Nectarium et Constantium sacerdotes, de  
 30 beatitudinis tuae parte venientes, digna admiratione susce-  
 pi. Cum his saepius sum locutus de virtute animi atque  
 constantia contemptuque rerum humanarum, quo inter fra-  
 gilitates nostras semper beatus es. Nam quid potest in hac  
 corporea vita esse secundum, quae cum sit misera, tamen  
 35 non potest esse perpetua ? Locutus sum etiam cum sancto  
 papa Leone. Hoc loco, credo, aliquantum animo perhorres-  
 cis ; sed cum propositi tui tenax sis et semper aequalis, nul-  
 loque commotionis felle rapiaris, sicut nullis extolleris ille-

13 sufficet *A* || 16 positum *V* || eius *V* *Barr.* : suae *A* || quem *V* *Barr.* :  
 quae *A* || 20 civitatem *A* || recessu *V* *Barr.* : regressus *A* || 21 perfectioni  
*V* || sanctus *Barr.* : sanctae *V* sancta *A* || 23 misit *A* || ravennium *A* ||  
 26 quanta *A* || ditaverit *A* || 29 de *A* : cum *V* *Barr.* || 32 quo *Boll.* : qui  
*codd.* || 37 praepositi *A*

1. Dans le texte de S. Cavallin nous avons *In [civitate] recessu* ;  
 nous supprimons les crochets et nous faisons de *recessu* une apposition  
 à *civitate*.

ont maintenant été appelés à la grâce d'en-haut, il me suffi-  
 ra d'avoir effleuré en peu de mots ceci : Hilaire résista, seul,  
 à tant de gens ; il ne redouta nullement leurs menaces ; il  
 donna réponse à leurs questions ; il triompha de leurs impu-  
 tations ; il ne céda pas aux puissants ; au péril de sa vie, il  
 refusa absolument d'entrer en communion avec celui qu'il  
 avait condamné en compagnie d'hommes éminents ; il crut  
 devoir quitter, malgré les gardes apostés, au plus fort des  
 rigueurs de l'hiver, ceux qu'il n'avait pas fléchis par la rai-  
 son.

Dans la retraite de sa cité<sup>1</sup>, bien que le corps brisé par  
 l'infirmité, parfait pourtant en sainteté et tout empressé  
 pour la piété, il se consacra dès lors tout entier, avec une  
 humble modestie, à apaiser l'esprit de saint Léon, en  
 envoyant d'abord saint Ravennius<sup>2</sup>, alors prêtre et par la  
 suite son propre successeur, puis les saints Nectarius et  
 Constantius<sup>3</sup>, évêque éminents. Et parce que je ne puis rai-  
 sonnablement ajouter à cet ouvrage tout ce qu'il a écrit dans  
 cette affaire, j'ai cru devoir insérer quelle a été l'opinion  
 d'Auxiliaris<sup>4</sup>, le préfet d'alors ; voici ses propres termes :  
 « J'ai accueilli avec le respect qui convient les saints évêques  
 Nectarius et Constantius, venant de la part de ta Béatitude.  
 Avec eux, bien souvent, j'ai parlé de la vigueur et de la  
 constance de ton esprit et de ce mépris des choses humaines  
 qui te garde toujours heureux parmi nos fragilités. En effet,  
 que peut-il y avoir de favorable dans cette vie corporelle qui,  
 toute misérable qu'elle est, ne peut pourtant être éternelle ?  
 J'ai parlé aussi avec le saint pape Léon. Ici, je crois, tu frémis  
 un peu en ton cœur. Mais puisque tu es tenace et toujours  
 constant dans ton propos, puisque tu n'es emporté par  
 aucun mouvement d'humeur, pas plus que tu n'es exalté par

2. Cf. Introduction, p. 55, n. 7 ; p. 64 ; p. 66.

3. Cf. Introduction, p. 66.

4. Cf. *supra*, 14, 39, et Introduction, p. 66.

40 cebris gaudiorum, ego nec minimum quidem factum beati-  
tudinis tuae arrogantiae memini contagione fuscari. Sed  
impatenter ferunt homines, si sic loquamur, quomodo  
nobis conscius sumus. Aures praeterea Romanorum quadam  
teneritudine plus trahuntur, in qua si se sanctitas tua subin-  
45 de demittat, plurimum tu, nihil perditurus, adquires. Da  
mihi hoc, et exiguas nubes parvae mutationis serenitate  
compesce. »

23. Talia percipiens totum se orationi, praedicationi,  
operationi, velut incipiens mancipavit, rigore districtus,  
miseratione propensus, largitione promptissimus, non  
contentus quae inveniebantur ingerere, nisi solatia consola-  
5 tionum rivis fletuum cumulasset. Unde sanctus Edesius ita  
prosequitur, dicens poetice :

Vidi ego praeventos fletus magis ubere fletu.

Quod crevit nummis, cupiebat crescere votis.

Quam praerupta viget miseratio, quam cita donis

10 Gratia ! Nec solum fueras ad munera largus :

Maiores comitantur opes pietate ministra.

24. Abstinento victu, operi insistendo, itinera pedibus  
conficiendo ita se tenuavit, fatigavit, exhaustit, ut vix qua-  
dragesimi octavi anni circulum adimpleret. Non enim vir-  
tutum celsa illa perfectio, quae non solum locum, sed condi-

43 in qua si se V : in quaecise quibus patet A || 44 demittunt A || tu  
om. V || adquires scripsit *Cavallin* : adquisiris *codd.*

23. 2 insipiens V *Barr.* || 4 contemptus A || inhebantur A || 5 aede-  
tius V || 6 dicens poetice om. V || 7 fletus V : fletu A || uberi V || 8 ante  
quod *add.* nam V *Barr.* || creverat V || ante nummis *add.* in V || concu-  
piebat V || 11 comitantur om. V || pietate A *Barr.* : apictat V || ministra  
*Barr.* : ministratae A ministrat V

24. 1 victu A *Barr.* : ergo V || 3 non V *Barr.* : nonne A || 4 post per-  
fectio *add.* est A

1. *Fueras* : conditionnel plus-que-parfait : cf. A. BLAISE, *Manuel  
du latin chrétien*, Strasbourg 1955, p. 172.

aucune des séductions de la joie, je n'ai pour mon compte  
nulle souvenance que même la plus petite action de ta  
Béatitude ait été ternie par la souillure de l'arrogance.  
Seulement, les hommes supportent mal que nous leur par-  
liions suivant notre conscience. Et puis, les oreilles des  
Romains se laissent davantage prendre par une certaine déli-  
catesse ; si ta Sainteté s'y plie dorénavant, tu gagneras beau-  
coup, sans devoir rien perdre. Fais-moi cette faveur, et chas-  
se par la sérénité née d'un petit changement ces légers  
nuages. »

9. Sa sainteté 23. Se pénétrant de tels conseils,  
Hilaire s'adonna, comme un débutant, à  
l'oraison, à la prédication, à l'action, strict en sa rigueur,  
porté à la compassion, très prompt aux largesses, ne se  
contentant pas d'offrir ce dont il disposait, mais mettant le  
comble par des ruisseaux de larmes au soulagement de ses  
consolations. Aussi saint Edesius poursuit-il son poème en  
ces termes :

« J'ai vu, moi, des larmes surpassées par des larmes plus  
abondantes.

« L'accroissement du numéraire, il souhaitait qu'il fût  
accroissement des bons désirs.

« Quelle vive soudaineté dans sa compassion ! Quelle  
gracieuse célérité dans ses dons !

« Et il ne t'aurait<sup>1</sup> pas suffi d'être libéral en tes présents :

« De plus grandes richesses les accompagnent, servis  
qu'ils sont par ta piété. »

24. En s'abstenant de nourriture, en s'acharnant au tra-  
vail, en effectuant ses voyages à pied, il s'affaiblit, se fatigua,  
s'épuisa à tel point qu'il accomplit tout juste le cycle de sa  
quarante-huitième année<sup>2</sup>. De fait cette haute perfection de  
vertu, qui lui avait préparé au ciel, non seulement une place,

2. Cf. Introduction, p. 36.

5 gnam in caelis paraverat mansionem<sup>a</sup>, moras diutius est passa terrenas : sed fidelis servus<sup>b</sup> inplens praeceptum, desiderans promissum<sup>c</sup>, corpus suum diversis aegritudinibus mancipavit, ut supernae monetae verum obryzum aegritudinum calciculo excoctum thesauris reconderetur aeternis.

25. Ergo ubi infirmitate crescente non virtus mentis, sed ipsa est corporis consumpta materies, quo studio alacri omnes exhortatione relevare, in proposito permanere facunda et necessaria persuasione coegerit, nequeo expli-  
5 care.

Igitur in ultimo ambiguo constitutus accepit manifestae revelationis non mediocre solatium. Mens eius ad hoc in sopore laxata est, ut ei singularis praemii magnitudo patefacta virtutum suarum depingeret ornamenta. Videt sacris se  
10 interesse mysteriis, intuetur tunicae Aaron<sup>a</sup> quondam pontificis tegmine decoratum, quod divina per Moysen iussione mira fuerat artis varietate contextum ; duodecim gemmarum multiplici ac diverso splendore pectus ornari, eiusdemque numeri humeros fulgore vestiri ; stola quoque  
15 dispari varietate micante membra circumdari, quam bysso, cocco, hyacintho, radio coruscante, colore dissono, metallo pretioso spiritalium manus docta decoravit artificum. Pretiosiora pulchritudinum quam diximus ornamenta, quia

8 obrizam A || 9 excocto A

25. 3 post omnes add. et A || proposito A Barr. : pro ospito V || 6 ambigua V || 8 relaxata A || 12 mira Barr. : mirum V mira cum A || 13 multiplici ac V : multiplicia A || 17 pretiosam A || 18 quia A : quae ab V

24. a. Cf. Jn 14, 23 || b. Cf. Matth. 24, 45-48 || Cf. Matth. 25, 21.

25. a. Cf. Ex. 39, 1-30

1. L'auteur oppose *locum* à *mansionem* ; *locus* a quelque chose d'imprécis ; *mansio* désigne une demeure permanente : cf. Jn 14, 2.

mais une demeure<sup>1a</sup> digne de lui, ne supporta pas plus longtemps les attermolements terrestres. Mais le fidèle serviteur<sup>b</sup> accomplissait le précepte, désirait la promesse<sup>c</sup> : il abandonna son corps à diverses infirmités, afin que le véritable or éprouvé de la monnaie éternelle, épuré dans la coupelle de ces infirmités, fût déposé dans les trésors éternels.

10. Sa dernière vision  
25. Donc, lorsque sa faiblesse grandissante eut épuisé, non pas le courage de son esprit, mais la substance même de son corps, quel fut le zèle avec lequel il les engagea tous, par une ardente exhortation, à reprendre courage<sup>2</sup>, et aussi, par un discours pressant et persuasif, à persévérer dans leur vocation, je ne peux le développer.

Et voici que, placé dans la suprême alternative, il reçut le réconfort peu ordinaire d'une révélation très claire. Son esprit se détendit dans le sommeil à cette fin qu'en se révélant, la grandeur de sa récompense sans pareille peignît à ses yeux les ornements de ses vertus. Il se voit célébrant les saints mystères : il s'aperçoit vêtu et paré de la tunique d'Aaron<sup>a</sup>, l'antique pontife, celle que Moïse, sur l'ordre divin, avait fait tisser avec un art admirable en sa variété ; sa poitrine s'orne de la splendeur multiple et changeante de douze gemmes ; ses épaules se revêtent de l'éclat de douze autres, de plus, un manteau brillant de nuances variées enveloppe son corps, manteau que la main habile d'artisans inspirés a brodé de lin, de cramoisi, d'hyacinthe, avec des reflets étincelants, des couleurs contrastées, des matières précieuses. Ces ornements de toute beauté sont encore plus précieux que nous ne l'avons dit, parce que fabriqués et

2. *Relevare* est, dans le latin classique, un verbe transitif : ici, il est pris comme verbe intransitif ; on peut le rapprocher de *levate*.

Deo sunt auctore formata atque constructa. Tinnivola etiam  
 20 commota gressibus incedentis et intrinsecus malogranatis  
 illisa, ictibus clarum personabant extrinsecus salutife-  
 rumque tinnitum. Cumque ita meritorum perennium donis,  
 praemiis atque muneribus se cerneret adornatum, humano  
 affectu adici sibi desuper vestimenta omnimodis flagitabat.  
 25 Quod ubi didicit abnegari, videt filium suum sanctum  
 Ravennium applicari ad mysteria consecranda, et intellexit  
 se esse migrandum.

Quam beatus igitur quamque inclitus pater, qui adhuc in  
 saeculo constitutus illius viri sacerdotis, quem in multiplici  
 30 colorum varietate non figura, sed meritorum veritas proprie  
 decorabat est praemium consecutus ! Cur non ei monstra-  
 retur in tunicae illius tegmine, quod in omni virtutum diver-  
 sitate possederat ? Cur non ei revelaretur in vestimenti illius  
 pulchritudine, quod erat ei in stola perpetua compensan-  
 35 dum ? Quem enim decoraverat continentia mentis inlaesae,  
 et in quo immacolatae conscientiae lucebat auctoritas, meri-  
 to lamina auri fulgentis speculum verecundae frontis eius  
 obtexerat. Quem virtutum semper extulerat principatus,

19 tinnivola etiam V : tinnivolentia A || 21 clarum Barr. : clarus V cla-  
 ris A || 23 cernerit V || 25 vident A || 27 migraturum A || 28 quamque V  
 Barr. : quamquam A || 29 viri codd. (ita Cavallin, sed vide notam nos-  
 tram) : veri Quesnel || 33 ei om. A || 37 verecundi V

1. *Tinnivola* : plus bas (l. 45), nous avons *praedicationis tinnivo-  
 lum* qui a un sens spirituel : « la clochette (était) sa prédication ». Ce  
 passage (l. 9-46) s'inspire de l'Exode (Ex. 39, 1-30), mais il en est cepen-  
 dant différent : *tinnivololum* qui est un hapax n'apparaît pas dans le texte  
 de l'Exode ; on trouve *tintinnabula* (Ex. 28, 33 ; 39, 23) et *tintinnabu-  
 lum* (Ex. 28, 34 ; 39, 24). On peut noter le parallélisme entre l'Exode et  
 la *Vita*. Dans la *Règle pastorale* (SC 381, Paris 1992, chap. 2-4, p. 176-  
 195), GRÉGOIRE LE GRAND, pour parler de la vie et des devoirs du  
 Pasteur, commente ce même passage de l'Exode. Il est très difficile de  
 dire si le Pape s'est inspiré de la *Vita* : il utilise *tintinnabulum* qui est le  
 mot de la Vulgate, alors que la *Vita* emploie *tinnivololum*. Ce que l'on

confectionnés par Dieu qui en est l'auteur. Des clochettes<sup>1</sup>  
 également, agitées par ses pas tandis qu'il marchait, heurtées  
 à l'intérieur par des grenades, faisaient retentir, à l'extérieur,  
 par leurs coups, un tintement clair et salutaire. Et alors qu'il  
 se voyait orné ainsi par les dons, les faveurs et les présents  
 des récompenses éternelles, un réflexe humain lui faisait  
 réclamer avec insistance de recevoir par-dessus d'autres  
 vêtements. S'étant rendu compte que cela lui était refusé, il  
 voit son fils, saint Ravennius<sup>2</sup>, s'approcher pour consacrer  
 les saints mystères. Il compris alors que lui, il devait émigrer.

Oh ! le bienheureux, le glorieux père, qui, encore dans le  
 siècle, obtint la récompense de cet illustre personnage sacer-  
 dotal<sup>3</sup> qu'ornait à vrai dire, sous la multiple variété des  
 couleurs, non la figure, mais la réalité des mérites !  
 Comment ne lui serait-il pas montré, en cette tunique qui le  
 revêtait, ce qu'il avait possédé en toute sorte de vertus ?  
 Comment ne lui serait-il pas révélé, en la beauté de ce vête-  
 ment-là, ce qui devait, en récompense, lui être donné  
 comme manteau éternel ? Celui, en effet, qu'avait orné la  
 continence d'une âme intacte, et en qui reluisait l'autorité  
 d'une conscience immaculée, il était juste que l'éclat d'une  
 lame d'or couvrît le miroir de son front pudique. Celui que  
 l'éminence des vertus avait toujours élevé, il était digne que

peut ajouter, c'est que ce passage de l'Exode n'est pas utilisé dans les  
*Vitae* que nous avons lues ni dans les textes que nous avons utilisés.

2. Cf. Introduction, p. 55, n. 7 ; p. 64 ; p. 66.

3. Quel est « ce vrai prêtre », *illius veri sacerdotis*, dont Hilaire a  
 mérité la récompense ? D'après le contexte, ce ne peut être qu'Aaron.  
 Mais pourquoi *verus sacerdos* ? La leçon *veri* donnée par Cavallin a pour  
 toute justification « *veri Quesnel* ». Mais si l'on se reporte à Quesnel, on  
 constate que dans le texte, il y a *vir* et que c'est en marge qu'il a écrit « *Ita  
 Lir. et Arel. forte veri* ». Il s'agit d'une hypothèse qu'il ne retient pas.  
 Dans la Bible latine, deux substantifs accolés sont une tournure qui n'est  
 pas rare : *vir agricola*, Gen. 9, 20 ; *virii pastores*, Gen. 46, 32... *Ille vir sacer-  
 dos* est bien Aaron, « ce grand personnage sacerdotal ».

40 digne pretiosorum lapidum textus ornabat<sup>b</sup>. Cur non bis-  
sum circumdaret, quem zeli castitatis zona constrinxerat ?  
Nam ut verius loquar, principalis eius lamina auctoritate  
fidei et ignea flamma rutilavit. Gemmae quoque omnium  
45 virtutum splendore sidereo micuerunt. Rationale micuit  
pectoris, fulsit logium pietatis, iustitiae byssinum, conti-  
nentiae cingulum, praedicationis tinnivolum, malogranata  
bonae spei opere et sermone iugiter sonuerunt.

26. Cum ergo tali ac tanta esset consolatione relevatus  
atque perfusus, congregationi ad solacium pariter et exem-  
plum alacri sermone disseruit, ista omnes adlocutionis voce  
compellans : « Vitae curricula huc usque peregrimus<sup>a</sup> ; iam  
5 ad illud tremendum supernae maiestatis evocamur examen.  
Viam carnis huius et incertam vitam saeculi praesentis  
ingressi iussionibus parvumus creatoris ; ac servitutis pro-  
priae peractis officiis ad veram perennemque patriam<sup>b</sup> prae-  
lata consolatione migrabimus. Militavimus huc usque spiri-  
10 tali<sup>c</sup> militia, infidi corporis aculeos cilicii asperitate

39-40 bisso circumdaretur *A Barr.* || 40 zeli *om. A* || 41 vere *A* ||  
43 emicuit *V Barr.* || 44 elogium *V Barr.* || 45 malagranata *A*

26. 1 tanta ac tali ~ *A Barr.* || 3 omnes *Boll.* : omnis *codd.* || 4 *post*  
compellans *add.* adiecit *A* || 7 parvumus *om. V* || creaturis *A* || ac *om. A*

b. Cf. Is. 28, 16.

26. a. Cf. II Tim. 4, 7 ; I Cor. 9, 24 || b. Cf. Phil. 3, 20 ; Hébr. 11, 13-  
16 || c. Cf. II Cor. 10, 3.4

1. *Rationale, logium* : ces 2 termes sont pratiquement synonymes ;  
ils désignent un ornement que le grand prêtre hébreu portait suspendu  
au cou : *Ex.* 28, 15. *Logium* est la transcription du grec λόγιον ou  
λογεῖον : cf. A. BLAISE : *Dictionnaire latin-français des auteurs chré-*  
*tiens*, Brepols, 1954.

2. S. Cavallin donne *cingulum* : *praedicationis tinnivolum, malogran-*  
*nata* ; nous préférons *cingulum, praedicationis tinnivolum : malograna-*  
*ta...*

le parât une broderie de pierres précieuses<sup>b</sup>. Comment le lin  
n'envelopperait-il pas celui que le zèle de la chasteté avait  
serré de sa ceinture ? Car, à dire plus vrai, chez lui, la lame  
princièrè resplendit de l'autorité et du feu brûlant de la foi.  
De même, les gemmes de toutes les vertus scintillèrent de la  
splendeur des étoiles. Le pectoral<sup>1</sup> de son cœur scintilla ; le  
rational de sa piété brilla ; le lin était sa justice ; la ceinture,  
sa continence ; la clochette, sa prédication<sup>2</sup> : les grenades de  
la bonne espérance ne cessèrent de tinter dans ses œuvres et  
dans ses paroles<sup>3</sup>.

### 3<sup>e</sup> PARTIE : LES DERNIERS MOMENTS D'HILAIRE

1. **Son dernier discours**      26. Une fois qu'il eut été réconforté  
et inondé d'une telle et si grande conso-  
lation, il adressa d'un ton allègre la paro-  
le à la communauté, à la fois pour son soulagement et pour  
son instruction, les exhortant tous par une allocution en ces  
termes<sup>4</sup> : « Nous avons accompli<sup>a</sup> jusqu'ici le cours de  
notre vie, nous sommes maintenant convoqués à ce juge-  
ment redoutable de la majesté suprême. Entrés dans le che-  
min de cette chair et dans la vie incertaine de ce monde pré-  
sent, nous avons obéi aux ordres du Créateur<sup>5</sup>. Après avoir  
accompli les devoirs de notre propre service, nous allons  
émigrer<sup>6</sup>, déjà consolés d'avance, vers la vraie et éternelle  
patrie<sup>b</sup>. Nous avons combattu jusqu'ici le combat spiri-  
tuel<sup>c</sup> ; par l'aspérité du cilice, nous avons émoussé les  
aiguillons du corps à qui on ne peut se fier. Par la rigueur de

3. Allusion aux œuvres d'Hilaire : cf. Introduction, p. 35-36.

4. Sur le sens de cette allocution, cf. Introduction, p. 80.

5. *Creator* : cf. EUCHER, *De contemptu mundi*, op. cit. 713 ; *Vie des*  
*Pères du Jura*, op. cit., 29, 13.

6. La mort est souvent présentée comme un départ : cf. J. MOSSAY,  
*La Mort et l'au-delà dans Grégoire de Nazianze*, op. cit., p. 9 ; D. SICARD,  
*La Liturgie de la mort dans l'Église latine des origines à la réforme carol-*  
*ingienne*, Münster 1978, p. 405-406.

contudimus ; abstinentiae rigore ac vigiliarum lassitudine  
 universa vitiorum certamina<sup>d</sup> auxilio superavimus desuper  
 inplorato ; cogitationum laqueos<sup>e</sup> sancta meditatione disrup-  
 15 pimus ; occupati studiis doctrinae caelestis talentum<sup>f</sup> peren-  
 nitatis multitudini fidelium non cessavimus erogare ; navi-  
 gavimus per vitae istius pelagus, et diversa iuvante Domino  
 virtutum mercimonia cum fenore usurae salutiferae Deo  
 referenda percepimus ; ad portum quietis Domino guber-  
 nante coepimus propinquare ; cum istius mundi principi-  
 20 bus, cum quibus apostolus<sup>g</sup> describit bellum iuge esse,  
 confliximus, quod nulli deerit, quicumque ad beatitudinem  
 caelesti gratia praecedente et industria subsequente, voluerit  
 pervenire. Absolutum me et liberatum ad Domini mei  
 intuitum credo eadem propitiante venturum : ad ea obti-  
 25 nenda perseveranti cursu vobis sunt peragenda certamina.

« Ille utique, qui se livore proprio perdidit, qui *procul  
 odoratur bellum* et ad vocem tubae, quasi cuncti esse in sua  
 debeant potestate, *dicit va*<sup>h</sup>, antiquitate callidus, subtilitate  
 dolosus, decipiendi assiduitate atque arte peritus<sup>i</sup>, qui elec-  
 30 tis pascitur escis et perfectorum perditione saginatur, poe-  
 nam propriam salutem reputat alienam, non mediocre aesti-  
 mans solacium, si ad superna tendentes laqueis<sup>j</sup> capiat  
 peccatorum et funibus perditionis, quos etiam propheta

11 contudimus *A Barr.* || 13 disrupimus *V Barr.* || 14 occupatis *V Barr.* || 17 marcimonia *V* || *post salutiferae add. talenta V Barr.* || 19 cum *om. V* || 21 conflixemus *V* || 23 me *om. V* || mei *A Barr. : me V* || 27-28 debeant in sua ~ *A* || 28 dicit va *scripsit Cavallin (cum Job 39, 25) : dicitur V diutina A Barr.* || 29 electis *V Barr. : neglectis A* || 30 perditione perfectorum ~ *A* || 33 et funibus *A Barr. : funes V* || *ante quos add. in V*

d. Cf. II Tim. 4, 7 ; Hébr. 10, 32 || e. Cf. Ps. 90, 3 ; 123, 7 || f. Cf. Matth. 18, 23-25 ; 25, 15-25 || g. Cf. Éphés. 6, 12 || h. Job 39, 25 || i. Cf. Jn 8, 44 || j. Cf. Ps. 90, 3 ; 123, 7

1. *Ad portum quietis... coepimus propinquare* ; cette expression rappelle celle-ci : *in quibus ad portum paenitendi nec relatio superest*

l'abstinence et par la fatigue des veilles, nous avons sur-  
 monté l'ensemble des combats<sup>d</sup> suscités par les vices, grâce  
 au secours imploré d'en-haut. Par la sainte méditation, nous  
 avons rompu les noeuds<sup>e</sup> des pensées. Tout occupé à l'étude  
 de la doctrine céleste, nous n'avons cessé de distribuer à la  
 multitude des fidèles le talent<sup>f</sup> de l'éternité. Nous avons  
 navigué à travers la haute mer de cette vie et, grâce à l'aide  
 du Seigneur, nous avons acquis, avec le bénéfice d'un gain  
 salutaire, divers chargements de vertu à rapporter à Dieu.  
 Déjà nous approchons, sous la conduite de Dieu, du port du  
 repos<sup>1</sup> ; nous nous sommes affrontés aux princes de ce  
 monde, avec lesquels, écrit l'Apôtre<sup>g</sup>, la guerre est conti-  
 nuelle, guerre à laquelle n'échappera pas celui qui veut par-  
 venir à la béatitude, la grâce céleste précédant, l'activité sui-  
 vant. Je crois que, détaché et libre, je vais aller contempler  
 mon Seigneur, lui-même se montrant propice. En vue d'un  
 tel gain, s'il vous faut, en persévérant dans votre course,  
 mener des combats jusqu'au bout.

« En tout cas, celui qui s'est perdu par sa propre jalousie,  
 qui "flaire de loin la bataille<sup>h</sup>" et qui, à la voix de la trom-  
 pette, comme si tout le monde devait être en son pouvoir,  
 "dit : Vah", astucieux qu'il est depuis l'origine<sup>i</sup>, fourbe avec  
 finesse, expert infatigable dans l'art de tromper, lui qui se  
 nourrit d'aliments de choix et s'engraisse de la perdition des  
 parfaits, qui considère le salut d'autrui comme son propre  
 supplice, n'estimant pas que ce soit une médiocre consola-  
 tion que de prendre ceux qui tendent vers le ciel dans les  
 lacets<sup>j</sup> du péché et dans les cordes de la perdition. De celles-  
 ci le prophète disait déjà en soupirant : "les cordes des

(*Vita* 4, 25-26). Dans cette seconde expression, c'est la pénitence qui est présentée comme un port. Dans la première, l'auteur évoque la mort qu'il faut avoir continuellement devant les yeux ; la vie, dans ce monde, est comparée à une mer déchaînée : cf. EUCHER, *De contemptu mundi*, *op. cit.*, 717, 726.

suspirans dicebat : *Funes peccatorum circumplexi sunt me*<sup>k</sup>.  
 35 Hic salutis humanae inimicus cavendus est, huic omnimodis oppugnandum est et resistendum. Quomodo enim poterit incedere iam ligatus, vel audebit repugnare captivus ? Habebit procul dubio in infernali poena participem, quem tenuerit saeculi voluptate consortem. Huius fortitudinem  
 40 Dominus beato Iob monstrans, ita dicit : *Aurum reputat velut lutum ; Iordanis alveum avido se aestimat ore sorbere.* Quid est *aurum reputat ut lutum*<sup>l</sup>, nisi sanctorum vitam velut lutum se aestimat calcaturum, proclamante propheta : *Erue de luto faecis pedes meos*<sup>m</sup> ? Iordanis autem fluentia  
 45 quae sunt nisi baptismi sacramenta, quae sua credidit inpu gnatione devoranda ? Lutea compago antiquitatem potentiamque eius non potest sine Dei gratia superare ; tamen iugi certamine et indesinenti conflictu eius sunt insidiae tolerandae. Spectator certaminis<sup>n</sup> humani quotidiani exercitii palaestram placidus intuetur ; videt ignita iacula<sup>o</sup> dirigi, sed lacrimarum facit fonte restingui ; cernit laqueos praeparari, sed orantes eruit et plorantes, ut cum vera exultatione decantent : *Oculi mei semper ad Dominum, quia ipse evellit de laqueo pedes meos*<sup>p</sup>, ut liberi ad adnuntiandam pacem  
 50 incipiant esse speciosi<sup>q</sup>. Et ideo quicquid in praesenti potest ab auctoris amore separare<sup>r</sup>, aestimandum est inimicum.

« Si me humana non fallit inclusio, grandis tempestas huic imminet civitati ; non mediocris, sed satis gravis incumbit

35-36 hic—resistendum om. V || 39 huius om. V || 41 avido se A : avidus V || 49 quotidianam A || 52 eruet V || et plorantes A Barr. : implorantes V || 53 evellit V || 55 <s> peciosi scripsit Cavallin (cum Rom. 10, 15) : preciosi codd.

k. Ps. 118, 61 || l. Job 40, 18 ; 41, 21 || m. Ps. 39, 3 ; 68, 15 || n. Cf. I Cor. 24-27 ; II Cor. 6, 15 || o. Cf. Ps. 54, 22 || p. Ps. 24, 15 || q. Cf. Rom. 10, 15 || r. Cf. Rom. 8, 39 || s. Ps 41, 8.

pêcheurs<sup>k</sup> m'ont entravé". Cet ennemi du salut de l'homme, il faut s'en méfier ; il faut de toutes les façons l'attaquer et lui résister. En effet, comment pourra-t-il s'avancer, lui qui est déjà enchaîné, ou osera-t-il se défendre, lui qui est prisonnier ? Mais il aura sans aucun doute, comme associé dans la peine de l'enfer, celui qu'il a retenu comme partenaire dans la volupté du siècle. Le Seigneur, montrant au bienheureux Job la puissance de l'ennemi, parle ainsi : "Il estime l'or comme de la boue ; il pense engloutir d'une bouche avide le lit du Jourdain<sup>l</sup>." Que veut dire : "Il estime l'or comme de la boue", sinon qu'il pense pouvoir fouler aux pieds, comme de la boue, la vie des saints ? Le prophète proclame en effet : "Dégage mes pieds de la boue et de la fange<sup>m</sup>." Quant aux flots du Jourdain, que sont-ils, sinon le sacrement du baptême qu'il a cru pouvoir avaler par ses assauts ? Un composé de boue ne peut, sans la grâce de Dieu, l'emporter sur son antique puissance. Et pourtant il faut, par une lutte perpétuelle et un combat ininterrompu, soutenir ses embûches. Le Spectateur<sup>1</sup> de ce combat<sup>n</sup> de l'homme porte avec calme son regard sur la palestre de l'exercice quotidien. Il voit lancés des javelots<sup>o</sup> enflammés, mais il fait que des flots de larmes les éteignent. Il aperçoit des lacets tendus, mais il en dégage ceux qui prient et qui pleurent, ce qui les fait chanter avec une vraie joie : "Mes yeux sont toujours vers le Seigneur, car lui-même arrachera mes pieds du lacet<sup>p</sup>", afin que, libres, ils deviennent beaux<sup>q</sup> pour annoncer la paix. Et c'est pourquoi tout ce qui, dans le monde présent, peut nous séparer<sup>r</sup> de l'Amour de l'Auteur, doit être considéré comme hostile.

« Si l'humaine illusion ne me trompe, une grande calamité est suspendue sur cette cité ; c'est un malheur non par

1. Le spectateur du combat que livre le chrétien, c'est Dieu : cf. GRÉGOIRE LE GRAND, *Règle Pastorale*, 11, 4, 49, SC 381, Paris 1992, p. 191. Cf. PRUDENCE, éd. M. Lavarenne, t. IV, *Les Belles Lettres*, Paris 1963 : *Peristephanon*, V, 297-298.

60 adflictio. Ad omnia contraria adversaque vos iugiter prae-  
 parate : fidem Trinitatis immobiliter retinete ; scripturarum  
 interiora penetrate, ut *abyssum invocantes in voce catarac-*  
*tarum*<sup>s</sup>, id est credentium, terras dono superno irrigare  
 65 omnimodis non cessetis. Sit vestitus asperior, panis grossior,  
 cibus durior ; iter nihilominus conficiatur pedibus expedi-  
 tis, ne necessitas subita perniciem novi laboris inferat deli-  
 catis : quia ut exercitatio robustum, sic desidia reddit igna-  
 vum. »

27. Hac igitur adhortatione completa, iubet congregatio-  
 nem maestam sacrificium vespertinae laudationis offerre, et  
 cibum consuetudinaria refectione percipere, dicens : « Hora  
 diei undecima anima mea de corporis domicilio liberata ad  
 5 supernum iudicem festinabit. » Cumque modulatione psal-  
 morum solita officia auctoris in laudibus offerri alacer per-  
 cepisset, iam rediens atque commigrans : « Voces, inquit,  
 sanctae, voces quae ad aures pervenitis auctoris, me quoque  
 Domino commendate<sup>a</sup>. » Fratrum deinceps refectione  
 10 completa manu oculos atque os crucis dominicae signo  
 communiens et in oratione persistens, securus innumeris

60 adversaque V Barr. : diversaque A || 62 invocans V || 64 vestitus V  
 Barr. : vestis A || 66 ne om. V Barr. || infert V || 67 reddit A : regit V Barr.

27. 2 laudationis V Barr. : laudis A || 3 consuetudinariae V || 6-  
 7 offerri alacer percepisset [-isse Barr.] V Barr. : alacer coepisset offerre  
 A || 7 inquit voces ~ A

27. a. Cf. Ps. 30, 6 ; Lc 23, 46.

1. Les malheurs sont toujours l'expression de la justice divine : le  
 châtement est ordonné à la révélation de l'amour de Dieu et à la trans-  
 formation du peuple pécheur : Ex. 20, 5 ; 34, 7 ; Éz 11, 10 ; 15, 7 ; 18,  
 31.

2. Cf. Introduction, p. 21 et 22, n. 1.

3. C'est le danger de l'oisiveté, cf. *supra*, p. 115, n. 4 ; p. 133, n. 2.

4. Hilaire serait mort après la 11<sup>e</sup> heure, c'est-à-dire vers 17 heures,  
 après l'office du soir : *sacrificium vespertinae laudationis* : cf.  
 Introduction, p. 34, n. 6.

ordinaire, mais tout à fait grave qui menace<sup>1</sup>. Préparez-vous  
 assidûment à toutes éventualités contraires et adverses ; gar-  
 dez immuablement la foi en la Trinité<sup>2</sup>. Approfondissez les  
 secrets des Écritures en sorte que, "appelant l'abîme par la  
 voie des cataractes"<sup>s</sup> – c'est-à-dire par la voix des croyants  
 –, vous ne cessiez, en toute circonstance, d'irriguer les terres  
 par le don d'en haut. Que le vêtement soit plus rude, le pain  
 plus grossier, la nourriture plus fruste ; que l'on fasse égale-  
 ment route les pieds déchaussés, de crainte qu'une adversité  
 inattendue n'impose aux délicats le fléau d'un surcroît de  
 peine, car, autant l'ascèse fortifie, autant le relâchement  
 amollit<sup>3</sup>. »

2. Sa mort 27. Ayant donc achevé cette exhorta-  
 tion, il ordonne que la communauté, dans  
 son affliction, offre le sacrifice de la louange vespérale<sup>4</sup> et  
 qu'elle prenne sa nourriture durant le repas habituel, en  
 ajoutant : « À la onzième heure du jour, mon âme, libérée de  
 la demeure du corps, se hâtera vers le Juge suprême. » Et  
 comme, entendant la modulation<sup>5</sup> des psaumes, il avait eu  
 la joie de reconnaître que l'office habituel était offert à la  
 louange de l'Auteur, il dit, déjà sur le chemin du retour et du  
 passage : « Voix saintes, voix qui parvenez aux oreilles de  
 l'Auteur, recommandez-moi, moi aussi, au Seigneur<sup>a6</sup>. »  
 Une fois le repas des frères terminé, munissant de sa main  
 ses yeux et sa bouche du signe de la croix et persévérant dans

5. Il faut sans doute entendre cette modulation comme un chant. Cf.  
 JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, II, 5, *op. cit.*, p. 68-69.

6. « Voix saintes... » ; « ... conforté par l'approche d'innombrables  
 chœurs sacrés... ». Ces expressions montrent que le défunt ne va pas seul  
 à la rencontre du Seigneur ; il « se recommande » aux élus, aux  
 patriarches, *me quoque Domino commendate* : cf. J. MOSSAY, *La Mort et  
 l'au-delà dans Grégoire de Nazianze*, *op. cit.*, p. 228 s. ; J. NTEDIKA,  
*L'Évocation de l'au-delà dans la prière pour les morts*, *op. cit.*, p. 68 ;  
 p. 163-169.

sacris choris occurrentibus, laetus gaudensque proficiscitur ad superna.

28. Hinc iam quemadmodum sit universa civitas congregata, qualiter unusquisque non patrem aut matrem vel unicum, sed omnium religiosorum atque orphanorum singularem fleverit genitorem, quis ut dignum est explicabit ?

5 Nullus a fletu, nullus cessavit a gemitu ; parem cunctis luctum dilectio universalis indixerat, eratque velut seminarium lacrimarum generalis dolor omnium diligentium.

10 Ubi basilicae beati ac primi martyris Stephani venerabile corpus illatum est, totius populi cum fletu vox una procedit : « Haec, inquit, dies querelas iniustae inputationis perpetuo resecauit. » Ut amplius quam in praedicatione sufficit non dicamus. Fidei populus nimio ardore succensus, membra sancta, dum vult contingere, paene discerpsit.

29. Studio congregationis effectum est, ut columnis ardentibus cereorum hinc et inde populos abigerent irruentes. Noctis vigiliis expeditis, cum maestis solis claritas reputaretur obscura, ad exequias venerandas non solum  
5 fidelium, sed etiam Iudaeorum concurrunt agmina copiosa. Omnium lacrimae invicem se superare certabant : deficiente voce gemitus increcebant. Hebraeam concinentium linguam in exequiis honorandis audisse me recolo : nam nostros ita maeror obsederat, ut ab officio solito inpatiens  
10 doloris inhibuerit magnitudo.

12 sacris V : sanctorum A || 13 ad superna scripsit Cavallin : ad patriam supernam A om. V

28. 1 quemadmodum V Barr. : qualiter A || 2 qualiter V Barr. : quemadmodum A || 8 primi martyris V Barr. : protomartyris A || 9 totius V Barr. : citius A || 11 resecauit A || quam om. V

29. 2 populis V || abigere V || 3 nocte A

1. Cf. Introduction, p. 14, n. 5 ; p. 43, n. 1.

2. Sur le sens de cette expression, cf. Introduction, p. 18.

3. Au lieu de *non dicamus*, *fidei populus...* du texte de J. Cavallin, nous préférons : *non dicamus. Fidei populus...*

la prière, conforté par l'approche d'innombrables chœurs sacrés, heureux et joyeux, il s'en va vers les cieux.

3. Ses obsèques 28. Et maintenant, comment la cité tout entière se rassembla, de quelle manière chacun pleura, non un père, une mère ou un fils unique, mais celui qui avait à lui seul donné la vie à tant de religieux et tant d'orphelins, qui pourra le détailler comme il convient ? Personne ne refoula ses larmes ; personne, ses gémissements. Un amour universel avait dicté à tous un égal chagrin, et la douleur commune était, pour tous ceux qui l'aimaient, comme la source d'où coulaient leurs larmes.

Dès que le corps vénérable eut été porté dans la basilique du bienheureux et premier martyr Étienne<sup>1</sup>, la voix unanime de tout le peuple en pleurs s'élève : « Voici le jour qui à jamais a coupé court aux griefs d'une injuste accusation<sup>2</sup>. » Mais n'en disons pas plus que ne l'exige cet exposé. Le peuple, enflammé par l'ardeur excessive de sa foi<sup>3</sup>, mit presque en pièces le saint corps en voulant le toucher.

29. La vigilance de la communauté réussit, grâce aux colonnes ardentes des cierges, à faire reculer de part et d'autre les gens qui se précipitaient<sup>4</sup>. Les vigiles de la nuit ayant été célébrées, alors que la tristesse rendait obscure la clarté du soleil, des foules compactes, non seulement de fidèles, mais encore de juifs, se rassemblent pour honorer les funérailles. Tous luttaient à qui l'emporterait par ses larmes ; les mots faisaient défaut, les sanglots redoublaient. Je me souviens d'avoir entendu, durant la cérémonie des obsèques, des chants en langue hébraïque ; c'est que la tristesse avait tellement envahi les nôtres que la grandeur insupportable de la douleur rendait impossible la liturgie accoutumée.

4. Sur les obsèques, cf. P.-A. FÉVRIER ; « La mort chrétienne », dans *Settimane di studio del centro italiano di studi sull'alto medioevo*, Spolète 1987, p. 899.

Dein antequam beati Genesii basilicae sanctum corpus inferrent, utriusque sexus tantus cum lacrimis datus est clamor, ut astra ipsa percussa vicarium de caelo reddiderint insolitum et tonitruis comparandum fragore consono  
 15 reboatum. Hic iterum nova dilectio, gravior in fletu, corda succendit, dum singuli cupiunt fimbriam decerpere corpusque contingere. Sancti Basillii tum presbyteri, nunc pontificis summi, invenit industria, ut maximam partem cooperatorii utraque manu discerptam, qua corpus eius tegebatur,  
 20 arriperet, et longius recedens dividendo populis erogaret. Dum impertiendi studio laetificat eos tanto munere, paululum retrahuntur. Angelico vultu corpus illud venerabile atque decorum, ne iterum devotis laederetur obsequiis, clam est depositum in sepulchrum. Quod ubi populi intellexerunt esse tumulatum, tantum subito omnes clamorem  
 25 cum gemitu proprio reddiderunt, ut tecta ipsius basilicae discissa corruiere et populos obruiere putarentur.

30. Vita illius in morte fit apud animos omnium pretiosa<sup>3</sup>, et desiderium tam singularis antistitis in laude renascitur. Eodem tumulato cum plausu coepit doctrina illius recenseri memoria, cum gloria praedicari mundi contemptus, compunctionis affectus, lacrimarum fluvius, temporalitatis impetus, pietatis thesaurus, iustitiae culmen, temperantiae moderamen. Quid plura? Civitas universa, quicquid

11 antequam V : cum ante A || basilicae V Barr. : altare A || 12 datus A Barr. : natus V || 13 de V Barr. : e A || 17 sancti basillii tum A Barr. : sanctum basilium V || 19 utroque V || discerptum V || qua A Barr. : quo V || 20 dividendum V || 21 <im> pertiendi scripsit Cavallin : percipiendi V dispertiendi A || eos V Barr. : populam A || 22 angelico vultu V : a sepulchro et sic A Barr. || 23 laederetur V : rederetur [redd-Barr.] A Barr. || 24 sepulchro A || 27 putaretur V Barr.

30. 1 in morte A Barr. : memor V || 2 laudem A Barr. || 7 post moderamen add. omnibus in exemplum trahuntur A Barr.

Ensuite, avant qu'on ne transférât le saint corps à la basilique du bienheureux Genès, hommes et femmes poussèrent, avec larmes, une si grande clameur que les astres eux-mêmes répercutèrent du ciel, en écho, un mugissement inouï, comparable au tonnerre, le fracas répondant au fracas. Là-dessus, une nouvelle flambée d'une affection plus intense en sa plainte s'empare des cœurs, chacun cherchant à arracher un lambeau d'étoffe et à toucher le corps. Saint Basile<sup>1</sup>, alors prêtre et maintenant pontife suprême, trouva cette solution ingénieuse : il déchira à deux mains le drap qui couvrait le corps, se saisit de la partie la plus grande et, s'éloignant à quelque distance, il en fit des morceaux et les distribua aux gens. Tandis que, s'employant à ce partage, il les réjouit par un tel présent, les voilà qui s'écartent quelque peu. Ce corps vénérable et beau, au visage angélique, de crainte qu'il ne fût endommagé par de nouvelles démonstrations de piété, fut déposé à la dérobee dans le sépulcre. Dès que les gens comprirent qu'il avait été enseveli, tous, subitement, poussèrent une telle clameur, chacun y allant de sa lamentation, qu'on pensa que le toit de la basilique se disjoignait, s'effondrait et écrasait les gens.

4. Son influence 30. La vie de cet homme devient, dans sa mort, précieuse<sup>2</sup> au cœur de tous, et l'attachement à un évêque aussi exceptionnel retrouve vie en sa louange. Lui enseveli, on commence à applaudir à son enseignement, que l'on se remémore, à redire avec fierté son mépris du monde, ses sentiments de compunction, le fleuve de ses larmes, sa véhémence contre le siècle, ses trésors de bonté, son comble de justice, son équilibre dans la tempérance. Que dire de plus? Tous, dans la cité, chaque fois qu'ils voulaient confirmer quelque chose

1. Sur ce personnage, cf. Introduction, p. 20.

2. *Mors... pretiosa* : Ps. 116, 15 ; H. PLATELLE, « La mort précieuse », *Revue Mabillon*, avril-juin 1982, n° 288, p. 151-160.

sacramento confirmare voluisset, nomen eiusdem proferebat, astruens similem postmodum non futurum.

10 Sed summum est, quod orante ipso amor verus utcumque potuit habere mendacium. Nam non solum in successoribus, sed adhuc in multorum pontificum renasci non cessat augmentis : cum quibus dum labore hic participatur temporariis fructibus, sine dubio aeternorum comparatur gaudiorum. Sicut arbor<sup>b</sup> paradisi fecunda, et quid in praesenti offerat, et quid postmodum gignendo relinquat, singulari prosperitatis fertilitate procreare non desinit.

Quanticumque seu per ipsum nutu caelesti, seu post ipsum Dei providentia ordinati sunt sacerdotes, eius intercessionem respondere eruditione doctrinae ac crescentibus meritis gratia iuvante contendunt. Felix qui non tantum propriae civitati ex sua institutione providit, verum etiam diversa loca illuminare accensis fidei calore innumeris lampadibus<sup>c</sup> et supra candelabrum ponere procuravit.

25 Ac sic in singulis eius gratia concalescens cotidianis profectibus generata renascitur : quia quicquid ex eius institutione producitur, eiusdem meritis deputatur ; capitis utique lucris adscribitur, quicquid membrorum<sup>d</sup> uberrimo cultu percipitur. Pro omnibus sollicitus in certamine vitae istius constitutus orationum solacia impendit, praesentiam visitationis attribuit, sanctae castigationis vel increpationis innumera ac reverenda praecepta seminavit<sup>e</sup>, spiritualis et peritus agricola, nunc minitans et dolens, exultans et tristis, laetus et anxius, turbulentus et patiens, serenus atque terribilis,

13 dum *A Barr.* : dei *V* || laborans *A* || participat *A Barr.* || 13-14 temporariis fructibus *V Barr.* : temporalios fructus *A* || 14 comparatur *V Barr.* : compar efficitur *A* || 19 *post sacerdotes add.* qui *A* || 19-20 intercessionem *A* || 20 eruditioni *V Barr.* || doctrinae *V Barr.* : doctores *A* || ac crescentibus *V Barr.* : ad crescentibus *A* || 23 accensis *A* || 27 eidem *A* || 30 constitutis *A*

b. Cf. Matth. 7, 16-18 ; 12, 33 || c. Cf. Matth. 5, 15 ; Mc 4, 21 || d. Cf. I Cor. 6, 15 ; 12, 12 ; Rom. 12, 4-5 || e. Cf. Matth. 13, 3-9

par serment, juraient par son nom, assurant que jamais personne ne lui ressemblerait.

Mais le comble, c'est qu'à sa prière, son authentique amour a réussi d'une certaine façon à donner le change<sup>1</sup>. Car non seulement en ses successeurs, mais maintenant encore en un nombre croissant de pontifes, il ne cesse de renaître : tandis que travaillant avec eux, il a sa part ici-bas de leurs fruits temporels, il devient leur associé quant aux joies éternelles. Comme l'arbre<sup>b</sup> fécond du paradis, il ne cesse de produire, grâce à une singulière et heureuse fertilité, de quoi offrir à présent, et de quoi laisser à produire par la suite.

Si nombreux qu'ils soient, les évêques ordonnés soit par lui sous l'inspiration du ciel, soit après lui par la providence de Dieu, s'efforcent, avec le secours de la grâce, d'être à la hauteur de son intercession par leur science et leur doctrine et par la croissance de leurs mérites. Heureux celui qui, non seulement a pourvu, par la formation qu'il a donnée, aux besoins de sa propre cité, mais encore s'est employé à illuminer divers lieux en allumant d'innombrables lampes<sup>c</sup> à l'ardeur de la foi et en les plaçant sur le candélabre.

Ainsi, en chacun, sa propre grâce se réchauffe et renaît, engendrée par les progrès quotidiens, puisque tout ce qui découle de la formation qu'il a donnée est à mettre au compte de ses mérites à lui. On considère en effet comme acquis par la tête tout ce qui est gagné par le généreux labeur des membres<sup>d</sup>. Plein de sollicitude pour tous, lorsqu'il était encore dans le combat de cette vie, il a procuré le secours de ses prières, il a prodigué sa présence par ses visites, il a semé<sup>e</sup> d'innombrables et vénérables monitions, en vue de corriger et réprimander saintement, lui, le cultivateur plein d'esprit et d'expérience, à la fois courroucé et affligé, allègre et tris-

1. Cf. JEAN CASSIEN, *Institutions cénobitiques*, op. cit., V, 37 : *mendacium caritatis*.

35 durus et placidus, remissus atque districtus, nunc suspirio  
gemens, sed cum gaudio uberes lacrimas fundens. De cuius  
pectoris exundanti fluvio et fonte caritatis irriguo sic hausit  
unusquisque quod voluit ac potuit, ut nullum damnum largi-  
40 tor<sup>f</sup> thesauri caelestis acceperit; quia haec est munerum  
natura caelestium, ut profusione sui de se in se iugiter cres-  
cat, et cum defecisse putetur, quasi semper incipiat, atque in  
imminutionis paupertatem descendens augmentum quod-  
dam de detrimento dispensator divinus semper obtineat.

31. O magna, praecelsa ac singularis caterva gratiarum!  
Quam veneranda recordatione obtutibus praesentaris et  
beneficiis sentiris! Profectibus nostris adhuc militare  
cognosceris. Tot annorum spatiis evolutis in tuorum filio-  
5 rum renasci non cessas honoribus atque reparari. Iuste per-  
petuis laudum titulis honoraris, qui interpellaris et audis;  
pro supplicantibus intercedens conveniris et reddis;  
constringeris et ut postulata impetrentur exequeris; rogaris  
et Deo praestante obtinere non desinis.

10 Ecce laudis pretiosum titulum post emeritae sanctitatis  
excessum; ecce caput laureis virentibus et crucis stemmate  
coronatum<sup>a</sup>, et fructu virtutum folioque contextum, quod  
non defluit in aeternum; ecce praeconium post obitum  
triumphalibus meritis praeponendum! Iacet in sepulchro  
15 eius corpus conditum, cuius precibus reserantur regna cae-

41 profusione sui de se *scripsit Cavallin*: profusiones videre V profu-  
sioire sudore A || 44 de om. V Barr.

31. 3 adhuc om. V || 5 repararis V Barr. || 5-6 perpetuisque V ||  
7 convenis A || 9 praestanda V || 12 fructus V || filioque V || contextu V

f. Cf. Lc 19, 17.

31. a. Cf. I Cor. 9, 24-25; II Tim. 4, 7-8

te, heureux et anxieux, exubérant et patient, serein et redou-  
table, rude et pacifique, indulgent et exigeant; parfois  
gémissant et soupirant, mais versant avec joie des larmes  
abondantes. Du fleuve débordant de son cœur et de la sour-  
ce découlant de sa charité, chacun a puisé ce qu'il a voulu et  
ce qu'il a pu, sans que sa sainte générosité en ressentit un  
dommage. Au contraire, l'intendant<sup>f</sup> du trésor céleste a plu-  
tôt, en dépensant, acquis du surplus. En effet, par nature, les  
dons célestes sont tels qu'en se prodiguant, ils croissent  
constamment d'eux-mêmes en eux-mêmes, et que,  
lorsqu'ils paraissent faire défaut, ils recommencent pour  
ainsi dire toujours: ainsi le dispensateur des dons divins,  
s'abaissant à une pauvreté plus dépouillée, acquiert toujours  
de ce dommage un avantage.

31. Ô grand, ô sublime, ô exceptionnel cortège de  
grâces! Avec quelle vénération dans le souvenir tu es pré-  
sent à nos regards et reconnu à tes bienfaits! C'est à nos  
progrès que l'on reconnaît que tu es toujours à l'œuvre.  
Après tant d'années révolues, tu ne finis pas de renaître et de  
ressusciter dans les honneurs que te rendent tes fils. C'est à  
bon droit que tu es honoré par des titres durables de  
louanges, toi qui es invoqué et qui écoutes. Intercédant pour  
les sollicitateurs, tu es accessible et tu réponds. Tu es pressé de  
demandes et tu obtiens qu'elles aboutissent. On te prie, et  
par le don de Dieu, tu ne cesses d'obtenir.

Voici le précieux titre de louange, après la mort en une  
sainteté bien gagnée; voici la tête couronnée<sup>a</sup> de lauriers  
verdoyants et du symbole de la croix, ceinte des fruits et des  
feuilles des vertus, lesquels jamais ne tomberont; voici  
l'éloge qui, après la mort, doit l'emporter sur les honneurs  
des triomphes. Il gît, déposé dans le sépulcre, le corps de  
celui dont les prières ouvrent le royaume des cieux<sup>1</sup>. Pour

1. Ce passage met en évidence la séparation de l'âme et du corps: le  
corps est dans la tombe; l'âme va au ciel. Cf. J. MOSSAY, *La Mort et l'au-  
delà dans Grégoire de Nazianze*, op. cit., p. 121-123.

lorum. In diversa virtutum culmina innovari tuorum non desistunt insignia meritorum. Cur anima tua non maiora praestet <in> paradisi beatitudine posita, quam in saeculi certamine constituta, cuius virtutem ne signa proderent, oratio impetravit? Unicum pignus et decus sacerdotii! Totius caelestis scientiae thesauri iugiter ex tuo corde manarunt; lucerna tua fidei lumine splendens etiam ceteros super ecclesiae candelabrum<sup>b</sup> positos lucere concessit. Vocatus ab auctore ad laboris fructum et perenne refrigerium, feliciter pervenisti; in illa beatissima patriarcharum societate receptus animae tuae singularia conspicis ornamenta, quae ita creverunt divinae gratiae adiumento, ut pretiosis virtutum manibus perenniter conspicua decorentur.

32. Qui continentiae puritate omnium scripturarum thimiamate templum<sup>a</sup> tui cordis et corporis flagrare fecisti, et ut in eo auctor requiesceret, perennis industriae vigilantia praeparasti; qui secreti amore animum quoque affectumque pavisti; qui cum psalmodiarum modulatione iunxisti flumina lacrimarum; qui in decacordo praeceptorum moribus pariter et vocibus persultasti; <qui> vitae institutione praedicasti vias duras custodiendo; qui spiritalis organi caelestis harmoniae suavisono cantu variam modulaminis dulcedinem concrepasti; qui sacrificio ieiunii exteriorem hominem<sup>b</sup> continens vigiliarum solita assiduitate interiorem cursu strenuo oblectare non destitisti [illud autem prae-

21 ante totius *add.* et A || 22-23 cetera... positas A || 25 prevenisti A || 26 post singularia *add.* quae modo A || conspices V

32. 1-2 thimiamate *om.* A || 3 ut *om.* V || 5-6 flumina lacrimarum iunxisti (iunc-) ~ A || 7 praesultasti A || 7-8 vias duras custodiendo vitae institutione praedicasti ~ A || 9 harmoniae [arm- *Barr.*] A *Barr.*: armeniae V || variam *scripsit Salinas*: varia *codd.* || 9-10 dulcedine V *Barr.* || 10 qui *om.* V || sacrificiis A || 11 hominem *om.* V || 12 destitisti A *Barr.*: desinens V

b. Cf. Matth. 5, 15; Mc 4, 21.

mener aux divers sommets des vertus, les merveilles de tes mérites ne cessent de se renouveler. Comment ton âme, placée dans la béatitude du paradis, ne procurerait-elle pas de plus grands biens que lorsqu'elle était encore dans le combat du siècle, elle dont la prière obtint que les miracles ne trahissent pas sa vertu? Gage et honneur unique du sacerdoce! Les trésors de toute la science céleste se sont répandus sans cesse de ton cœur. Ta lampe, resplendissant de la lumière de la foi, a donné de briller aussi à tous ceux qui étaient placés sur le candélabre<sup>b</sup> de l'Église. Appelé par l'Auteur aux fruits du labeur et à l'éternel repos, tu y es parvenu heureusement. Reçu dans la bienheureuse compagnie des patriarches<sup>1</sup>, tu contemples les ornements incomparables de ton âme, qui, avec l'aide de la grâce divine, se sont accrues jusqu'à être pour toujours merveilleusement décorés par les mains précieuses des vertus.

32. Toi qui, par la pureté de la continence, as fait s'enflammer le temple<sup>a</sup> de ton cœur et de ton corps de l'encens de toutes les Écritures et qui l'as préparé avec la vigilance d'une attention continuelle pour que l'Auteur y reposât; toi qui as nourri dans l'amour du désert ton esprit et ton âme; toi qui as mêlé des fleuves de larmes à la modulation des psaumes; toi qui, sur le décacorde des commandements, as fait entendre l'accord de ta vie et de ta voix; toi qui as prêché par ta règle de vie, en suivant de durs chemins; toi qui as fait résonner la douceur des variations musicales par le chant mélodieux de l'harmonie spirituelle de l'orgue céleste; toi qui, maîtrisant l'homme extérieur<sup>b</sup> par le sacrifice du jeûne, n'a pas cessé, dans un élan énergique, de recréer l'homme intérieur en t'adonnant aux veilles avec assiduité – je n'ai pas cru devoir passer sous silence le fait

32. a. Cf. I Cor. 3, 17; 6, 19; II Cor 6, 16 || b. Cf. Rom. 7, 22; II Cor. 4, 16; Éphés. 4, 22-24

1. Cf. p. 155, n. 6.

tereundum esse non credidi, quia ut ante resurrectionis diem, dum Campi lapidei spatia peragrasti, pastores singulos unda baptismi regenerando<sup>c</sup> baptizasti et baptizatos recte vivere docuisti] : fac ergo, quaesumus, ut qui te ad Christum feliciter venisse et sine fine te regnare cum illo gloriamur, tuis continuis precibus muniamur, interventu protegamur, et qua frueris cum Christo gloria perfruamur.

33. Cum ergo tanti talisque viri testimonium merita eius perhibuerint, digneque facta laudaverint, quia possibilitatis inmemor impulsu amoris incautus ad tantum praeconium prosilivi, veniam sperare praesumpsi : ut in illo meritorum suorum praeclaro fastigio constitutus, etiam pro me interpellare non cesset ; illisque venerabilibus patriarcharum coetibus aggregatus, ad praesidium nostrum turbam pie sodalitatis asciscat ; obtinens ut non actu meo, non ignavia contristetur : quocirca me eius suffragium muniat, et suis patrociniis meritum sacerdotis in illa examinatione tremenda faciat inveniri : regnante Domino nostro Iesu Christo, cui est honor et gloria in saecula saeculorum. Amen

13 credit V *Barr.* || quia ut *Barr.* : qui aut *A* ut *V* || 15 baptizasti et *om.* *V* || 19 perfruamur : *hic desinit V*

33. 8 sodalitatis *Boll.* : soliditatis *A* || 9 et *Boll.* : sed *A*

c. Cf. I Pierre 1, 3.

1. Le baptême était donné de préférence dans la Nuit pascale : cf. H. I. MARROU, *Nouvelle histoire de l'Église*, *op. cit.*, p. 99-104 ; 232-235 ; 353-354 ; É. GRIFFE, *La Gaule chrétienne*, *op. cit.*, t. 3, p. 201-209.

suisant : avant le jour de la Résurrection<sup>1</sup>, en tournée dans la région de la Crau<sup>2</sup>, tu as baptisé un par un des bergers en les régénérant par l'eau du baptême, et à ces baptisés tu as enseigné la rectitude de vie<sup>3</sup> –, fais donc, nous t'en prions, nous qui nous glorifions que tu sois allé heureusement vers le Christ et que tu règues sans fin avec lui, que nous soyons fortifiés par tes prières continuelles, que nous soyons protégés par ton intervention, et que nous jouissions de la gloire dont toi-même tu jouis avec le Christ.

**Conclusion** 33. Puisque ainsi ses propres mérites ont attesté la grandeur et la qualité de cet homme, et que ses œuvres l'ont dignement loué, moi qui, oublieux de mes capacités et poussé par la témérité de l'amour, me suis lancé dans un si vaste éloge, j'ai osé espérer l'indulgence. Qu'ainsi établi en ce sommet éclatant de ses mérites, il ne cesse d'intercéder aussi pour moi. Qu'ainsi agrégé à ces vénérables chœurs des patriarches, il convoque pour notre défense la foule de cette pieuse compagnie. Que j'obtienne que ni mon entreprise ni mon insuffisance ne l'attriste. Qu'en conséquence son suffrage me protège et fasse que, grâce à son appui, soient trouvés en moi, lors de l'examen redoutable, les mérites de l'épiscopat<sup>4</sup>. Cela sous le règne de notre Seigneur Jésus-Christ, à qui appartiennent l'honneur et la gloire dans les siècles des siècles. Amen<sup>5</sup>.

2. *Campus lapideus* : la Crau.

3. Cavallin, avec raison, a mis entre crochets droits les lignes 12 à 16, qui constituent une addition due à l'auteur, mais insérée à tort au milieu d'une période qu'elle interrompt.

4. Il s'agit, très certainement, de l'auteur de la *Vita*, cf. Introduction, p. 11.

5. Formule liturgique.

**INDEX  
ET  
CARTES**



Colossiens		10, 32	26, 12
1, 15-20	5, 2	11, 13-16	26, 8
I Timothée		I Jean	
1, 18	3, 13	1, 10	3, 42
2, 9	2, 13	2, 27	3, 42
II Timothée		I Pierre	
4, 7	26, 4 ; 26, 12 ; 31, 12	1, 3	3, 2 ; 32, 15
Hébreux		Apocalypse	
4, 12	14, 5	1, 16	14, 5
6, 18	3, 42	20, 9-10	18, 8

## II. INDEX D'AUTEURS ANCIENS

(la *Vita* mentionne des passages de leurs œuvres)

AUXILIARIS, préfet de Rome	EUCHER	
<i>Lettres</i>	<i>De laude eremi</i>	
14, 39-45	c. 1 p. 177	6-14 8, 14-21
22, 29-46	c. 3 p. 178, 15	14, 37.38
EDESIUS, auteur du V <sup>e</sup> siècle	c. 3 p. 178, 15-19	6, 25-27
<i>Poèmes</i>		
15, 9-15		
23, 7-11		

## III. INDEX DES NOMS PROPRES

Nous n'avons pas relevé les passages où se retrouve le nom d'Hilaire. Nous ne mentionnons que les noms cités dans la *Vita*. Les noms géographiques sont en italiques.

Aaron 25, 11	Genès ( <i>basilique Saint-Genès</i> ) 21, 3
Abraham 5, 8	Héliodore 20, 2
Adam 7, 3	Honorat d'Arles 3, 1 ; 4, 5 ; 8, 5 ; 9, 3.7
<i>Apôtres et martyrs (= tombeau des)</i> 22, 1	Job 26, 40
<i>Arles (Arelatensis civitas)</i> 10, 3	<i>Jourdain</i> 26, 41, 44
Augustin d'Hippone 14, 28	Léon, pape 22, 2.22.36
Auxiliaris, préfet de Rome 14, 39 ; 22, 27.	<i>Lérins (îles de)</i> 7, 2
Basilius, prêtre d'Arles 29, 17	Livius, écrivain du V <sup>e</sup> s. 14, 26
Caprais, moine de Lérins 12, 3	Maxime, futur évêque de Riez 12, 14
Cassius (Magister militum ?) 9, 15	Moïse 25, 12
<i>Castellum Alamanicum</i> 9, 38	Nectarius, futur évêque d'Avignon 22, 25.29
Celidonius (de Besançon) 21, 7	Ravennius, successeur d'Hilaire 22, 23 ; 25, 27
<i>Constantia basilica</i> 13, 6	<i>Rome (Urbs)</i> 21, 17 ; 22, 5
Constantius, futur évêque d'Uzès 22, 9	<i>Salinas, les salines</i> 15, 21
Cyrille, diacre 20, 11	Silvius, écrivain du V <sup>e</sup> s. 14, 19
Domnolus, écrivain du V <sup>e</sup> s. 14, 20	Theodorus, futur évêque de Fréjus 12, 13
Edesius, écrivain du V <sup>e</sup> s. 15, 6 ; 23, 5	
<i>Étienne (Basilique Saint-Étienne)</i> 28, 8	
Eucher 6, 24 ; 8, 13 ; 14, 35	
Eusebius, écrivain du V <sup>e</sup> s. 14, 20	
Fauste (prêtre et abbé), futur évêque de Riez 12, 11	

## IV. INDEX DE QUELQUES MOTS LATINS

Nous n'avons retenu que les mots qui offrent un intérêt théologique, spirituel, monastique, liturgique. Nous n'avons pas recensé certains mots comme *servus*, *sacerdos*.

aeternitas 5, 11  
 aeternus :  
 - salutis aeternae 4, 23  
 - aeternorum ... gaudiorum 30, 14  
 - in aeternum 20, 3 ; 31, 13  
 angelicus  
 - gloriam ... dignitatis angelicae 5, 5  
 - angelico ... vultu 10, 7  
 - angelica ... conversatione 12, 4  
 angelus : perennem gloriam... angelorum 3, 28  
 arbitrium : humanum arbitrium 6, 8  
 auctor : Dieu ou le Christ 2, 26 ; 3, 36 ; 4, 7 ; 5, 1.24 ; 7, 1 ; 8, 9 ; 25, 20 ; 26, 56 ; 27, 6 ; 31, 24 ; 32, 3  
 auxilium : auxilio ... desuper implorato 26, 12  
 baptismus : 9, 46 baptismi sacramenta : 26, 45  
 baptizare 32, 15  
 beatitudo : beatitudinem caelesti 26, 21  
 beatus : beatissima patriarcharum societate 31, 25

catena : 9, 33 ; occupationum catenus : 7, 1  
 chorus : sacris choris occurrentibus 27, 12  
 cibus : spiritalis cibi 13, 11  
 cilicium : cilicii asperitate 18, 13 ; 26, 10  
 columba 9, 38.45  
 commendare 2, 7.16 ; 27, 9  
 compunctio 7, 12.14 ; 8, 7 ; 30, 5  
 conditor 5, 21  
 congregatio 3, 3 ; 10, 20 ; 11, 2 ; 12, 22 ; 26, 2 ; 27, 1 ; 29, 1  
 consecrare :  
 - consecratur in sacerdotio 10, 13  
 - digna sacerdotia consecrare 11, 18  
 - in aeternum oblaturus in praesentia consecrare 20, 4  
 - ad mysteria consecranda 25, 27  
 coronatus 31, 12  
 creator 26, 7  
 daemon 17, 8  
 Deus 4, 5 ; 7, 7 ; 11, 15 ; 12, 1  
 - Deo referenda 26, 48  
 - Dei providentia 30, 19  
 - Deo praestante 31, 9  
 - Dei gratia 17, 15 ; 26, 47

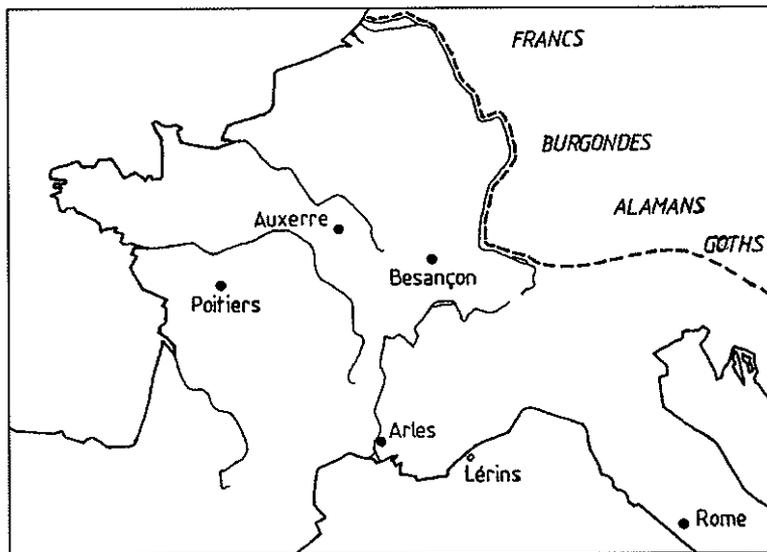
diabolicus : diabolicae perversitatis 17, 6  
 dispensator 30, 44  
 divinitas 5, 2 ; 9, 13  
 dominicus :  
 - die etiam dominico 16, 19  
 - crucis dominicae signo 27, 10  
 Dominus 4, 10 ; 11, 16 ; 16, 22 ; 26, 23.40 ; 27, 9  
 - invitantis Domini 4, 15  
 - invitante pio Domino 6, 1  
 - voluntatem sibi Domini 9, 28  
 - Dominus voluntatis suae ... signum 9, 33  
 - Domini voluntatem ... demonstraret 9, 43  
 - Domini ergo voluntate 10, 1  
 - iuvante Domino 26, 16  
 - Domino gubernante 26, 17  
 examen :  
 - futuri iudicii ... examen 16, 7  
 - tremendum supernae maiestatis ... examen 26, 5  
 gladius : spiritalis gladii 14, 5  
 gratia 2, 25 ; 9, 6 ; 14, 17.24.29 ; 30, 25  
 - gratias omnium ... vindicaverit 7, 11  
 - singularis caterva gratiarum 31, 1  
 - divina praecedens gratia 6, 8  
 - supernae gratiae 9, 22  
 - Dei gratia 17, 15 ; 26, 47  
 - caelesti gratia praecedente 26, 22  
 - gratia iuvante 30, 21  
 - divinae gratiae adiumento 31, 27

- ad supernam gratiam (= le ciel) 22, 11  
 haeresis : haeresis arrianae 20, 2  
 haereticus : haereticorum venatis erroribus 14, 6  
 heremum (eremum) 6, 19.27 ; 8, 10.16.17.21 ; 9, 5.13.17  
 heremiticus : heremitica fecit instituta 7, 16  
 industria 2, 12 ; 19, 5  
 - industria subsequente 26, 22  
 - perennis industria 32, 2  
 interior/exterior 2, 21 ; 10, 5 ; 16, 15 ; 32, 10  
 iudex : supernum iudicem 27, 5  
 iudicium : ad iudicium perrecturi testimonium 9, 9  
 - divini iudicii 9, 26  
 - pavor iudicii ... aeterni 9, 30  
 - caelestibus iudiciis 16, 4  
 - futuri iudicii ... examen 16, 6  
 largitor 3, 33  
 lectio 15, 16 ; 18, 12  
 - lectionum sollemnia 16, 19  
 - lectionibus veteris testamenti 17, 4  
 - evangelicam lectionem 18, 1  
 levita 20, 11.35  
 membrum 19, 6 ; 20, 39.44 ; 30, 28  
 - membrorum Christi 11, 40  
 meminisse 12, 7  
 migrare (au sens de mourir) : migrandum 25, 28  
 militia :  
 - caelestis regni militiam 3, 13  
 - caelestis militiae tirocinia 4, 17

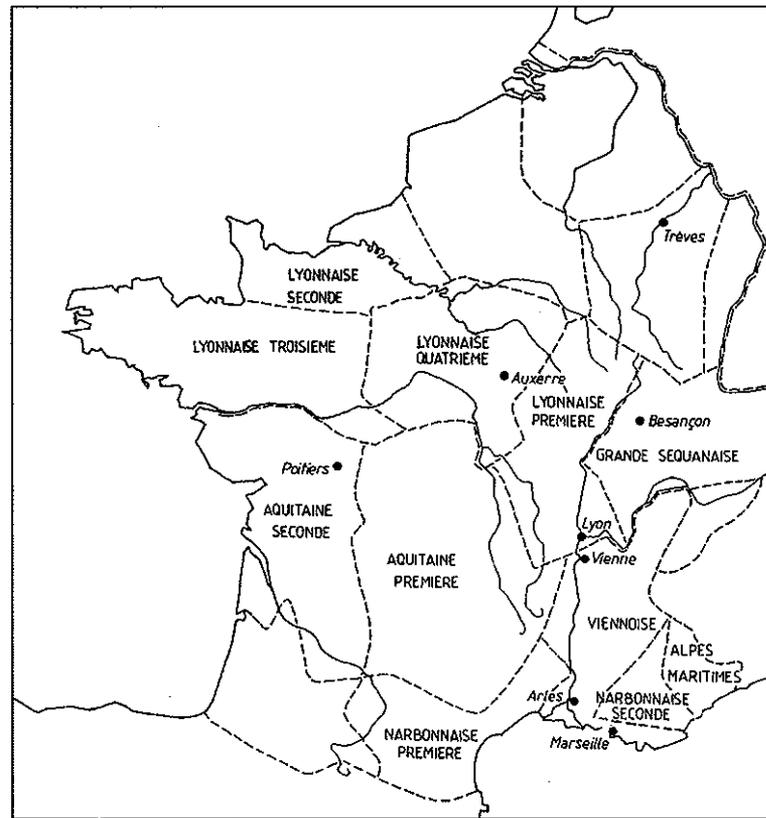
- militiae caelestis magistratum 8, 19  
 - spiritali militia 26, 9  
 modulatio 19, 1  
 - psalmodum modulatione 32, 5  
 monasterium 11, 17  
  
 otiosus 11, 11  
  
 paenitentia :  
 - paenitentiam dedit 16, 1  
 - paenitentiae fructum 16, 11  
 paradus  
 - paradisi beatitudine 31, 18  
 - cuius (= Abraham) sinus ... paradus 5, 13  
 - saeculi paradus (= îles de Lérins) 6, 23  
 patriarcha :  
 - beatissima patriarcharum societate 31, 25  
 - venerabilibus patriarcharum coetibus 33, 6  
 portum :  
 - portum verae salutis (conversion, vie monastique) 2, 31  
 - ad portum paenitendi (la pénitence) 4, 25  
 - ad portum quietis (la mort) 26, 18  
 potentia :  
 - potentia superna 5, 29  
 - divinitatis potentia 9, 13  
 - potentiamque eius (= le diable) 26, 46  
 praeda 3, 40  
 - spiritalis praeda 9, 20  
 praemium 2, 27; 4, 15; 5, 9; 9, 1; 10, 35; 25, 9.24.32  
 pretiosus : morte ... pretiosa 30, 1  
 promissum 5, 11; 24, 7

redemptor 5, 1.4  
 refrigerium :  
 - refrigeria (au sens de soulagement) 6, 13  
 - refrigerium perenne (au sens de bonheur éternel) 31, 24  
 regenerare 3, 2; 32, 15  
 regnum :  
 - caelestia regna 5, 3; 7, 4  
 - caelestis regni militiam 3, 13  
 - regni caelestis conviva 5, 13  
 - caeli regna 20, 5; 31, 15  
 rex : regi caelorum 5, 18  
  
 sacerdotalis : sacerdotali fastigio 8, 2  
 sacerdotium 9, 34; 10, 6.14; 12, 10; 33, 10  
 - digna sacerdotia consecrare 11, 18  
 sedes : apostolicae sedis auctoritas 21, 8  
 spectator (le Christ) 26, 49  
 speculator (l'évêque) 11, 1  
 spiritalis :  
 - spiritalis praeda 9, 20  
 - spiritalis cibi 13, 10  
 - spiritalis gladii 14, 5  
 - spiritalis arte consilii 17, 2  
 - spiritales hostium caetervae 19, 7  
 - spiritalis agricola 30, 32  
 - spiritalis organi caelestis 32, 8  
 spiritus :  
 - spiritui sancto 9, 45  
 - spiritus Pythonis 17, 1  
 - spiritus malignus 17, 12  
 sponsor (le Christ) 3, 23  
  
 Trinitas 26, 61  
  
 victor (du diable) 5, 30; 7, 4  
 vocatus 31, 23

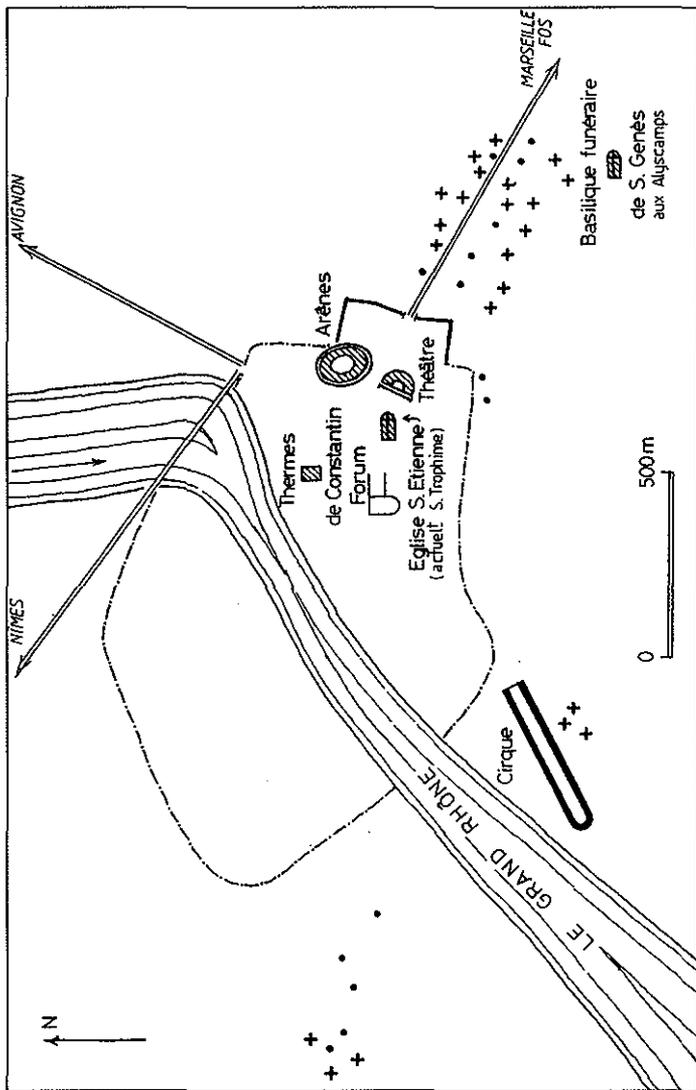
voluntas :  
 - Domini ergo voluntate 10, 1  
 - voluntatem sibi Domini 9, 28  
 - Dominus voluntatis suae ... signum 9, 33  
 - Domini voluntatem ... demonstraret 9, 43  
  
 vespertinus  
 - sacrificium vespertinae laudationis 27, 2  
  
 vox :  
 - voces ... sanctae ... me Domino commendate 27, 7



Carte 1. Frontières de la partie occidentale de l'Empire.  
Lieux importants dans la *Vita Hilarii*.



Carte 2. La Gaule à l'époque d'Hilaire ; les diocèses civils  
(d'après É. GRIFFE, *op. cit.*, t. 2).



Carte 3. Arles à l'époque d'Hilaire (d'après *La Provence des origines à l'an mil*, op. cit., p. 423).

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	9
INTRODUCTION	
CH. 1 - L'AUTEUR ET LE TEXTE .....	11
I. L'AUTEUR .....	11
1. Les sources .....	13
2. La personnalité de l'auteur .....	15
II. LE TEXTE .....	19
1. Date de rédaction de la <i>Vita</i> .....	19
2. Plan de la <i>Vita</i> .....	22
3. Le texte latin .....	24
4. Éditions .....	25
CH. 2 - LA VIE D'HILAIRE .....	27
I. DONNÉES HISTORIQUES .....	27
II. LA <i>VITA HILARII</i> ET LE PROBLÈME DE LA GRÂCE	36
III. HILAIRE ET LE PRÉFET DES GAULES .....	42
IV. HILAIRE ET LE PAPE LÉON .....	46

CH. 3. LES THÈMES HAGIOGRAPHIQUES . . . . .	67
I. LE MESSAGE DE LA <i>VITA</i> . . . . .	68
1. Hilaire est un évêque . . . . .	68
2. Hilaire est un saint . . . . .	72
II. LE STYLE HAGIOGRAPHIQUE . . . . .	81
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	84
SIGLES . . . . .	86
TEXTE ET TRADUCTION	
EXORDE . . . . .	88
1 <sup>re</sup> partie : Jeunesse d'Hilaire . . . . .	92
2 <sup>e</sup> partie : Hilaire évêque d'Arles . . . . .	106
3 <sup>e</sup> partie : Les derniers moments d'Hilaire . . . . .	148
INDEX ET CARTES	
Index des citations et allusions scripturaires . . . . .	170
Index d'auteurs anciens . . . . .	172
Index des noms propres . . . . .	173
Index de quelques mots latins . . . . .	174
Cartes . . . . .	178

## SOURCES CHRÉTIENNES

Fondateurs : † H. de Lubac, s.j.

† J. Daniélou, s.j.

† C. Mondésert, s.j.

Directeur : D. Bertrand, s.j.

Directeur de la Collection : J.-N. Guinot

Dans la liste qui suit, dite « liste alphabétique », tous les ouvrages sont rangés par nom d'auteur ancien, les numéros précisant pour chacun l'ordre de parution depuis le début de la collection. Pour une information plus complète, on peut se procurer deux autres listes au secrétariat de « Sources Chrétiennes » – 29, rue du Plat, 69002 Lyon (France) – Tél. : 78.37.27.08 :

1. la « liste numérique », qui présente les volumes et leurs auteurs actuels d'après les dates de publication ; elle indique les réimpressions et les ouvrages momentanément épuisés ou dont la réédition est préparée.
2. la « liste thématique », qui présente les volumes d'après les centres d'intérêt et les genres littéraires : exégèse, dogme, histoire, correspondance, apologétique, etc.

### LISTE ALPHABÉTIQUE (1-404)

- |  |  |
|--|--|
| ACTES DE LA CONFÉRENCE DE<br>CARTHAGE : 194, 195, 224 et 373.  | Lettres à Sérapion : 15.   |
| ADAM DE PERSEIGNE.<br>Lettres, I : 66.   | Sur l'Incarnation du Verbe : 199.<br>Vie d'Antoine : 400.  |
| AELFRED DE RIEVAULX.<br>Quand Jésus eut douze ans : 60.<br>La vie de recluse : 76.   | ATHÉNAGORE.<br>Supplique au sujet des chrétiens :<br>379.<br>Sur la résurrection des morts : 379.  |
| AMBROISE DE MILAN.<br>Apologie de David : 239.<br>Des sacrements : 25 bis.<br>Des mystères : 25 bis.<br>Explication du Symbole : 25 bis.<br>La Pénitence : 179.<br>Sur saint Luc : 45 et 52. | AUGUSTIN.<br>Commentaire de la première Épître<br>de saint Jean : 75.<br>Sermons pour la Pâque : 116.  |
| AMÉDÉE DE LAUSANNE.<br>Huit homélies mariales : 72.  | BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.   |
| ANSELME DE CANTORBÉRY.<br>Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91.   | BASILÉ DE CÉSARÉE.<br>Contre Eunome : 299 et 305.<br>Homélies sur l'Hexaéméron : 26 bis.<br>Sur le Baptême : 357.<br>Sur l'origine de l'homme : 160.<br>Traité du Saint-Esprit : 17 bis. |
| ANSELME DE HAVELBERG.<br>Dialogues, I : 118.   | BASILÉ DE SÉLÉUCIE.<br>Homélie pascalle : 187.   |
| APHRAATE LE SAGE PERSAN.<br>Exposés : 349 et 359.  | BAUDOIN DE FORD.<br>Le sacrement de l'autel : 93 et 94.  |
| APOPTHEGMES DES PÈRES, I : 387   | BENOÎT (RÈGLE DE S.) : 181-186.  |
| APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145.   | BERNARD DE CLAIRVAUX.<br>Introduction aux Œuvres complètes : 380.<br>A la louange de la Vierge Mère : 390.<br>L'Amour de Dieu : 393.   |
| ARISTÉE (LETTRÉ D') : 89.  |  |
| ATHANASE D'ALEXANDRIE.<br>Deux apologies : 56 bis.<br>Discours contre les païens : 18 bis.<br>Voir « Histoire acéphale » : 317.  |  |

ACHEVÉ D'IMPRIMER  
SUR LES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE CHIRAT  
42540 ST-JUST-LA-PENDUE  
EN FÉVRIER 1995  
DÉPÔT LÉGAL 1995 N° 8863  
N° D'ÉDITEUR 9959

IMPRIMÉ EN FRANCE